

Gr 43
G 43





LES ÉTAPES DE LA GUADELOUPE RELIGIEUSE



LES ÉTATS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20.0
GUI

Abbé GUILBAUD
Curé du Morne-à-l'Eau
□

LES ÉTAPES DE LA GUADELOUPE RELIGIEUSE

PRÉFACE de

S. E. Mgr P. GENOUD
Evêque de la Guadeloupe



PUBLIÉ A L'OCCASION DU TRICENTENAIRE DES ANTILLES
.. 1935

□

IMPRIMERIE CATHOLIQUE
BASSE-TERRÉ (GUADELOUPE)

0117

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LES ÉTATS

DE LA GUAYANE

FRANCAISE

1850

1850

1850

1850

1850

PRÉFACE

Une préface peut être considérée comme une pierre d'angle d'un édifice. Or, le seul capable d'en faire connaître la valeur, sa raison d'être, c'est l'architecte qui a donné le plan de l'édifice.

Un livre est également une construction où tous les chapitres ont leur place bien marquée. L'un appelle l'autre, et l'on ne pourrait pas plus en supprimer un qu'on ne pourrait détacher une pierre d'angle, car, dans ce cas, tout croulerait. Ceci dit, on constate que l'auteur d'un livre est le seul capable d'en faire la préface.

Mais, d'après des conventions acceptées sans être discutées, l'auteur trouve non seulement une satisfaction, mais un honneur que son livre soit préfacé par autrui.

Acceptons, bien que cette acceptation ne donne pas nécessairement la science compétente pour remplir une telle charge, car c'en est une !

La plume finement taillée du cher et vénéré chanoine Guilbaud, curé du Morne-à-l'Eau, qui laisse couler, comme d'une source intarissable, des faits historiques, n'est pas simplement une plume, mais un pinceau mis entre les mains d'un artiste.

Grâce à ce pinceau, qui marie à la perfection les différentes couleurs, les chapitres, comme autant de toiles, présentent, à leur manière, les froides vérités historiques sous une forme littéraire impeccable qui les rend lucides et attirantes.

Dix chapitres — ou mieux dix tableaux — se succèdent, s'éclairent les uns les autres, de telle sorte qu'à la fin on se trouve non en face d'un livre, mais d'un personnage vivant de sa vie, personnage connu et fièrement aimé : la chère Guadeloupe chrétienne et française.

Les deux premiers chapitres, fouillant dans la nuit des temps, comme l'on dit, pour connaître les origines et les mœurs des Caraïbes, maîtres alors du sol, donnent au tableau une couleur un peu sombre qui, cependant, a son charme.

Mais, voici qu'à l'horizon une lumière pénétrante perce la nue, et laisse apercevoir un visage reflétant la bonté : c'est celui de la Douce France. Elle a déposé ses armes et a pris possession de l'Isle en élevant sur son sol la Croix du Sauveur, signe pacificateur, et en y faisant couler le Sang rédempteur du Fils de Dieu.

Elle apporte aux habitants de l'Isle les bienfaits d'une civilisation chrétienne.



La France — c'est un fait — possède, de par la volonté de Dieu, une prérogative des plus belles et des plus bienfai-

santes : celle de missionnaire. Prérrogative nullement contestée par les autres puissances, mais constatée au contraire, l'occasion se présentant, comme l'a fait le célèbre aviateur italien, le maréchal Italo Balbo.

On lit, en effet, dans son journal du bord, lorsqu'il survole Montréal :

« Samuel de Champlain est le type le plus parfait du marchand missionnaire. Pendant onze ans, il travaille à établir la domination française au Canada...

« Le charte de 1627, qui porte le grand nom de Richelieu, a consolidé les droits de la France vis-à-vis des Anglais et des Espagnols. Dans tous les documents qui, par la suite, ont fixé plus exactement le statut de la Colonie, se retrouve toujours la recommandation d'amener les peuples — les peuples habitant la nouvelle France — à la connaissance de Dieu, et les faire se policer. Cela explique la puissance durable de l'empire catholique sur cette terre du Canada. » (1)

Samuel de Champlain est donc, d'après Balbo, « le plus parfait du marchand missionnaire ».

Rien de plus vrai, de plus chrétien et de plus français que cette heureuse définition, que cette association de ces deux mots : marchand et missionnaire.

Marchand et missionnaire. Pour se convaincre de la justesse de cette définition, il suffit de rappeler que Richelieu et ses successeurs, grands maîtres de la Navigation, traitant avec des compagnies de commerce privées, leur enjoignaient

(1) BALBO,

de s'engager à fournir tant de colons, à développer dans les Isles : commerce, agriculture, industrie. Elles s'engageaient ainsi — et c'est l'une des causes essentielles — à convertir les païens, et, à cette fin, à emmener avec elles des prêtres. C'est ce qui explique la présence des quatre Pères dominicains lors de la prise de possession de la Guadeloupe par les Français, il y a trois siècles.

Le maréchal Balbo n'a donc rien exagéré en disant que Samuel Champlain est le type du marchand missionnaire.

C'est d'ailleurs ce qu'affirme M. G. Goyau, en d'autres termes, lorsqu'il écrit, dans son livre sur les origines religieuses du Canada : L'idée de mission aida l'idée de la colonisation à devenir populaire, et la France coloniale naquit dans l'atmosphère créée par l'idée de mission.



Laissons maintenant au Lecteur la profonde satisfaction de contempler tous ces tableaux peints par l'habile pinceau de l'artiste ; il verra, dans les dernières toiles, la Religion chrétienne prendre corps par la création de paroisses canoniquement érigées... Religion que ni la guillotine de 93, ni la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905) n'ont pu faire disparaître de la chrétienne et française Guadeloupe.



Le dernier mot de la préface ?

Toutes nos sincères félicitations au cher et vénéré chanoine Guilbaud, curé du Morne-à-l'Eau, pour son beau et instructif travail.

Travail admirablement conçu et admirablement rendu.

C'est une pierre d'angle solide qu'il a placée dans l'édifice de l'histoire religieuse de la Guadeloupe, et sur laquelle pourront s'appuyer, sans crainte, ses continuateurs en cette œuvre historique.

Félicitations sincères auxquelles nous joignons une affectueuse et reconnaissante bénédiction.

*Pierre GENOUD,
Evêque de la Guadeloupe.*

AVANT-PROPOS

Nous sommes surpris et content de présenter ce travail au public : surpris d'en avoir accepté l'entreprise, et heureux de l'avoir achevée.

Quand on nous demanda, au mois de novembre 1934, d'écrire sur la Guadeloupe religieuse, pour les fêtes du Tricentenaire, nous acceptâmes cette tâche plutôt par obéissance que par enchantement.

Nous savions bien que du Tertre avait ouvert la voie, mais le livre du savant Dominicain était de 1667, et ne pouvait nous donner que 30 ans d'histoire. Par ailleurs, où était l'ouvrage ? Pour le remplacer, on nous remit un beau travail de l'abbé Rennard, du Clergé de la Martinique, habitué aux recherches du passé. Le volume avait pour titre : « Les Caraïbes, la Guadeloupe ; Histoire des vingt premières années de la Colonisation, d'après les Relations du R. P. Breton. » La lecture de ces documents, qu'on a tirés de leur

sommeil depuis cinq ans seulement, nous a permis de faire le point sur les origines de la vie religieuse à la Guadeloupe. Nous avons là une information définitive : nos deux premiers chapitres l'ont exploitée.



Notre souci principal était d'enchaîner les étapes, pour arriver à nos jours. Nous contenter de faits divers et de tableaux isolés, ne pouvait répondre à nos désirs ni à nos modestes habitudes de travail. C'est là que se présenta la difficulté. L'organisation religieuse fut presque toujours conduite simultanément par Rome et le Pouvoir royal, et, après lui, par le Gouvernement de la République. C'est donc une patiente visite aux Archives nationales, comme aux Archives de la Propagande qui semblait s'imposer ; et nous avions, devant nous, une lettre peu enthousiaste de l'abbé Rennard, pressenti pour écrire le travail, qui priait l'Evêché de la Guadeloupe d'attendre une dizaine d'années pour la composition de l'ouvrage tant souhaité.

Notre Confrère n'a pas tort. Notre petit livre s'incline d'ores et déjà devant celui qu'il entreprend.

Cependant, la Guadeloupe a eu, en son temps, la chance d'avoir Ballet qui, dans les moments libres que lui laissait sa fonction dans « l'Enregistrement du Timbre et du Domaine », a consacré sa vie à collectionner tous les documents qui rappelaient la gloire de son pays natal. Dans les notes recueillies en 18 volumes in-4°, dont malheureusement cinq seulement ont vu l'impression, notre énergique Compilateur a peu retenu les événements religieux. Il nous a fourni, malgré

tout, des édits royaux et des décisions de la Propagande qui nous ont aidé à lier notre récit.

Quand nous citons Ballet, nous ne pouvons pas toujours dire à quelle édition nous en référons, tellement ses précieuses pages menacent ruine ! Elles sont même allégées de la couverture qui porte les titres.



Il fallait bâtir. On nous confia tous les numéros mensuels du bulletin religieux du Diocèse : L'Echo de la Reine, précédemment l'Echo des Antilles. Il part de l'année 1913 ; donc, à nos jours, 22 ans d'âge, avec plus de deux cents fascicules.

Tout le monde sait que, pour une relation suivie, comme doit être celle d'un livre, les périodiques sont des auxiliaires agaçants. On retrouve, noté à la cinquième année, des faits qui parurent à la première année. C'est le bulletin mensuel ! Le chroniqueur ne revient pas toujours à ses vieux papiers pour éviter des redites que le Lecteur oublie lui-même. Il nous fallut procéder par fiches. Nous doublâmes l'importance de notre bureau de travail, et les traits au crayon rouge tinrent sous leur garde des dates et des événements parmi lesquels notre mémoire voltigea avec une jeunesse renouvelée.

Celui qui écrivit et écrit encore l'histoire de « Nos Paroisses » dans L'Echo de la Reine fut le chanoine Ballivet, qui connut Ballet, hérita des recherches de son ami, et donna à sa plume un aliment fort riche, et un style plein de noblesse.

Au voisinage de pareils hommes, on a quelque timidité à parler. Et voilà pourquoi, nous avons aimé à garder le

style de l'Historien de « Nos Paroisses » tant que nous l'avons pu.

Nous savons, en Guadeloupe, que le chanoine Ballivet décédé, celui qui mit en valeur ses documents fut le R. P. Foubert, dont la mémoire est encore vivante et honorée parmi nous. Dès que l'on évoque son nom, on ajoute : finesse, clarté et gai savoir.



De Paris, notre ancien supérieur de Séminaire, le R. P. Cabon qui, lui-même, a écrit une solide histoire religieuse de la République d'Haïti, où il professa vingt ans, prit pitié de son élève, et nous envoya des notes sur la Guadeloupe. Elles ont fait notre chapitre troisième.

Diverses plaquettes de l'abbé Rennard : Origines des Paroisses et des Quartiers de la Martinique; Le Père Labat aux Antilles, articles de la Revue d'Histoire des Missions, ont comblé quelques lacunes, et fait disparaître certaines incertitudes.

Nous devons encore au R. P. Cabon une série de bulletins de la Congrégation du Saint-Esprit, qui ont mis au clair la vie du Collège diocésain de la Basse-Terre, et précisé certains événements de l'Épiscopat de nos Evêques coloniaux.

A tous ceux qui nous ont aidé, nous disons le merci qu'adresse le passager au maître du bord, quand on va toucher terre.



A dessein, nous avons attendu pour nommer le Père Labat. Dans les citations que nous faisons de lui, nous avons renvoyé, sauf deux exceptions, aux Editions Duchartre (1930), préfacées par A. t' Serstevens. C'est le livre moderne des Voyages aux Isles de l'Amérique, et notre gratitude pour le merveilleux « Jacobin » ne peut se traduire que par un vœu : celui de voir nos Lecteurs entrer en possession de ce splendide et savoureux ouvrage.



Notre travail est une œuvre de sincérité et de charité. Quand, dans notre récit, sont venus les noms d'esclaves, de mulâtres et de nègres, nous en avons été gêné nous-même. Le plus souvent, ces noms entraient dans des citations, et toujours nous les avons pris au style de l'Histoire. Il est impossible de se méprendre sur nos sentiments, et nous nous refusons, dès à présent, à accepter les mauvaises grâces qu'on pourrait peut-être nous opposer.

C'est avec confiance que nous publions notre esquisse religieuse. Nous avons suffisamment indiqué les conditions dans lesquelles fut entrepris le travail, pour attendre et mériter l'absolution de ses imperfections.



Notre bonheur est d'offrir, en hommage, notre petit livre — premier-né — à Son Excellence Monseigneur l'Evêque, pour ses noces d'or sacerdotales, à l'aube de ses noces d'argent épiscopales.

Voici la dédicace que le chanoine Ballicet, au mois de mars 1913, adressait à Mgr l'Evêque. Nous la faisons nôtre :

« A Sa Grandeur Monseigneur Pierre-Louis Genoud, évêque de la Basse-Terre,

« L'Auteur dédie ce modeste Essai sur « Nos Paroisses » de la Guadeloupe. C'est pour répondre au désir de Sa Grandeur que nous l'avons préparé, avec l'espoir que d'autres, plus tard, rectifieront, élargiront, embelliront, mieux que nous ne l'avons su faire, la route dont nous esquissons le tracé. »

« Le passé fait l'avenir. »

LES ÉTAPES DE LA GUADELOUPE RELIGIEUSE

CHAPITRE I^{ER}

La découverte Les débuts de la colonisation

La découverte. — Premiers Religieux massacrés par les Caraïbes. — La prise de possession par les Français. — De l'Olive et du Plessis, 29 juin 1635. — Colonisation : difficultés, premières assises. — Les Missionnaires.

L'AUBE DE LA CROIX

LE 4 novembre 1493 — à son deuxième voyage, toujours sur le chemin occidental des mers qui, selon lui, devait le conduire aux Indes de l'or et des épices — Christophe Colomb, après avoir découvert la Dominique, longe Marie-Galante, qu'il n'oublie pas de dédier à la Vierge, et vient planter la Croix à la terre plus importante qui s'offrait à ses yeux : Karukéra.

Il descend de sa caravelle *Santa-Maria*, et aborde au rivage, à cet endroit qui, plus tard, sera appelé Sainte-Marie de la Capesterre.

« Le pays était couvert d'immenses forêts. Partout, la végétation montrait une vie exubérante. Toutes les forces de la nature et toutes les flores de la terre s'y manifestaient dans leur splendeur. »

Karukéra céda son nom barbare au nom béni et plus doux de Notre-Dame de Guadeloupe. C'est le vocable que portait l'un des plus célèbres couvents d'Espagne : Notre-

Dame de Guadeloupe d'Estramadure, monastère où s'était rendu Colomb, en exécution d'un vœu fait au Ciel, au cours d'une violente tempête qui avait failli briser ses vaisseaux, au retour de son premier voyage, à trois jours de Sainte-Marie des Açores.

Depuis longtemps, on a dit que les Antilles étaient comme les grains d'un chapelet ; et l'Amiral génois se plut à multiplier les *Ave Maria* à la prise des terres nouvelles dont il enrichissait la couronne des rois catholiques. Nous avons : Sainte-Marie-Galante, Notre-Dame de Guadeloupe, Sainte-Marie d'Antigua, Sainte-Marie la « Rodonda » qui est Montserrat, Sainte-Marie des Neiges : l'îlot qu'on appelle « Nièves ». (1)

Le 4 novembre 1493, les couleurs d'Espagne ne furent pas seules à briller sur cette terre que nous habitons.

L'ami de Christophe Colomb, le Père Juan de Marchena, prieur du Couvent de Santa-Maria de Palos, avait enfin triomphé des hésitations de ses Supérieurs, et s'il n'avait pu participer à la première expédition de 1492 — à bord de la Nina — qui découvrit la Jamaïque et Saint-Domingue, il était, cette fois, sur la *Santa-Maria*, et les premières lueurs de la Croix rédemptrice s'étendirent sur la mystérieuse Karukéra. C'était l'aube de la Croix.

Trois ans après, le 20 avril 1496, avant de retourner en Europe, Christophe Colomb revint voir sa Guadeloupe d'enchantement. (2)

L'EFFUSION DU SANG CHRÉTIEN

La Guadeloupe était acquise, en principe, à la Chrétienté. Il lui fallait le baptême de la foi ; d'abord celui du sang.

(1) Abbé ZIMMER, *Histoire de N.-D. de Guadeloupe*, p. 279.

(2) *Idem*, p. 278.

Tertullien a écrit : « Le sang des Martyrs est une semence de chrétiens. »

Le Père Raymond Breton, dans sa *Relation des vingt premières années de la Colonisation française* (1), nous dit que l'île de la Guadeloupe était le rendez-vous de la flotte espagnole, pour prendre des eaux à la rivière de la Basse-Terre qui, à cause de cela, est appelée la Rivière de la Pointe des Galions.

A l'une de ces descentes, en 1603, rapporte le Père Michel Pio, historien de l'Ordre de Saint-Dominique, six Religieux de ce même ordre, des Missions du Japon, cherchant, par l'Occident, un passage qui leur était toujours fermé — puisque le Canal de Panama n'existait pas — mirent pied à terre sur notre île.

Les Caraïbes les transpercèrent de leurs flèches, et il n'est pas douteux qu'ils les firent « boucaner » en vue d'un repas de cannibales.

Quelques années plus tard — en 1626 — les sauvages remettaient à d'Esnambuc, gouverneur de Saint-Christophe, le saint habit respecté de ces Religieux dévorés. Ils avaient noms : les PP. Jean de Montalla, Vincent Palau, Jean Martinez, Hyacinthe Cisternez, Jean de Naya, Pierre Moréno.

Gloire à leur mémoire ! Ils ne sont pas inscrits au martyrologe de cette terre ; mais, dans le Ciel, ils portent des palmes.

A Saint-Jean de Porto-Rico, un autre Missionnaire subit le même sort ; cependant, dit la chronique (2), la chair des chrétiens suscitait un tel contre-cœur à ces primitifs que, bientôt, ils n'y osèrent plus toucher.

(1) Abbé RENNARD, p. 76.

(2) *Idem*, p. 70.

LES TROIS COMPAGNIES

Les récentes découvertes avaient « largué » les voiles, et le vieux monde rivalisait d'audace à l'assaut « des isles d'Amérique, à l'entrée du Pérou », comme l'on disait alors.

En 1625, Belin d'Esnambuc colonise Saint-Christophe. L'année suivante, il obtient, du cardinal de Richelieu, la création de la Compagnie du même nom qui, pendant 20 ans, devait avoir le monopole du commerce sur « les isles », mais, en fait, fit faillite, et fut remplacée, en 1635, par la Compagnie des Iles d'Amérique, placée sous le patronage du Grand Cardinal. C'est l'année de l'arrivée des Français à la Guadeloupe. Disons vite qu'une troisième compagnie : celle des Indes Occidentales, créée le 29 janvier 1649, essaya, en vain, de mieux faire que les deux précédentes, et sombra à l'heure de l'incorporation de la Guadeloupe au Domaine royal, en 1674.

SAINTE CHRISTOPHE COMMANDE

Martinique et Guadeloupe ont des lieutenants-gouverneurs. C'est le Régime seigneurial.

Ce régime fut inauguré à la Guadeloupe en 1635, par de l'Olive, lieutenant de d'Esnambuc, et par du Plessis, colon de Saint-Christophe.

Les deux associés se trouvent à Dieppe, aux premiers mois de 1635 ; ils sont nommés gouverneurs de la Guadeloupe. Ils la connaissent déjà : la distance entre notre actuel Saint-Kitts et notre Colonie ne compte pas pour des marins. Ils l'ont trouvée belle et digne d'envie. C'est un champ d'action de premier choix qui peut s'ouvrir à leur ambition. La crainte des Caraïbes, l'étendue du territoire les incitent à monter en grand leur expédition.

C'est une colonisation totale qu'ils veulent entreprendre

avec la Religion, l'Armée, l'Industrie, la Justice et les autres rouages administratifs.

LA PLANTATION DE LA CROIX

Le Couvent des Dominicains de la rue Saint-Jacques, à Paris, dont le Père Carré est prieur, a maintes fois bénéficié des largesses du cardinal de Richelieu. Le Ministre est donc à l'aise pour demander un retour à ses bienfaits. Sa parole est d'ailleurs parole d'Etat ; et, malgré les difficultés de recrutement de l'heure, le Père Carré s'exécute (1).

Il décide que quatre de ses Pères iront porter la Croix en ces terres nouvelles, découvertes depuis 140 ans, et que les Espagnols n'ont jamais, ou du moins n'ont pas sérieusement occupées. (2)

C'est le jour de la Saint-Mathias que le sort, comme au temps de saint Pierre, désignera les Apôtres. Des quatre élus, on retient deux noms, et l'on substitue deux noms nouveaux à deux autres Pères trop nécessaires au Couvent.

Ceux qui vont partir s'appellent : le R. P. Pélican, supérieur de la Maison et docteur en Sorbonne ; le Père Raymond Breton, bachelier de la même Université ; le Père Nicolas Breschet et le Père Griffon. (1)

Le R. P. Pélican est préfet apostolique ; les lettres de pouvoirs, demandées à Rome, arriveront en septembre, signées du pape Urbain VIII et du cardinal-préfet de la Propagande : Barberinus.

Pour l'instant, on est à Dieppe, face à l'Océan. « Comme l'on fut près de s'embarquer, les Pères eurent soin de faire confesser et communier tous leurs passagers : ce qu'ils firent au jour de l'Ascension, auquel jour aussi, le

(1) RENNARD, p. 148.

(2) *Idem*, p. 76.

P. Pélican parla en l'église Saint-Jacques, avec applaudissements. Ils partirent le dimanche suivant, 25 mai, avec la flottille commandée par M. de l'Olive et M. du Plessis.

Le premier navire — Capitaine Fel — portait les chefs : deux Religieux et quatre cents hommes « engagés » pour trois ans à travailler dans la Colonie. L'autre vaisseau, plus petit — Capitaine David Michel — portait deux Religieux et cent cinquante personnes. La traversée fut heureuse ; à déplorer seulement la perte d'un passager. (1)

Le 25 juin, on touchait la Martinique où, en débarquant, on planta une croix, au chant du *Vexilla Regis*. Quand Jésus-Christ eut pris possession de cette terre nouvelle, le Roi de France s'en rendit maître à son tour : les Chefs de la flottille attachèrent, de leurs mains, les armes du Roi de France à la hampe de la Croix. Un *Te Deum* termina. (2) Les Caraïbes assistaient respectueusement à cette cérémonie dont le sens leur échappait, mais dont, à distance, ils répétaient les gestes.

Les Chefs français se rembarquèrent le lendemain même, pour passer à la Guadeloupe que l'on croyait distante de 25 lieues, alors qu'il s'agit de 180 kilomètres.

Le 28 juin, selon le Père du Tertre (3), le 29 juin, selon le Père Breton, missionnaire de la première heure, on mouillait au nord de Sainte-Rose. On mit en état de défense le coin de terre où l'on descendit, qui fut appelé Fort Saint-Pierre, à cause du jour dédié aux bienheureux Apôtres.

On improvisa une chapelle de branchages — un ajoupa caraïbe — on dressa un autel de pierre et de gazon, une voûte de verdure, et le Père Pélican officia, on pense avec quelle émotion. (3)

(1) RENNARD, p. 149.

(2) *Idem*, p. 79.

(3) *Echo des Antilles*, 1913, p. 158.

Tel est l'événement, vieux de 300 ans, que nous fêtons en cette année 1935.

De l'Olive et du Plessis, accompagnés des Pères Pélican et Griffon (1) vont présenter leurs devoirs à d'Esnambuc qui, nous l'avons vu, commandait à Saint-Christophe au nom du Roi. Dans la quinzaine, fin juillet, des colons de Saint-Christophe partaient pour la Martinique, d'autres pour la Dominique — ces derniers au nombre de quarante — et la chronique nous dit qu'on ne put pénétrer à la Dominique tant la résistance des Caraïbes se préparait féroce et sans merci.

Les Gouverneurs et les Missionnaires guadeloupéens prirent congé du lieutenant-général d'Esnambuc, et revinrent à leur terre de rêve et de misère.

LA VIE AVENTUREUSE DES PREMIERS COLONS

Cinq cent cinquante hommes de la vieille Europe ! Qui étaient-ils ? Il est facile de déclamer : repris de justice, cadets de famille indésirables, banqueroutiers, chevaliers d'aventure et d'industrie : certes, il y en eut. Le Pouvoir royal était un pouvoir absolu, et la réclusion et le bannissement étaient à la mode dans le code pénal. Mais il est certaines fautes qui permettent de recommencer sa vie. D'ailleurs, nos premiers colons n'étaient pas « gibier de potence », puisque, à leur départ de Dieppe, ils s'étaient fortifiés en s'approchant des sacrements.

Ils viennent de débarquer à la côte Sous-le-Vent. Il leur faut porter le poids de la « zone torride ». Inutile de songer au pain de froment ni au vin de la vigne. Pas même de champs de manioc, puisque les Caraïbes habitent et cultivent l'autre versant de l'île. Les provisions d'un vaisseau

(1) RENNARD, p. 80.

s'épuisent vite, et quand on passe au partage réglementé des derniers vivres avariés et pourris, les colères montent rapidement ! Pas de routes ni d'habitations ! Une race ennemie à apaiser ; elle est peu nombreuse ; elle est partout sans être vraiment nulle part. Il restait la ressource de la pêche et la cueillette des fruits. Le Père Breton parle déjà de nos bananes. Ajoutez la chasse, et la vie d'aventures continue, à moins qu'il soit préférable de dire qu'elle commence.



En 1635, les Caraïbes étaient en petit nombre sur notre île d'Émeraude. Nous parlerons d'eux plus tard. Qu'il suffise de dire que, depuis 1493, les navigateurs les avaient presque tous exterminés. Les montagnes et les gorges de la Dominique étaient devenues leur forteresse.

Le Père Breton écrit (1) que « les Espagnols ont massacré, par deux fois, tous les sauvages de l'île de Saint-Christophe, une fois ceux de la Guadeloupe dont il n'échappa qu'une femme et ses enfants qui se sauvèrent aux montagnes, et y ont peuplé comme ils disent » : ce qui veut dire que les enfants, tout comme au temps de la première famille d'Adam et d'Eve, s'unirent entre eux pour un repeuplement qui devait être faible à l'arrivée des Français, si l'on tient compte des victimes des guerres incessantes entre les Caraïbes et les Allouagues, leurs mortels ennemis.



Cinq cent cinquante hommes de la vieille Europe ! Quelques années plus tard, le même Père Breton disait qu'à la Guadeloupe se trouvaient des hérétiques de tout genre, dont beaucoup avaient fait retour au vrai berceau.

(1) RENNARD, vers F., p. 48.

de l'unique foi. On énumérait : Français, Espagnols, Belges, Hollandais, Marocains, Danois, Suédois, Grecs, Turcs et des Juifs mercantis et voyageurs.

Cinq cent cinquante hommes de la vieille Europe : les chefs, les missionnaires, quelques familles qui avaient voyagé à leurs frais, en vue de s'établir pour leur compte, et surtout 500 « engagés » qui devaient servir pendant 36 mois, pour rembourser leur passage. Leur service — j'allais dire leur esclavage temporaire — prenant fin, ils recevaient une concession de terre de deux cents pas de large sur mille de longueur. Ce furent les premiers habitants. Leur nom est resté; l'une de nos paroisses n'est-elle pas dénommée « les Vieux-Habitants » ?

L'expédition descendit la côte vers le sud et le sud-est. Après quelques tâtonnements, les Gouverneurs établirent deux quartiers. De l'Olive se fixa à la Basse-Terre qui, du Baillif, allait aux limites des Trois-Rivières. Du Plessis choisit la plaine de la Capesterre, centre des Caribets caraïbes.

PREMIÈRES ASSISES DE VIE CHRÉTIENNE

Les Dominicains reçurent quelques concessions de terrain. Leur première chapelle se dressa au village de la Pintade, au nord de Basse-Terre, mais les inondations la démolirent. Ils transportèrent leur couvent plus dans les hauteurs, à l'actuelle montagne Saint-Louis : c'est d'ailleurs dans cette région que l'on trouve les plus beaux témoignages des ruines. Fils de Saint-Dominique, nos premiers Missionnaires placèrent leur apostolat sous la protection de N.-D. du Saint-Rosaire. Ils édifièrent, sous ce titre, la première véritable église qui ait existé et qui occupait la Place d'Armes de la Basse-Terre, emplacement actuel de l'Imprimerie officielle. Il n'est pas encore question de l'église du Carmel.

La deuxième église, élevée sur les terres concédées par du Plessis, fut Saint-Hyacinthe de Capesterre.

Dieu bénit les commencements et les semailles de nos chers Religieux. Cinquante hérétiques reviennent à la religion catholique, et la guerre est faite aux jurons et aux blasphèmes. Chose curieuse : les sauvages, qui ne connaissent rien à la langue d'Europe, avaient retenu les gros mots des envahisseurs... L'histoire continue : apprenez le lexique d'une langue : le collégien collecte, en premier lieu, les mots gras.



Cinq cent cinquante hommes de la vieille Europe, auxquels s'ajoutèrent, en septembre de cette même année 1635, 620 immigrants qui descendirent des vaisseaux du capitaine l'Abé ! (1)

M^{me} de l'Olive s'occupe spécialement des esclaves noirs et des petits enfants ; elle leur apprend le catéchisme à la perfection. Elle peut même présenter au baptême et à la première communion une petite Caraïbe qu'un Flamand lui avait amenée de Sainte-Lucie.

Un autre Caraïbe, qui avait passé 10 ans à Séville — la ville religieuse par excellence de l'Espagne — et qui était retourné à la terre natale, entendait la messe, les deux genoux en terre, faisant la bénédiction de la table avant et après les repas... et préparait sa famille au baptême, quand, un jour, surpris en mer par les Anglais, il y périt. Ce fut un désastre. Son temps passé en Europe lui permettait d'être interprète entre ceux de sa race et les Pères. Lui disparu, il fallut une quinzaine d'années d'acharnement au Père Breton pour établir les éléments d'un dictionnaire de cette langue qui ne s'écrivait pas et qui n'était pas en tout la même pour les hommes et pour les femmes.

On pourra noter, vers 1644, deux autres conversions de

(1) RENNARD, p. 81.

sauvages. Mais l'espoir n'était plus là ; il était dans les pauvres esclaves noirs.

« Déjà, l'esclavage existait dans les possessions espagnoles et anglaises, avant l'établissement des Français. Depuis plus d'un siècle, ces nations se livraient à la traite. » (1)

Les Français profitèrent de ce commerce qu'ils firent en contrebande jusqu'en 1673 — cruauté des mots et de la chose ! — époque à laquelle Louis XIV reconnut officiellement ce marché épouvantable, né d'une grande et charitable erreur.

Quand le Père Breton quitta la Colonie, après 18 ans de séjour et de souffrances sans arrêt, avec l'espoir d'y revenir, sa mission comptait plus de 500 hérétiques blancs convertis à la foi, et plus de 2.000 noirs baptisés.



La Guadeloupe, dans les hommes comme dans la flore, est un parterre aux teintes les plus variées et les plus riches. Nous pouvons dire que notre Tricentenaire nous appartient aux uns comme aux autres : nos ancêtres étaient là. Sans doute, les noms ont été changés pour ceux qui sont devenus libres. En feuilletant l'histoire, les noms demeurent souvent les mêmes pour ceux qui vinrent de France, et pour les familles qui firent souche, et que nous saluons dans leurs descendants à l'heure actuelle.

En l'année 1653, notre île compte 12.000 français, 3.000 noirs. Les Caraïbes s'éteignent aux territoires réservés de l'Anse-Bertrand. Les Hollandais, chassés du Brésil, apportent leur renfort... et pour développer les familles, les maisons d'assistance de la Métropole envoient 500 femmes, tant volontaires qu'orphelines, aux engagés

(1) Maurice MARTIN, *Précis d'Histoire de la Guadeloupe*, p. 25.

« libérés ». La nostalgie de la France devait s'adoucir au charme berceur de l'épouse, ange du foyer.

La prostitution était sévèrement punie. La source de nos familles est pure. Trois siècles de fautes ont souvent terni sa transparence cristalline.

En 1653, 2.000 demeures étaient debout. A lire le Père Labat, qui vint aux « isles » en 1693, on verra facilement que toutes ces demeures n'étaient pas des chaumières.



Nous avons quitté volontairement l'année 1635, l'année de la famine où l'on enterrait quatre par quatre, dans la même fosse, ceux qui succombaient, épuisés de privations. Sans doute que, dans le délire de la fièvre, à l'écran de leur cerveau brûlant, les scènes de la Patrie venaient danser, messagères de la mort macabre. L'année 1635, celle de l'épopée où les Missionnaires, le plus souvent, n'avaient pour nourriture que les feuilles de patates « cuites à l'eau de mer », car le sel manquait, et pour boisson que l'eau saumâtre des rivières, jaunie par la corruption des branchages, et infestée des mille insectes assassins.

Six mois après leur arrivée, les PP. Pélican et Griffon, plus morts que vivants, retournent chercher du renfort à leur couvent de Paris. « Au même temps, le sieur du Plessis allait de mal en pis, et il mourut le jour de la Sainte-Barbe, qu'il avait choisie pour sa patronne, avec les sentiments d'une âme chrétienne et résignée aux volontés de son Dieu. Lui-même consolait les domestiques en son extrémité. Il vivait en homme de bien, fort pieux et agréable en sa conversation. Il fut regretté de tous, et enseveli avec l'honneur qu'on pût alors. » (1)

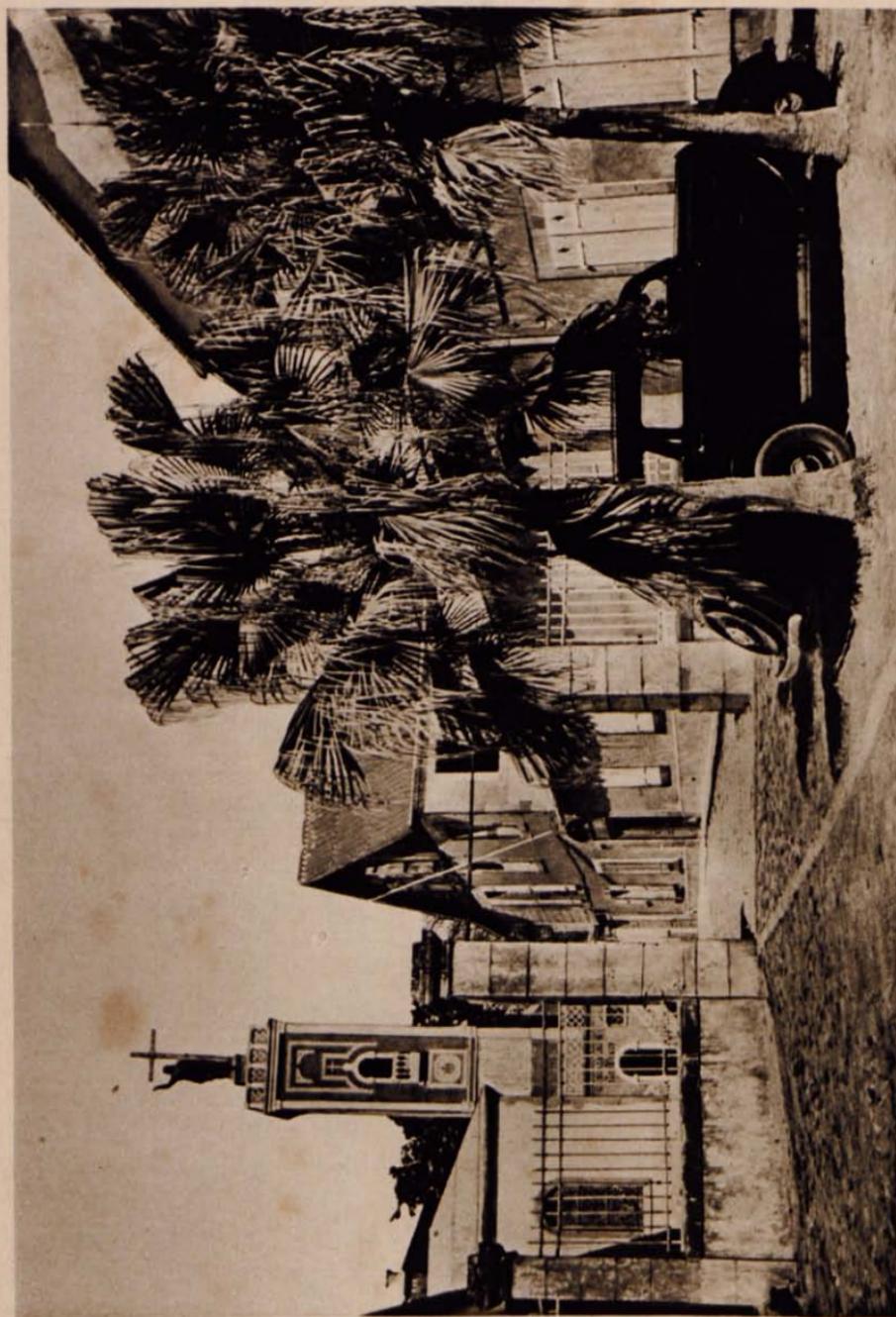
De l'Olive, de caractère mobile et coléreux, ramasse en

(1) RENNARD, p. 83.



Basse-Terre (9.268 hab.) — La Cathédrale.

Elle a été érigée en basilique mineure, sous le vocable de N.-D. de Guadeloupe, en 1877, durant l'épiscopat de Mgr Blanger. — La façade date de 1736.



Cliché Catan, Basse-Terre (Guadeloupe).

Basse-Terre. — Monument érigé à la gloire du Sacré-Cœur

par S. E. Mgr Genoud, évêque de la Guadeloupe.

A gauche : l'église. — A droite : l'évêché.

ses mains le pouvoir qu'il garde 5 ans : 5 années de ruine ! Malgré les ardentes prières du Père Breton, il fait la guerre aux Caraïbes qui ne se privent pas de massacrer les colons et de dévaster leurs champs. Pris de convulsions ressemblant fort au haut mal, il devient aveugle, « grâce au traitement de son opérateur », dit la chronique. On le dépossède de son autorité, et il s'éteint à Saint-Christophe, et ainsi ira le régime seigneurial qui se poursuivra jusqu'à l'arrivée de M. du Lion, premier gouverneur pour le Roi, en 1674.

L'Eglise jouera son rôle séculaire : la défense de l'esclave, et sa voix justicière à l'égard des Grands. Elle imposera ses « trêves de Dieu » ; elle construira sa cité ; elle fera le peuple guadeloupéen.

Le Père Breton fermera les brèches ; son corps criera la faim, et sa grande âme distribuera à tous la nourriture éternelle.



Tel est l'Arbre de la Croix, grandi au milieu des larmes, des sueurs et du sang ! Nous sommes assis à l'ombre bienfaisante de son feuillage, et la foi que nous devons à ces pionniers nous permet désormais de regarder le Ciel : « destinée de tout homme venant en ce monde ».



Les Caraïbes

Origine. — Genre de vie. — Mœurs et croyances.

D'OU VENAIENT LES CARAÏBES ?

QUAND les Français débarquèrent, le 29 juin 1635, au Fort Saint-Pierre, au nord-ouest de Sainte-Rose, le pays était habité par les Caraïbes. Ils n'étaient pas nombreux. Nous l'avons déjà dit, ils préféraient la région de la Capesterre à celle de « Sous-le-Vent », plus visitée par les incursions des Anglais, des Espagnols et des Français : ces derniers récemment installés à Saint-Christophe.

D'où venaient les Caraïbes ? « Des peuples les plus voisins des îles qui sont à la terre ferme », dit le Père Breton. Nous disons aujourd'hui qu'ils descendaient des Gallybis de la Guyane.

Ils n'étaient point fixés eux-mêmes sur leurs origines. La mythologie avait tramé ses légendes : sort commun des Primitifs. L'ancêtre était Kallinago, si vieux qu'on ne pouvait compter ses ans ; martyrisé par les siens, et transformé en poisson redoutable : vengeance perpétuelle de son esprit appelé Akaïouman.

Ils avaient pris eux-mêmes, possession de Karukéra, par le nombre de leurs flèches, en exterminant les premiers habitants de l'île, dénommés Allouages, blancs de peau,

grâce à l'air froid des montagnes, leur repaire, disséminés et traqués, survivant en leur dernière bastille : la Dominique.

COMMENT VIVAIENT-ILS ?

Ces caraïbes étaient « forts, robustes et gras », de teinte olivâtre, et si leur front était large et sans relief, cela venait du premier traitement qu'ils subissaient petits : la mère aplatissait la tête de l'enfant ; s'ils étaient rouges, cela tenait à leur goût du tatouage : ils se peignaient de roucou. Ils étaient d'humeur mélancolique et sombre, qu'accentuait leur vie de coureurs des mers.

En fait d'arts, ils se limitaient aux nécessités du ménage, de la chasse, de la guerre et du sol ; ils fabriquaient paniers et hottes, hamacs et cotonnades appelées rassades. C'est tout.

Leur cruauté ne s'exerçait qu'à la guerre : les prisonniers devenaient pâture de festin ; les femmes augmentaient le troupeau des esclaves.

Parfois, ils se laissaient apprivoiser, consentant à quelques échanges en nature avec les Européens. Experts dans le talent de mendier, ils n'étaient pas plus voleurs que les premiers Colons, affirme leur missionnaire : le Père Breton.

Ils vivaient par tribus : ensemble de familles sous l'autorité de l'Ancien.

Au centre du village, il y avait la grande demeure commune : le Carbet. On plantait des pieux sur une longueur de 30 mètres ; on les reliait à la tête par des rondins. C'était le faite, auquel on ligaturait, à espaces réguliers, à droite et à gauche, d'autres rondins qui se penchaient vers la terre pour la toucher ; le tout était recouvert de lataniers et de branchages ; pas d'autre ouverture que celle d'entrée. C'était, pour les hommes, le salon de conversation, la salle de conférences et le réfectoire principal. La nuit, ils se

retiraient dans leurs cases respectives, de même s'y le, où ils retrouvaient les leurs.

Pour mobilier : le matoutou — tabouret de joncs — leurs paniers et leurs toiles de coton, servant de lits ou hamacs.



Amateurs de cheveux longs — excepté pour les esclaves — ils les voulaient tout noirs, et les rendaient tels par une couche de janipas ; ils avaient ainsi le sommet des épaules couvert ; mais c'était tout. Le nudisme ne les effrayait pas.

Lèvres, oreilles, nez étaient agrémentés de breloques d'un prix d'achat peu élevé : dents de chat et d'agouti, osselets prélevés sur leurs ennemis. Les jours de danse, ils s'ajoutaient des grelots aux pieds et aux reins, les messieurs portant, en outre, bracelets de cotonnade au haut du bras, et trousse de plumes aux cheveux, les dames ayant bracelets aux poignets et ceinture légère là où il convient.

A noter que le beau sexe portait bottines de coton et de paille, d'un demi-mètre, enveloppant orteilles, cheville, mollet, pour s'arrêter au genou. Pour cirage, du roucou : chaussure délicate et pressurante qui faisait le pied petit et fin, et quand il fallait passer une rivière, la dame, pour préserver ses souliers, pirouettait tête en bas, marchait sur les mains, et sortait de l'onde aussi sèche, quand aux pieds, qu'après une marche sur la rocaïlle.



Après avoir abordé notre île, en 1493, Christophe Colomb y laissa quelques spécimens de porcs qui se multiplièrent avec rapidité. A la prise de possession, en 1625, leur nombre ne se pouvait compter. Les Caraïbes n'y touchaient pas, pas plus qu'ils n'usaient de volailles, de beurre, de fromage, de lait, d'huile ou de graisse.

Leur menu était de poisson, de crabes et d'oiseaux : ces derniers boucanés avec leur plumage, et débarrassés de leur trop plein, au moment de servir.

Enfin, il y avait cette fameuse cassave de manioc. Quand on la présentait à l'invité large et ronde, cela voulait dire qu'il pouvait toute la manger ; quand elle était offerte pliée, le visiteur devait en laisser le centre pour les hôtes qui recevaient.

On ne mange pas sans boire, et la calebasse de « ouicou » accompagnait la galette. Ce ouicou était de la cassave fermentée dans de l'eau : boisson enivrante qui était le baume de la douleur et le nerf du combat.

La maîtresse de maison, habituée à frictionner d'huile tête et corps de son mari, rendait le même devoir à tout visiteur. On peut dire que ces primitifs vivaient toujours peints : ce qui explique leur souplesse et leur endurance au soleil.

Un seul repas par jour, avec la permission de grignoter à toute heure.



Le travail de l'homme n'était jamais celui de la femme. Tous les matins, il y avait rendez-vous à la rivière, et quand le bain était terminé, on grageait le manioc, on cassait la croûte, et chacun s'en allait de son bord.

L'homme faisait des paniers, préparait le jardin, abattait du bois, sanglait sa flèche, ou s'en allait à sa pirogue ; la femme, de son bâton pointu, plantait manioc et patates.

Les Caraïbes avaient des cordages de lianes qui recevaient le nom de « pites ». Ne serait-ce pas l'origine de l'expression « pitt à coqs » ? Le « pitt » est la corde tendue qui encercle le lieu du combat : le « ring », dirions-nous de nos jours. Cela ne veut pas dire que les Caraïbes connaissent les combats de coqs, dont l'origine est flamande

pour les uns, espagnole pour les autres, l'une et l'autre pour ceux qui n'oublient pas les longues occupations espagnoles au pays des Flandres.

La houe n'était pas connue, et il était indigne du monsieur de travailler la terre ; il se contentait d'en manger les produits. Les Caraïbes n'avaient pas d'outils travaillés, et les quelques lames d'un métal non identifié, en forme de croissant, dont ils étaient parfois munis, ils les devaient au butin de guerre. Ils appelaient ces lames « karakoulis ». Il est donc inutile, de nos jours, de chercher les vestiges pré-colombiens, malgré toutes les invitations de la Presse locale ; et si l'on vous parle de pierres gravées, à l'Anse-Bertrand, aux Trois-Rivières, à Sainte-Rose, donnez-leur une date postérieure à la colonisation française : époque où le fer ouvragé permit l'inscription du monument.



Le Caraïbe était marin : vocation qui l'éloignait du sol. Son art était celui de son « kanaoa », de son canot, comparable à la pirogue. Il empruntait les procédés de tous les peuples jeunes : on abattait un arbre, on le creusait, on lui donnait la forme d'un berceau, on rehaussait les bords en liant des planches, et le tout était calfaté avec de l'écorce de mahot pilée.

Les pirogues avaient 10, 15 et même 20 mètres de longueur. Les pagayeurs regardaient toujours le but ; ils ne ramaient pas en tournant le dos au terme du voyage. Le jour, ils se gouvernaient sur le soleil ; le soir, sur les étoiles, tant il est vrai qu'au milieu des ténèbres de la barbarie, Dieu a toujours voulu filtrer sa lumière.

Le capitaine était maître à bord ; son esquif avait belle allure, fine, allongée ; la poupe était peinte d'une matière rouge qui, d'après eux était l'excrément d'une colossale

couleuvre, qu'on ne voyait jamais et qui avait comme logis une effroyable caverne.



Quand sonnait la guerre, on faisait choix, pour chef, d'un homme d'âge. Les jeunes n'avaient point de grades. Une harangue rassemblait les gens. On ne prenait que des volontaires. On ménageait une pirogue ou deux pour le convoi des femmes chargées du ravitaillement, et les autres pirogues voguaient de l'avant. Pas de batailles rangées : la surprise avant tout ! On n'attaquait pas de nuit, de peur de la confusion, mais à l'aube, un hurlement sacré donnait le signal. On aimait aussi les engagements au clair de lune... La légèreté de la pirogue était la suprême ressource de la fuite, en cas d'infériorité.

Il n'était fait aucun quartier aux prisonniers mâles, et les femmes subissaient l'esclavage. Les armes nationales étaient le « boutou » — ou, si vous voulez, la matraque — et surtout l'arc et la flèche. Celle-ci avait sa pointe en forme de scie, et quand on devait la retirer de la plaie, elle élargissait tragiquement la blessure... Enfin, cette flèche était empoisonnée : on ne sortait pas vivant de sa violence.

Des vins et des orgies couronnaient la victoire, tandis que les prisonniers de marque attendaient, dans des tortures, le feu et les coups de dents de leurs maîtres.



Tel était le genre de vie des Caraïbes, ce qui faisait la trame habituelle de leurs journées et de leur existence.

Il faut dire quelques mots, maintenant, de leurs mœurs familiales, et de leurs croyances religieuses,

LEURS MŒURS ET LEURS CROYANCES

Quel était le degré et quelle était la valeur de la loi naturelle, en ces primitifs qui mangeaient, sans remords, la chair humaine ? qui n'avaient ni loi, ni code pour régir leur vie morale ?

Il faut observer, cependant, que l'adultère de la femme était puni de mort, et que le vol était quasi inconnu, puisqu'il n'y avait rien à piller nulle part.

Les Caraïbes avaient quelques idées sur la vie future, sur la puissance de l'esprit, maître de toutes choses, et ils n'ignoraient pas la loi de la rétribution définitive : une récompense pour les vertueux, un châtement pour les coupables. Cette rétribution, ils la soupçonnaient éternelle. C'est une preuve qui fait nombre avec tant d'autres de la croyance universelle inscrite au cœur de l'homme, si barbare ait-il été, à l'existence de l'Être qui commande : l'Être suprême.

Voici maintenant quelques détails.



Aucun empêchement dirimant ou prohibant dans leurs mariages : parents et enfants, sœurs et frères fondaient parfois famille entre eux. C'était l'exception, mais une exception qui révèle leur déchéance.

Les cousines germaines, issues de sœurs, appartenaient de droit à leurs cousins. Inutile de fabriquer ailleurs un roman d'amour. Celles qui étaient filles de frères étaient considérées comme sœurs, et cherchaient en dehors de la famille leurs épousailles.

Le Caraïbe pouvait avoir autant de femmes qu'il l'entendait. Il avait le droit de répudier ses épouses quand il lui plaisait, et la femme répudiée pouvait se préparer une

autre union, mais jamais la femme n'avait le droit de congédier son protecteur, et s'il lui arrivait de le tromper, on lui enlevait la vie.

Le gendre ne parlait jamais à ses beaux-parents, ni aux frères de sa femme. S'il les rencontrait, il s'empressait de faire un circuit pour ne pas être sur leur passage ; donc, impossibles les querelles avec les belles-mères.



A la naissance d'un fils, le père et la mère s'astreignaient à un grand jeûne, surtout le père.

Les cinq premiers jours, aucune nourriture ; du cinquième au dixième jour, que du « ouicou » : l'ivresse du bonheur, et, pendant un mois, que de la cassave. Pas de viandes ni de poissons ni de légumes.

Le jeûne prenant fin, les amis se réunissaient. On découvrait la peau du pénitent avec des dents d'agouti ; après quoi, on le frottait énergiquement avec de l'eau pimentée, et l'assistance s'enivrait à ses dépens.

Le pauvre père continuait quelques jours ses privations... Sa première nourriture était la chair de crabe, et de crabe femelle obligatoirement ; il lui était défendu de manger du poisson ou d'un autre mets d'animal. C'était exposer l'enfant à une ressemblance avec ces poissons ou ces animaux.

Après leur délivrance, les mamans aplatissaient le front de leurs enfants. Elles obligeaient leurs rejetons à une pose douloureuse : l'enfant était comme blotti et courbé, la tête sur les genoux. Les genoux devenaient masse de résistance, et on pétrissait la tête.

A quelques jours de la naissance, parrain et marraine venaient percer oreilles, nez et lèvres de leurs filleuls, et quand ils marchaient tout seuls, les garçonnets partageaient la table du papa, et les fillettes, celle de la maman.

A l'heure de l'adolescence, les rites reprenaient leur

exigence sanglante : le corps du jeune homme était tailladé ; on tuait sur sa tête un oiseau ; on broyait cet oiseau, on obtenait un bouillon que l'on pimentait, et qui servait aux purifications et au massage total. Le jeune homme mangeait enfin le cœur de l'oiseau, et, pour éviter les difformités corporelles, il restait étendu sur le dos jusqu'à sa guérison complète.

La jeune fille pubère subissait le même sort.



Malgré une existence pauvre en bien-être, le Carail vivait longtemps. Les saignées et les tatouages en étaient sans doute cause.

Quand il tombait malade, ni ses enfants ni sa parenté ne le visitaient, par peur de contagion ou d'un passeport précipité pour l'au-delà. La femme seule soignait l'infortuné. La mort venue, on creusait une fosse, et, après avoir huilé et peint le cadavre, on le mettait dans la tombe, dans la pose d'un individu accroupi : ainsi avait-il été dans le sein de sa mère. Les pleureuses jetaient, à intervalles rythmés, la terre de l'ensevelissement, faisaient brûler, sur le trou, les objets familiers du défunt. Femmes et enfants se coupaient les cheveux, et commençaient le long jeûne de l'affliction. On tuait les esclaves de celui qui n'était plus. Il faut dire que l'esclave prévoyant avait soin de gagner du pied, avant la « fin finale » de son maître.

A quelque temps de là, un anniversaire réunissait, auprès de la tombe, parents et amis. Chants et « ouicou » activaient la douleur.

Après le trépas, disaient-ils, les *trois* âmes, que chaque homme portait, s'en allaient à leur sort.

L'âme du cœur montait vers le ciel.

L'âme du bras et l'âme de la tête devenaient esprits redoutables, gardant l'humeur guerrière de toujours ;

elles prenaient le nom de « Mapoya » : diables à griffes inquiétantes.

Les méchants — et il fallait une forte dose d'iniquité pour être jugé tel — les méchants étaient relégués au fond de la terre, dans un enfer appelé « Touvalik ».



La divinité des Caraïbes était un grossier mélange de superstitions. Le pays de leurs dieux était une copie de l'Olympe qu'ils ne connaissaient pas. On y trouvait femmes et hommes, dont le moindre souci était la continence et le respect. Sur la terre on n'entendait aucune prière de la part des hommes ; on ne remarquait aucun culte, et il n'y avait ni chapelle, ni temple.

Le grand « Carbet » ou chaque « carbet » particulier étaient le théâtre des offrandes et des manigances aux esprits. Sur le matoutou — le tabouret de la case — on offrait à l'esprit, qui sans doute avait des entrailles, une Calebasse de « ouïcou » et les cassaves les mieux cuites. Comme le dieu ne touchait jamais à cette pitance, que l'on voyait sans cesse installée sur le « matoutou », les sauvages avaient imaginé que l'esprit, rassasié, redonnait à la famille l'offrande qu'elle lui avait faite : ce qui n'était pas pour déplaire à des ventres affamés, plus réels que ceux des dieux.

L'intermédiaire entre la divinité et l'homme était le « Boïé » ou « Boïaïko » : devin retors, au courant des querelles des uns et des autres, portant ses sentences au mieux de ses intérêts personnels, prétendant guérir maladies et prophétiser sur l'issue des guerres, intervenant seul ou en compagnie de son dieu.

Chaque boïé était le serviteur d'un ou de deux esprits : ce qui revient à dire que le nombre des dieux invoqués était double de celui des sorciers, et de même que les sorciers se jalouaient sans tendresse, il en était ainsi des dieux.

Quelquefois, on conversait directement avec les dieux, sans l'entremise du sorcier, et, pour cela, on déterrait les ossements, on les enfermait dans desalebasses. Le souffle diabolique parlait par ces os, et se vengeait des ennemis.

Quand la lune n'apparaissait plus, elle avait été dévorée par le génie Mapoya qui, dans sa miséricorde, la rejetait par quartiers, en attendant qu'elle devint pleine.



Mais en parlant de la lune, il serait peut-être bon de terminer ce chapitre, si nous ne voulons pas rêver à la lune.

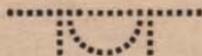
Oui, tranchons court.

Pauvre humanité sans Dieu « où tout était dieu, excepte Dieu lui-même » ! effondrement de la raison, en dehors de la révélation ; déchéance de l'homme, ténèbres !

Et nous avons la foi, la lumière, « la connaissance de Dieu et de son Christ, notre sauveur » ! Civilisés, nous l'avons été par l'Évangile.

Pourrions-nous, sans trahison, renier l'Évangile, et l'Église, messagère de l'Évangile ?

Vous pouvez répondre, vous qui avez lu ce chapitre. (1)



(1) Ref. RENNARD, 44-74.

Les Préfets apostoliques

Débuts d'organisation religieuse. — Le bref d'Urbain VIII. — Religieux de divers Ordres. — Les Préfets apostoliques. — Le travail des Missionnaires. — Tentatives de création d'Evêchés aux Colonies.

LA MISSION DES ISLES

LE cardinal de Richelieu, pour organiser canoniquement la Mission des Isles, sollicita du Saint-Siège un bref, qu'il obtint en date du 12 juillet 1635, et que les premiers missionnaires reçurent, en septembre, à la Guadeloupe.

Ce bref d'Urbain VIII commettait, au Père Pélican et à ses confrères, le soin des Colonies formées au nom et sous la protection du Roi très chrétien, et les établissait pasteurs tant des Français de ces régions que des sauvages qui se convertiraient.

« Comme le bref apostolique, dit du Tertre, était une dérogation implicite à la bulle d'Alexandre VI, du 12 mai 1493, par laquelle le Pape « donnait aux roys catholiques « Ferdinand et Isabelle et à leurs successeurs, la propriété « des terres fermes et des isles de l'Amérique découvertes « et à découvrir, avec déffenses, sous peine d'excommunication, à toutes personnes, de quelque qualité et « conditions qu'elles puissent estre, quand mesme ils

« seraient roys ou empereurs, d'y aller ou trafiquer sans
« la permission des roys catholiques ».

« M. le Cardinal garda l'original du bref, comme un titre
qui levait les défenses et les censures portées par la bulle
d'Alexandre VI, et se contenta d'envoyer une copie à nos
Pères. » (1)

Les historiens ont tous reconnu que cette mission, don-
née par le Pape à des Religieux français, fut la meilleure
sauvegarde de nos colons contre la jalousie des espagnols
qui, avec quelque bon droit, pouvaient se considérer
« comme les premiers maîtres des isles d'Amérique qui
étaient à l'entrée du Pérou ».

Il n'est pas inutile de rappeler l'influence de la Religion
qui, cherchant avant tout le royaume de Dieu, affermit et
développe, par surcroît, les intérêts de la Patrie.

Le cardinal de Richelieu, actionnaire lui-même de la
Compagnie de Saint-Christophe, à la raison religieuse
alliait la raison d'Etat.

DOMINICAINS. CAPUCINS. JÉSUITES ET CARMES

La juridiction sur la mission de la Guadeloupe fut donc,
à la première heure, confiée aux Pères Dominicains :
Jacobins comme on disait en France, Moines blancs comme
on les appelait aux « isles ».

Le régime seigneurial, qui se poursuivra jusqu'à l'année
1674, voulut imposer à cette nouvelle possession des lois
inspirées par l'intérêt et le despotisme.

Les premiers Missionnaires ne pouvaient pas, en cons-
cience, partager ces mesures arbitraires. Entre Seigneurs,
propriétaires et Religieux, les idées différaient, on le

(1) Notes du P. CABON.



Cliché Catam, Basse-Terre (Guadeloupe)

Basse-Terre. — Eglise de N.-D. du Mont-Carmel.

C'est la plus ancienne des églises qui existent actuellement. Elle fut élevée par Houël, gouverneur et sénéchal de l'île, vers 1655. Sa façade, inachevée, porte le blason de son fondateur.

Cliché P. Altmayer



Basse-Terre. — " Petit Versailles ".
Intérieur de la Chapelle
du Pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Cliché P. Altmayer



Basse-Terre. - " Petit Versailles " : chapelle du Pensionnat.
L'autel qui renferme la châsse de saint Victor, martyr.

comprend, sur l'esclavage, la brutale autorité des maîtres et la guerre d'extermination poursuivie contre les Caraïbes. Ce fut un méchant plaisir pour les Seigneurs de créer compétitions et querelles entre les Missionnaires de différents Ordres.

De l'Olive commença les tracasseries, et Houël en fit son principe : « diviser pour régner ».

Dès 1637, deux Capucins arrivent en Guadeloupe ; ils meurent en touchant son sol ; d'autres suivent, que nous voyons tenir plus longtemps. Les Jésuites font leur apparition, rendue facile par leur voisinage de la Martinique qui était leur terre d'évangélisation.

Capucins et Jésuites vécurent d'ordinaire en bonne intelligence avec les Jacobins ; il n'en fut pas de même de quelques Carmes indésirables, survenant en 1652.

Labat plaisante les Carmes « dont les bâtiments, à la Guadeloupe, se ressentent de la vieillesse de leur Ordre », et qui ne sont pas « mieux fourni d'arbres pour bâtir que de titres pour justifier leur origine prophétique ». (1)

Les Dominicains demandaient aux nouveaux venus leurs lettres de pouvoirs, et ceux-ci, à leur tour, réclamaient le constat du bref de juridiction accordé aux Jacobins. Or, ces derniers ne pouvaient présenter que la copie du bref d'Urbain VIII, dont l'original était détenu par Richelieu.

Voici ce que Labat écrit à ce sujet :

« A la Guadeloupe, il y a Capucins, Jacobins et Carmes déchaussés de la province de Touraine. M. Houël avait appelé ces derniers dans le temps qu'il était seigneur et propriétaire de cette île, pendant un procès que nos Pères furent contraints d'avoir avec lui au sujet des terres qui

(1) Cité par RENNARD : « Le P. Labat aux Antilles », *Revue d'Histoire des Missions* du 1^{er} juin 1926.

nous avaient été concédées par la première Compagnie qui fit l'établissement de la Guadeloupe en 1635.

« Quoique les Carmes n'eussent aucun bref du Pape, ils ne laissaient pas, par tolérance des autres Religieux, d'exercer les fonctions curiales dans la paroisse du bourg de la Basse-Terre, dans celle du Vieux-Fort et des Trois-Rivières qui leur avait été cédée par les Jésuites. Ils avaient aussi soin des paroisses de Marie-Galante et des Saintes, fondées seulement sur une prétendue bulle de Communication des privilèges des Religieux mendiants, dont ils prétendent que tous peuvent jouir quand ils ont été une fois accordés à un de ces Ordres. » (1)

La première juridiction romaine qui régit les commencements religieux de la Guadeloupe était, sans contredit, aux mains des Dominicains.

Guadeloupe et Martinique faisant partie de la Compagnie de Saint-Christophe, Capucins et Jésuites, qui travaillaient à Saint-Christophe et à la Martinique, avaient, en Guadeloupe, des droits qui semblent incontestables. D'ailleurs, c'est en vertu de l'interdépendance de ces trois îles : Saint-Christophe, Martinique et Guadeloupe, que les Dominicains, à leur tour, s'établiront à la Martinique.

En août 1753, une Commission de Vicaire apostolique (*sic*) aux îles françaises du Vent de l'Amérique est accordée au R. P. Emilien, de l'Ordre des Carmes, par son Supérieur général. Cette nomination n'est pas une institution ; elle continue un ordre de choses établi depuis 1710.

LES PRÉFETS APOSTOLIQUES

Les Religieux des différents Ordres, qui vinrent s'établir ou échouer à la Guadeloupe, tenaient leur juridiction de leurs Supérieurs respectifs.

(1) LABAT, t. I, chap. X, p. 106.

Les Missions des « Isles » étaient divisées en autant de districts qu'il y avait d'Ordres religieux à les desservir.

A la Guadeloupe, chaque district avait à sa tête un préfet ou vice-préfet apostolique, vice-préfet, principalement à l'époque où notre colonie dépendit du Gouvernement général de la Martinique, c'est-à-dire de 1674 à 1775.

Nous parlerons principalement des Préfets apostoliques de la Mission des Dominicains.

Le Père Pélican ouvre la marche en 1635. Après six mois de séjour aux îles, il est remplacé par son missionnaire : le Père Nicolas Breschet (1636-1637).

Le Père Breton fait d'abord des intérimis. Le Père de la Mare, prédicateur réputé en France, occupe la charge en 1641-1642. Vient ensuite, en 1646, le Père Armand Jacquinot ou de la Paix qui, bien que jeune et peu muni d'expérience — remarque notre Père Breton — fut à la hauteur de sa tâche.

Les vexations de Charles Houël amènent quelques confusions dans l'organisation religieuse. Le Père Breton fait face aux exigences et aux dangers.

Il part pour France en 1654.

Quatre ans plus tard, en 1658, nous relevons le nom du Père Pierre Fontaine, qui dirige jusqu'en 1666 la Mission des Pères Jacobins. Il mourut accidentellement. Il se rendait dans un canot, de la Capesterre à la Basse-Terre. Le canot coula ; les passagers et le Préfet apostolique furent noyés.

Son successeur fut le Père La Forcade. C'est alors que commence le Gouvernement général de la Martinique. Il nous faut continuer la liste en recourant à l'île voisine. Le Père Labat nous y conduit.



Voici le Père Raymond Carbonière, qui dut, vers 1685, réprimer le zèle du Père Paul, alors supérieur de la Mar-

inique, et restreindre ses aumônes, sur la plainte que lui en firent le Gouverneur et l'Intendant.

Vient le Père Caumels. « C'était un homme de mérite et de naissance. Son père était capitoul de Toulouse, allié à quantité de maisons considérables, et, entre autres, à celle de M. le commandeur de Guitaut. Il avait été prier au Couvent de Toulouse, quoi qu'il n'eût alors que 35 ans. Après quoi, il avait été nommé vicaire général et préfet apostolique de nos Missions. On l'avait « flatté » que cette dernière qualité était peu différente de celle des vicaires apostoliques, et il s'était imaginé que sa juridiction s'étendait non seulement sur les Religieux de son Ordre, mais encore sur les Jésuites, les Carmes et les Capucins ; mais il s'était trouvé loin de son compte. Ce fut le premier chagrin qu'il eut en arrivant, mais ce ne fut pas le moindre, puisque la détresse de nos affaires temporelles, tant à la Martinique qu'à la Guadeloupe qui venait d'être pillée par les Anglais, qu'à Sainte-Croix et à Saint-Domingue, lui en fournissait de bien plus considérables. » (1)

Ce pillage de la Guadeloupe, dont parle le P. Labat, eut lieu en 1691.

Le Père Caumels eut à peine trois ans de supériorat aux Isles ; il mourut, en effet, en octobre 1694, à Saint-Thomas, comme il se disposait à passer à Saint-Domingue.

A sa mort, il y eut embarras dans le choix du successeur. Le P. Caumels ne l'avait pas désigné. La Guadeloupe voulut présenter son Supérieur local, mais elle n'avait alors que 5 Religieux dominicains. Son ancienneté ne suffit pas à imposer des droits ébranlés par la présence de 10 Dominicains à la Martinique ; le nombre l'emporta, et le Père Cabasson, supérieur particulier de la Martinique, fut élu, par les Missionnaires, supérieur général des

(1) P. LABAT, éditions de 1722 et 1724, t. I, p. 117.

Missions, par intérim : titre qui n'avait pas toujours pour corollaire celui de préfet apostolique. (1)



Le Père Paul, rentré en France, à la suite de la dénonciation de ses dangereuses largesses, revint aux Isles, en 1696, pour succéder au Père Caumels. Un conseil de surveillance s'organisa autour de sa personne : on avait toujours peur qu'il dilapidât les ressources des Missions. Gêné, il s'empressa de nommer le P. Cabasson pro-vicaire général et vice-préfet pendant son absence et en cas de mort.

Il partit pour Sainte-Croix et Saint-Domingue, fut fait prisonnier en 1697, à Carthagène, par les Anglais. On le crut mort.

Cependant, la paix de Ryswick lui rendit la liberté. Il revint à la Martinique avant que son successeur n'y fût arrivé. Il se montra très heureux du cours que les événements avaient pris, et céda volontiers ses fonctions.

Le Père Pierre la Fresche prit la succession, avec résidence à la Martinique. Il meurt le 8 septembre 1698.

Le Père Carbasson, élu aux dignités pour la troisième fois, est enfin nommé préfet apostolique, le 27 avril 1699. En 1703, dit le Père Labat, il se flattait d'être « continué » à son poste pour quatre autres années, mais il eut pour remplaçant le Père Bédarides.

C'est vers ce temps que le Père Labat quitta les « Isles » (1705), et avec lui finissent des notes sur les Missions, particulièrement intéressantes.



(1) Notes du P. CABON,

Vers 1740, nous trouvons le nom d'un autre préfet apostolique : le Père Mane. Depuis 1720, il a occupé plusieurs fois cette charge.

Des lettres-patentes du Roi — 29 août 1763 — concernant les Préfets apostoliques, exigèrent que les Ecclésiastiques, commis par le Saint-Siège pour exercer les fonctions de préfet dans les Colonies, seraient tenus de prendre des lettres d'attache royales, sur les pouvoirs à eux donnés à cet effet, et de les faire enregistrer aux Conseils supérieurs dans le ressort desquels ils devaient exercer leurs fonctions.

On a relevé les noms qui suivent, avec la date d'enregistrement. (1)

5 septembre 1764 : le Père Louis Bernard, probablement en charge avant les lettres-patentes mentionnées plus haut. Il sera vice-préfet en Guadeloupe en 1785.

9 mars 1767 : le Père Bertrand Faget.

4 janvier 1770 : le Père Saint-Jean-Baptiste Briant, comme vice-préfet à la Guadeloupe.

3 mars 1772 : le Père Melchior Cazeneude.

1^{er} mai 1775 : le Père Joseph Raymond Aycardy.

13 mai 1784 : le Père Rouïg, comme vice-préfet à la Guadeloupe.

Le 13 novembre 1787 : le Père François Auguste Crepsac, avec le Père Karroque, comme vice-préfet à la Guadeloupe.

En sortant de charge, les Préfets étaient tout désignés pour occuper la place de vice-préfet dans une des deux îles : Martinique ou Guadeloupe. Aussi, les PP. Cazeneuve et Aycardy furent vice-préfets de la Guadeloupe, après avoir été préfets des Missions.

(1) BALLET, t. III, p. 515.

L'ŒUVRE DES MISSIONNAIRES

En 1784, on trouve à la Colonie trois districts ou Missions : Jacobins, Carmes, Capucins. Les Jésuites ont disparu depuis 1764.

L'effectif global donne 33 Missionnaires, séculiers ou réguliers, ceux-ci en bien plus grand nombre, pour une population totale de 101.971 habitants, composés de 13.466 blancs, 3.044 libres de couleur et 85.461 esclaves. Un recensement de 1686, qui nous ramène d'avantage à l'époque que nous voulons fixer, portait seulement à 22 Religieux le nombre des Prêtres attachés aux Missions de la Guadeloupe.

« Malgré le pêle-mêle des juridictions, les Religieux des Isles firent un bien immense. Les premiers habitants : corsaires, flibustiers, boucaniers, venus d'un peu partout, obligés de lutter pied à pied, dans un pays vierge, contre la nature, contre les sauvages, contre les bêtes, ne reconnaissaient pas toujours les lois divines ou humaines. Les Moines furent, parmi eux, les représentants de la civilisation en même temps que ceux de l'Eglise.

« Ils eurent une influence puissante et salutaire. Plus tard, lorsqu'on commença à s'établir, ils furent des premiers à bâtir et à défricher, donnant à tous l'exemple du travail méthodique et de l'énergie persévérante. En même temps, ils prêchaient la Religion et la Morale, s'interposaient pour apaiser les conflits, s'efforçaient de faire adoucir, selon le droit chrétien, le sort des esclaves qui commençaient à arriver dans la Colonie. Leur rôle fut bienfaisant non seulement au point de vue religieux, mais au point de vue social et français. » (1)

Le Père Breton s'occupa des Caraïbes avec entêtement.

(1) Notes du P. CABON,

De ses voyages à la Dominique, comme de son séjour à la Guadeloupe, il recueillit des notes, et il publia, en 1665, une *Grammaire* et un *Dictionnaire caraïbe*, avec la traduction, en cette langue, du *Catéchisme* et des prières ordinaires du matin et du soir.

Le Père Jean-Baptiste du Tertre, curé aux Vieux-Habitants d'abord, à la Capesterre ensuite, a écrit l'*Histoire générale des Antilles* ; il y a consigné, avec les documents officiels qu'il a pu se procurer, les traditions orales des premiers temps de la Colonie.

Le Père Labat, dans son nouveau *Voyage aux Isles de l'Amérique*, publié en 1722, a donné un essai d'encyclopédie de toutes les connaissances utiles aux Colons.

LES PRIVILÈGES DES PRÉFETS

Les pouvoirs des Préfets apostoliques étaient très étendus. A cause de la difficulté de recourir à Rome, ils avaient le droit d'accorder à peu près toutes les dispenses possibles, d'absoudre de tous les cas réservés, de concéder bon nombre de faveurs spirituelles.

Nous avons le tableau de leurs privilèges en 26 articles. Nous ne les donnerons pas tous, puisque d'aucuns appartiennent encore, avec plus de précision et de largesse, à Nos Seigneurs les Evêques coloniaux.

Retenons quelques articles : ils n'ont rien du style limpide.

Art. III. — Absoudre et dispenser de toutes sortes de simonies, même de la réelle, pourvu que l'on quittât les bénéfices ; dispenser de la restitution des fruits perçus injustement, en imposant quelque aumône ou autre pénitence salutaire, selon la volonté de celui qui donne l'absolution ; ou, si les bénéfices sont paroissiaux, et qu'il ne se trouve personne capable de les remplir, on

peut absoudre les coupables, et leur permettre de les garder.

Art. IX. — Permettre aux gentils et aux infidèles qui se convertissent à la foi, et qui ont plusieurs femmes de garder, après leur baptême, celle qui leur plaira, à moins que la première de toutes les femmes qu'ils ont prises ne voulût recevoir le baptême : auquel cas elle doit avoir la préférence.

Art. X. — Absoudre de l'hérésie, du schisme et de l'apostasie de la foi toutes sortes de personnes, même les ecclésiastiques séculiers ou réguliers excepté ceux qui sont des lieux où l'inquisition est établie, à moins qu'ils ne fussent tombés dans ces crimes dans les lieux des Missions et où l'hérésie est dominante. Et encore excepté ceux qui, ayant abjuré juridiquement, sont retombés dans l'hérésie, à moins qu'étant nés dans un pays hérétique et y étant retombés, la faiblesse ne les eût fait retomber, et cette absolution ne peut servir que dans le for intérieur.

Art. XI. — Absoudre de tous les cas réservés au Saint-Siège, et même de ceux qui sont contenus dans la bulle *In Cæna Domini*.

Art. XIV. — Réconcilier les églises profanées, avec de l'eau bénite par un Evêque, ou, dans la nécessité, avec de l'eau bénite ordinaire, et communiquer ce pouvoir aux simples prêtres.

Art. XVI. — Permettre de manger de la viande, des œufs et du laitage pendant le carême, et autres temps de jeûne, lorsqu'on le jugera à propos.

Art. XVII. — Célébrer la messe deux fois le jour, s'il y a pour cela une grande nécessité, pourvu qu'on n'ait pas pris l'ablution à la première messe, qui a dû être célébrée une heure avant l'aurore, et la seconde après midi. On pourra même célébrer sur un autel portatif, sans

ministre, en pleine campagne, sur terre, pourvu que ce soit un lieu décent ; sur un autel, quoiqu'il fût rompu et qu'il n'y eût aucune relique ; en présence des hérétiques ou excommuniés, schismatiques ou infidèles, pourvu que le ministre ne soit pas hérétique ou excommunié, et qu'on ne puisse célébrer autrement. Il n'est pourtant permis de se servir du pouvoir de dire la messe deux fois en un jour que très rarement, et pour des raisons très fortes et très pressantes, et, en cela, on charge la conscience du célébrant.

Art. XX. — Pouvoir s'appliquer à soi-même les indulgences.

Art. XXII. — Porter le Saint-Sacrement aux malades, sans cérémonie et sans lumière, et le garder de la même manière pour la même fin, pourvu cependant que ce soit en un lieu décent, et cela quand il y a quelque danger d'un sacrilège du côté des hérétiques ou des infidèles.

Art. XXIV. — Garder dans leur maison et lire les livres des hérétiques qui traitent de leur religion, afin de les combattre, et tous les autres livres défendus, excepté les ouvrages de Charles Du Moulin, de Nicolas Machiavel et tous ceux qui traitent de l'astrologie judiciaire, principalement ou incidemment, ou de quelque manière que ce soit, à condition que ces livres ne pourront être transportés hors des lieux des Missions, et que les Missionnaires ne pourront donner à d'autres la permission de les lire.

Art. XXVI. — Administrer tous les Sacrements, qui sont de la compétence des Curés ou Ordinaires, excepté ceux de l'ordre et de la confirmation ; enfin, se servir de ces privilèges et les administrer à ceux qui en auront besoin, sans rétribution. (1)

(1) LABAT, t. I, chap. X, pp. 111-112.

Pour avoir le droit de confirmer, les Préfets firent de multiples instances à Rome. Il leur fut toujours refusé, et ce refus venait moins d'une obstination de Rome que d'une décision du Gouvernement royal, peu soucieux de grandir l'autorité des Chefs religieux qui, aux « Isles », étaient non seulement les témoins, mais les juges du Régime. Ce fut, d'ailleurs, la grande raison des échecs des tentatives faites pour la nomination des Evêques aux Colonies.

TENTATIVES INFRUCTUEUSES DE CRÉATION D'EVÊCHÉS

Dès le commencement du règne de Louis XIV, on lança l'idée de créer un Evêché pour les « isles » de l'Amérique.

Houël, dès 1650, en parle dans l'une de ses lettres. Il y avait alors, à Paris, un abbé Biet qui avait voyagé en Guyane, et que du Tertre malmène fort à cause de ses idées utopiques. Il eut été volontiers candidat, et les appuis ne lui manquaient pas.

Le projet s'élabore plus nettement en 1681. Louis XIV en écrit au comte de Blénac, gouverneur général des Isles. L'Evêque, résidant à la Martinique eut eu, sous sa juridiction, toutes les îles françaises aux Antilles... Il ne fut pas donné de suite à ce projet.

En 1727, on parle d'un Evêché aux Isles du Vent. Le Gouvernement général des Isles a été partagé, en 1714, en deux Gouvernements généraux : celui des Isles Sous-le-Vent (Saint-Domingue), et celui des Isles du Vent (Martinique, Guadeloupe, Dominique). Deux Evêchés sont proposés : un pour chaque Gouvernement général. Le siège de l'Evêché des Isles du Vent eut été fixé à la Martinique.

Un troisième projet, en 1773, faillit réussir. L'abbé Perraud avait déjà, du Roi, ses lettres de nomination, mais Rome ne lui envoya pas ses bulles. Il se contenta de partir pour la Martinique comme préfet apostolique.

LES RAISONS DE CES ÉCHECS

Quelles furent les causes de ces échecs répétés ? Elles furent multiples ; mais les deux principales paraissent les suivantes, que l'on devine à la lecture de nombreuses lettres de Gouverneurs et d'Intendants.

Les Administrateurs avaient peur que l'influence de l'Evêque ne devînt un danger pour leur autorité. Suivant l'usage du temps, on eût choisi sans doute le Prélat dans une famille noble, et celui-ci, par ses relations avec les colons de sa caste, par ses attaches à la Cour, aurait gêné l'Autorité militaire et civile ; tandis que le Préfet apostolique, appartenant à un Ordre religieux, devait — compter avec le Gouverneur, faute de prestige auprès des habitants, et parce que le Gouverneur pouvait agir sur lui par l'intermédiaire des Supérieurs de France.

Nous trouvons l'écho de cette inquiétude des Gouverneurs dans un mémoire du Roi, remis, en 1775, au comte d'Arbaud, gouverneur de la Guadeloupe.

« Sa Majesté a reconnu que la dignité de l'Episcopat, sans rien ajouter aux pouvoirs nécessaires aux préfets apostoliques, ne tendrait qu'à élever une autorité nouvelle plus difficile à réprimer que toutes les autres, et Elle a décidé que les choses resteraient dans leur ancien état. »



La seconde raison était la difficulté de trouver des prêtres séculiers à donner à l'Evêque. Il eût fallu une œuvre pour les recruter et les former, sous peine de s'exposer à de cruels mécomptes.

On en fit l'expérience quand l'abbé Perraud vint dans l'île de la Martinique avec des prêtres choisis à l'aventure.

« C'était, dit un contemporain, un assemblage des plus

mauvais sujets qui eussent encore paru dans les Colonies. Comment pouvaient-ils occuper les cures ? Le choix ne dépendant d'aucun Supérieur ecclésiastique, le bureau des Colonies avait fait embarquer indistinctement ceux qui se présentaient. On reconnut combien la surveillance d'un Ordre et l'esprit de corps étaient nécessaires au maintien de la discipline religieuse. Les Couvents avaient été utiles aux Colonies.

Il se trouvait d'ailleurs aux Colonies — et depuis longtemps — une classe de prêtres indépendants des Préfets, qui entravaient le ministère du Clergé paroissial, et gênait même le Chef militaire de la Colonie : c'étaient les Chapelains d'habitations. Ils ne dépendaient de personne, pas même de l'Evêque, puisqu'il n'y en avait pas ; pas des Préfets, puisque ceux-ci n'avaient d'autorité que sur leurs Religieux. Forts de l'amitié des colons chez qui ils vivaient, ils pouvaient tenir tête à la fois à l'Autorité civile et à l'Autorité religieuse ; tandis que le Religieux-Curé dépendait étroitement de son Supérieur, qui pouvait le diriger et le surveiller. Dès que l'un d'eux commençait à mal tourner, on l'expédiait dans son monastère d'où il ne sortait plus. C'est ce que voulait dire le mémoire royal déjà cité plus haut : « Sa Majesté a pensé que les Religieux avaient un frein de plus dans la discipline de leur Ordre. »



Une dernière raison, qu'on trouve énoncée timidement, mais qui eut une grande influence dans les Conseils du Roi, explique encore qu'on ait écarté l'idée de nommer un Evêque aux Colonies : c'est la crainte de l'ascendant que l'Evêque eût exercé sur les esclaves, s'il s'était avisé, lui, l'égal du Gouverneur et de l'Intendant, de condamner l'esclavage, et de dénoncer l'odieux de certaines pratiques que l'esclavage autorisait. On n'eut pu expulser un Evêque comme on expulsait un Religieux qui ne faisait pas silence

sur cette brûlante question du plus haut intérêt, dans l'organisation sociale des Colonies.

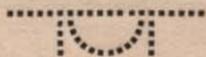


Notons, en passant, l'acte du Conseil national de 1797 — que l'on retienne l'année ! — qui érige un Evêché à la Martinique. L'île était alors au pouvoir des Anglais ; les Evêques constitutionnels de France ne songèrent pas à pourvoir d'un titulaire le siège qu'ils venaient de créer.

Enfin, en 1802, à la signature du Concordat, il fut question d'Evêchés coloniaux, sans que l'on ait poussé bien loin ce nouveau projet. (1)



Pendant les deux premiers siècles de notre histoire religieuse 1635-1851, les Préfets apostoliques garderont une juridiction qu'ils consacreront vaillamment au développement moral de notre Guadeloupe.



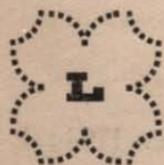
(1) Notes du P. CABON.

CHAPITRE IV

Tableau des Paroisses en 1763 Les Paroisses de la Guadeloupe jusqu'à la Révolution

Nomenclature des paroisses en 1763. — L'Etat du Clergé en 1784. — Sur les pas du Père Labat ; reprise de son voyage de l'an 1696. — Monographies, jusqu'à la Révolution, des paroisses de la Guadeloupe proprement dite.

LES PAROISSES EN 1763



ES Préfets apostoliques étaient, à la vérité, Préfets de Missions. Mais on ne disait pas de leurs Religieux qu'ils étaient à la tête : un tel de la Mission Sainte-Marie, un autre de la Mission Saint-Joseph, un troisième de la Mission Saint-Hyacinthe. Ils étaient desservants de cures, et le champ d'action confié à chacun d'eux s'appelait la paroisse. Ce mot convenait mieux à des colons qui, en France, avaient été habitués à une marche régulière et parfaitement organisée du Culte.

Le Père Raymond Breton nous parle de la paroisse de la Basse-Terre, de la paroisse de la Capesterre. On disait aussi « le quartier » : quartier du Marigot du Baillif, quartier des Vieux-Habitants, et même quartier de la Basse-Terre.

Le Père du Tertre fut curé, et cela était en 1642.

Celui qui nous promènera de paroisse en paroisse, dans la Guadeloupe proprement dite, au cours du voyage d'ins-

peption qu'il fit en 1696, pour fortifier l'île contre les attaques toujours possibles des Anglais, fut le Père Labat qui, lui-même, fut curé au Macouba de la Martinique. Le stage antillais de l'infatigable Jacobin dura 12 ans (1693-1705).

Nous avons un *état religieux des Colonies françaises aux Antilles, en 1743* ; il y est constamment parlé de paroisses : paroisses desservies par les Dominicains ; paroisses desservies par les Jésuites ; paroisses desservies par les Carmes ; paroisses desservies par les Capucins...

Nous pouvons donner le tableau général et quasi-complet des paroisses en 1763. Leurs noms, à quelques modifications près, sont les noms d'aujourd'hui. Quand nous aurons marqué cette vue d'ensemble, nous ferons, « sur les pas du Père Labat », une ronde à petites galopées sur le littoral de la Guadeloupe, essayant de crayonner la vie de chaque paroisse, jusqu'aux approches de la Révolution.



Voici d'abord la nomenclature des paroisses en 1763 : (1)

Dans l'arrondissement actuel de la Basse-Terre, on trouvait : Notre-Dame du Mont-Carmel et la chapelle Saint-François. Ces deux paroisses étaient dans la ville : la première, tenue par les Jésuites ; la deuxième, par les Capucins.

Puis viennent :

Au Baillif, l'église paroissiale de Saint-Dominique ;

Les Vieux-Habitants, l'une des plus anciennes de nos paroisses, sous le patronage de saint Joseph, et qui a gardé toujours le même emplacement et quelques vestiges de ses bastions.

(1) *Echo des Antilles*, 1913, pp. 189 et 218.

La paroisse de Saint-Louis ou de « l'Ilet-à-Goyaves », aujourd'hui Bouillante, à cause de ses sources d'eau, placée pendant près de trois siècles sous le vocable de saint Louis, roi de France, pour passer, en 1913, sous le patronage du Sacré-Cœur de Jésus ;

La paroisse du Caillou, alias de Pointe-Noire ou N.-D. de Bon-Port ;

La paroisse de Deshayes (*sic*), déplacée de l'Ance-Ferry, avec les apôtres saints Pierre et Paul pour patrons ;

La paroisse du Grand-Cul-de-Sac, aujourd'hui Sainte-Rose, qui remplaça l'église de Saint-Pierre dans le comté de Lohéac. Les ruines de cette église sont encore visibles, mais informes ;

La paroisse du Lamentin, primitivement appelée paroisse de Houëlbourg, qui, après avoir eu saint Louis, n'a plus de patron en cette année 1763 ;

L'église de la Baie-Mahault ; patron : saint Jean-Baptiste ;

Dans le petit cul-de-sac marin, qui forme la belle rade de Pointe-à-Pitre, la paroisse de N.-D. de Bon-Port, aujourd'hui le Petit-Bourg ;

L'église de la Goyave, ou Petite Goyave, sous le vocable de sainte Anne (on sait qu'Anne d'Autriche était la mère de Louis XIV : ce qui peut servir à dater cette église) ;

La Capesterre, sur le territoire de laquelle se trouvait la chapelle Sainte-Marie, aujourd'hui disparue, qui avait, pour patron de son église, saint Hyacinthe, religieux dominicain de nationalité polonaise ;

L'église des Trois-Rivières, dédiée à saint François Xavier, et maintenant à l'Assomption de Notre-Dame ;

Le Vieux-Fort-Saint-Louis, appelé tout court Vieux-Fort, ou Vieux-Fort-Royal de l'Olive, avec saint Albert pour patron ;

La paroisse du Parc, englobée aujourd'hui dans Saint-Claude ; patron : saint Pierre ;

Terre-de-Haut (Saintes), qui a pour patronne N.-D. de l'Assomption ;

Terre-de-Bas (Saintes), qui a pour patron saint Nicolas de Myre ;

Saint-Barthélemy ; patron : d'abord l'apôtre du même nom. C'est aujourd'hui l'Assomption qui est fête patronale de l'Orient et de Gustavia ;

Saint-Martin (France et Hollande) ; patron : saint Martin de Tours ;

Le Vieux-Fort-Saint-Louis de Marie-Galante ; patron : saint Joseph, un peu oublié de nos jours, semble-t-il ;

Le Grand-Bourg (Marie-Galante), qui fut Joinville sous le Gouvernement de Juillet, et qui célèbre sa fête patronale le 8 décembre.



Dans l'arrondissement de la Pointe-à-Pitre, on comptait :

Les Abymes « Grands-Fonds », dont l'église avait pour patrons saint Pierre et saint Paul. Cette paroisse a servi de berceau à la Pointe-à-Pitre, fondée seulement en cette même année 1763 ;

Sainte-Anne (patronne de même nom), avant 1789, siège de l'Administration civile et de la Sénéchaussée, montre encore les restes de son ancienne splendeur ;

Saint-François, paroisse desservie, dès l'origine, par les Pères Capucins ;

Le Moule, autrefois port fréquenté, avec saint Jean-Baptiste pour patron ;

Au nord : l'Ance (*sic*) Saint-Bertrand, que nous appelons maintenant l'Anse-Bertrand, et dont le patron, saint Denis, porte la tête entre les mains ;

La paroisse de Notre-Dame de Bon-Secours (ou de la Visitation), aujourd'hui Port-Louis ; Port-Libre en 1893 ;

L'église du Mancenillier, sous le patronage des apôtres saint Philippe et saint Jacques. C'est maintenant le Petit-Canal ;

La paroisse du Gozier (*sic*) ou du Pélican, dit Gosier ou Grand-Gosier, placée sous l'invocation de saint Louis, roi de France.

LE CLERGÉ EN 1784

Nous avons dit plus haut (chapitre III) qu'en 1784 on comptait, à la Colonie, trois Districts ou Missions : Jacobins, Carmes, Capucins.

Qu'il suffise, pour mémoire, de partager leurs domaines.

Le District ou Mission des Dominicains avait pour supérieur général et préfet apostolique, en résidence à la Martinique, le R. P. Trepsac. Le District comprenait : le Baillif, Bouillante, la Pointe-Noire, Deshaies, Sainte-Rose, le Lamentin, la Baie-Mahault, la Petite-Goyave et la Capesterre. Il comptait 4 Prêtres séculiers et 4 Dominicains. Un même Religieux desservait le Baillif et la Pointe-Noire.

La Mission des Carmes avait pour supérieur, vice-préfet apostolique, le R. P. Rémi le Roy. Elle comprenait la Basse-Terre (paroisse du Mont-Carmel, qui fut, pendant un temps, la paroisse des Noirs), où il y avait deux Curés : un pour les Blancs, un pour les Esclaves ; le Parc (Matouba), le Vieux-Fort, les Trois-Rivières depuis 1764, les Saintes, le Grand-Bourg de Marie-Galante, la Capesterre (Marie-Galante) et le Vieux-Fort (Saint-Louis Marie-Galante) : 7 Religieux seulement.

Enfin, le District des Capucins était dirigé par le R. P. Archange, préfet apostolique, supérieur et curé de Saint-François (Basse-Terre) qui est la Cathédrale d'aujourd'hui. Cette mission comprenait les paroisses des Vieux-Habitants et du Petit-Bourg, pour le « département » de la Basse-Terre, avec un vicaire et un curé pour les Noirs. Dans le « département » de la Grande-Terre : les paroisses

du Moule ; celle, en second lieu, de la Pointe-à-Pitre ; celles de Sainte-Anne, du Gosier, de Saint-François, du Petit-Canal, de l'Ance (*sic*) Saint-Bertrand, du Port-Louis et du Morne-à-l'Eau (Vieux-Bourg) : en tout 9 Religieux, dont un Franciscain Récollet. Le Curé du Moule avait le titre de vice-préfet apostolique ; le vicaire de Pointe-à-Pitre desservait aussi le Gosier. Deux Prêtres séculiers faisaient le service de la Désirade et celui de Saint-Martin.



Tel était l'état du Clergé pour la Guadeloupe, sous le Gouvernement de M. le baron de Clugny, capitaine des vaisseaux du Roi, gouverneur de la Colonie en 1784.

LES PAROISSES DE LA GUADELOUPE

Les notes qui viennent vont s'occuper de chacune de nos paroisses, et glaner d'abord, pour la Guadeloupe proprement dite, les renseignements retenus par l'histoire, depuis les origines jusqu'au seuil de l'époque révolutionnaire.

BASSE-TERRE

« Du temps du Père du Tertre, elle ne peut prétendre au titre de ville, ni même de bourg. On y voit quelques rangées de magasins, bâtis en pierres et en planches, où les marchands étrangers vendent ce qu'ils apportent. On n'aperçoit pas encore de véritable église ; le service religieux s'accomplit dans la chapelle, comprise dans l'enceinte de ce qu'était alors le Fort. Elle est si petite que presque tous les fidèles assistent à la messe en dehors. » (1)

(1) BALLET, t. I, p. 142.

Extra muros, la paroisse embrasse toute la contrée comprise entre les montagnes du Palmiste, celles du Houëlmont et la Rivière Saint-Louis ou des Pères, au-delà du quartier de la Pintade.

L'étendue qui allait du Galion à la Rivière-aux-Herbes avait nom : Montagne de Beausoleil. Nombre d'habitations de notre actuel Saint-Claude en faisaient partie. Les dénominations n'ont pas changé : on trouve les propriétés de Galard et de l'Espérance.

L'actuelle distillerie Ducharmoy occupe l'emplacement d'une sucrerie créée par les Jésuites, et baptisée du nom de Saint-Claude. Une autre sucrerie, appartenant au sieur abbé Gueston, se trouvait à l'habitation Boulogne.

Les terres situées entre la Rivière-aux-Herbes et la Rivière des Pères formaient la montagne Bellevue. Le nom est resté, du moins pour une section de notre Baillif contemporain.



Houël, qui se flattait de mettre les Jacobins « au désespoir », appelle des Religieux de différents Ordres à travailler sous sa protection.

Les Carmes exercent le service paroissial à la chapelle construite et desservie par les Dominicains, à la Place d'Armes. Leur église, mal entretenue, dit le P. Labat, prit le nom de paroisse du Fort.

Dans le quartier Saint-François, les Dominicains avaient été les premiers missionnaires ; ils sont dépossédés. Les Carmes y apparaissent et laissent la place aux Capucins. Cela se passe en 1683.

Les Jésuites bâtissent la plus belle église de l'endroit, qu'ils mettent sous les hospices de N.-D. du Mont-Carmel. Son emplacement n'a pas changé. C'était la paroisse des Noirs, et elle sera exclusivement réservée aux Esclaves, jusqu'à la disparition des Jésuites eux-mêmes, en 1764.

Au fronton, l'église du Carmel portait les armes de Houël, sans doute, dit le Père Labat, pour entretenir les bonnes grâces de ce Seigneur, et l'amener à verser les fonds nécessaires pour l'achèvement de l'édifice.

En 1703, quand les Anglais brûleront, pour la deuxième fois, la Basse-Terre, le Carmel restera debout. Les documents assurent que l'église fut respectée parce qu'elle renfermait la tombe d'un colonel anglais catholique.

Des richesses de l'église des Jésuites, on enleva, dans la crainte de l'incendie, deux statues de prix : saint Louis et saint Ignace ; on les cacha au fort voisin, et, depuis ce lointain passé, jamais plus on ne les retrouva.

La légende, toujours plus riche que l'histoire, a enveloppé le pèlerinage déjà séculaire de N.-D. du Mont-Carmel d'une célébrité de bon aloi que sanctionne, de ses grâces, la Vierge bénie.

L'incendie de 1703 ne toucha pas, non plus, l'église Saint-François, qui avait été utilisée comme magasin de poudre.



Quand le Père Labat fit, en 1696, à la Guadeloupe, sa première tournée d'inspection, en compagnie du gouverneur Auger, il décrivit comme il suit notre Basse-Terre *intra muros* :

« Le bourg commence au-dessous de la hauteur sur laquelle le Fort Saint-Charles est situé ; c'est une longue rue qui va depuis cet endroit jusqu'à une ravine appelée la Ravine Billau. Elle est coupée environ, aux deux tiers de sa longueur, par la Rivière-aux-Herbes. La partie la plus grande et la plus considérable est entre cette rivière et le fort, et retient le nom de bourg de la Basse-Terre. Celle qui est depuis la Rivière-aux-Herbes jusqu'à la Ravine Billau se nomme le bourg de Saint-François, parce que les Capucins y ont une église et un couvent. »

Il y a, dans ces deux quartiers, 5 ou 6 petites rues de traverse, et 4 églises principales : les Carmes, avec la paroisse du Fort ; les Jésuites, avec l'église du Carmel ; la chapelle de l'Hôpital de la Charité, fondée en 1664 et desservie par les Religieux de Saint-Jean de Dieu ; l'église Saint-François, confiée aux Capucins.

Les Carmes ont leur couvent tout près de l'Hôpital Saint-Louis, fondé plus tard — actuellement, bureaux du Gouvernement — ; ils débouchent sur la rue Saint-Ignace.

Les Jésuites ont leur habitation en hauteur de leur église, à l'emplacement actuel du palais du Gouverneur.

Les Religieux de Saint-Jean de Dieu résident à l'angle occupé par le palais de justice.

Les Capucins dominent leur église à la rue montante de la Cité.

Les quatre Communautés susdites et les Dominicains font un héritage important, raconté par Labat qui en fut l'exécuteur testamentaire.

M. de Morache, frère du gouverneur Hincelin, leur abandonne les biens légués aux Religieux par le dit Gouverneur.

L'Hôpital de la Charité reçoit la moitié de la succession ; les autres Communautés se partagent le reste.



Au départ des Jésuites (1764), la paroisse du Carmel passe quelque temps sous la direction des Capucins, et la paroisse de Saint-François sous l'autorité des Carmes. On voyait, ces dernières années, au mur du logis des pompes d'incendie de la ville, ces trois mots : « Place des Carmes. » C'est le parvis de Notre-Dame. Mais les Capucins qui, en 1736, avaient élevé la façade de l'actuelle cathédrale,

revinrent chez eux, et les Carmes retournèrent à leur Carmel : chacun chez soi.

A cette époque, la petite place de l'église Saint-François était un cimetière, de même que le Carmel avait le sien, tout près de son ruisseau, et qui fut désaffecté en 1830.

Le baron de Clugny, en 1784, défendit d'inhumer place Saint-François. C'est là le dernier fait à signaler avant la Révolution : il était déjà question des morts.

LE BAILLIF

« La paroisse du Baillif avait reçu les établissements des premiers Colons. Elle avait été riche, prospère et peuplée, et avait hérité de son nom lors du passage, à la Guadeloupe, du « baillif » de Poincy qui, se rendant à Saint-Christophe, pour prendre les fonctions de lieutenant-général du Roi sur toutes les « Isles », s'y était arrêté le 17 janvier 1639.

Deux bourgs avaient été érigés successivement sur la Rivière des Pères. Ils avaient été emportés par des débordements impétueux. Des propriétaires avaient transporté leurs foyers à la Basse-Terre ; mais d'autres avaient élevé un nouveau bourg sur les deux rives de la Rivière du Baillif.

L'église avait été construite derrière le bourg, sur un morne qui le domine, et avait, en arrière, au lieu appelé encore Saint-Dominique, un couvent fort incommode, soutenu par de grosses maçonneries.

La portion du pays entre la Rivière des Pères et celle du Baillif s'appelle Montagne Saint-Louis, mais, on désignait, cependant, sous le nom de Marigot, toute la partie qui longe la rive droite de la Rivière des Pères, et qui appartenait, en totalité, aux Dominicains, qui ne cultivaient que deux habitations : celle du Grand-Marigot Saint-Robert, adossée au Morne Bélair ; celle du Petit-Marigot,

située au bord de la mer : distillerie actuelle des Pères-Blancs, où se trouvait la chapelle Saint-Patrice dont on aperçoit encore les ruines.

Les Dominicains avaient obtenu concession de ce terrain important, dans les stipulations arrêtées entre la Compagnie Saint-Christophe et les Chefs de l'Olive et du Plessis. Leurs droits furent confirmés en 1637, contestés et réduits sous le Gouvernement de Houël, rétablis en partie en 1664, par l'autorité de M. de Tracy.

En 1696, la chapelle du Couvent servait de lieu de culte, l'église Saint-Dominique ayant, comme le bourg, été brûlée par les Anglais.

C'est au Baillif que l'on trouve les vestiges les plus nombreux des travaux des premiers Pères blancs. Les murs de leur maison du quartier Saint-Robert sont encore debout. Au nord, de la Rivière du Baillif — au carrefour de la route des Vieux-Habitants et du chemin Saint-Robert — se trouvait le Fort de la Madeleine, où s'illustra le Père Labat dans la lutte contre les Anglais, en 1703, au temps où M. Auger était gouverneur, et la Malmaison commandant du Fort Saint-Charles.

Parmi les noms des anciens Curés, nous relevons celui du Père Dassier. « Il faisait les fonctions curiales dans l'église paroissiale. » Le Père Vidal était alors supérieur local de la Mission des Jacobins, à la Guadeloupe.

En 1740, on reconstruisait l'église, ouvrage de maçonnerie de 40 pieds de long, mais un terrible ouragan, survenant la même année, en recula la charpente.

Comme biens de fabrique, on peut voir encore une croix de procession, datée de ce XVIII^e siècle.

LES VIEUX-HABITANTS

« Le Fonds des Habitants, dit Labat, a été ainsi appelé, parce que, du temps de la première Compagnie qui peupla

l'Isle, tous ceux qui avaient achevé les trois ans de service qu'ils devaient à la Compagnie se retiraient dans cet endroit pour n'être plus confondus avec les serviteurs et les engagés de la Compagnie, et s'appelaient habitants. »

L'église se voit sur la carte du Père du Tertre, dressée vers 1667. Nous savons qu'elle fut fondée et desservie d'abord par les premiers Dominicains. Peu après, elle passa sous la direction des Capucins ; elle tenait son emplacement actuel au pied du Morne Val d'Orge, au débouché de la Grande-Rivière.

Une vingtaine de maisons, occupées par des artisans et des cabaretiers, constituait le bourg ; mais, comme tous les bourgs érigés sur cette côte, il était très malsain, à cause des miasmes d'eaux croupissantes qui ne se déversaient que très difficilement à la mer.

Au temps du Père Labat, le Père Romain dirigeait la paroisse. C'était « un très honnête homme, bon religieux qui s'était acquis l'estime et l'amitié de tout le monde par ses manières douces et pleines de candeur. Sa maison et son jardin étaient très propres. Son église avait été épargnée dans les incendies allumés par les Anglais, en 1691 ; elle était vieille, et toute de bois, mais bien entretenue et ornée avec goût. » On a bien lu : « elle était toute de bois » ; oui, malgré son air de forteresse, l'église actuelle est, presque d'un siècle, postérieure aux premiers temps de l'occupation.

L'ILET-A-GOYAVE OU BOUILLANTE

A la pointe nord-ouest de l'Anse-à-la-Barque, commence la paroisse de l'Ilet-à-Goyave ou Fontaines-Bouillantes ou Bouillante.

En 1691, les Anglais y firent un débarquement. « Ils ne pouvaient pas choisir un endroit plus propre, remarque le Père Labat, pour se faire tailler en pièces. »

Le quartier de l'Îlet-aux-Goyaves prit, de bonne heure, le nom de Fontaines-Bouillantes, à cause des sources sous-marines qui jaillissent à 20 ou 30 mètres du bord. Après la déconfiture de la Compagnie des Isles, en 1649, au temps de M. de Boisseret, propriétaire de ces contrées, les premiers colons français fondèrent là un bourg. Le Père du Tertre a parlé des qualités des sources chaudes de l'Îlet-aux-Goyaves, et, après lui, le Père Labat. Nous n'insistons pas. Visitons Bouillante, dirait M. le chanoine Ballivet, qui, sous le titre de cette paroisse, parle de toutes les richesses naturelles de la Guadeloupe.

L'église paroissiale fut dédiée, dès l'origine, au roi saint Louis de France. Depuis le 5 avril 1913, elle a comme patron primaire le Sacré-Cœur de Jésus. (1) Elle était, à la fin du XVII^e siècle, presque masquée par les halliers, les roseaux et les mahotiers, et cela pour la cacher de la vue des Anglais, toujours prêts aux descentes, incendies et pillages. Son portail regardait la mer, et le presbytère était aux trois quarts du morne auquel est adossée l'église. En 1696, le Père Labat rendit visite à son confrère le Père Cassot ; il loue l'installation, se plaint seulement de la montée... qu'il fit d'ailleurs à cheval.

En 1703, église et presbytère subissent le sort commun de tous ceux de cette côte : ils sont brûlés par l'ennemi, et on sait qui il est.

En 1740, nouveaux dégâts : l'ouragan, déjà mentionné, renverse l'église. On se contente, pour quelque temps, d'une petite maison pour le service divin. Il y a, à cette époque, 150 Feux, 450 Blancs ou personnes libres et 1.000 Nègres. (2)

En 1788, nous relevons le nom de M. Foulquier, que nous retrouverons à Sainte-Anne, aux heures sombres de

(1) *Echo des Antilles*, 1913, p. 203.

(2) *Revue des Missions*, décembre 1931, p. 568.

la Révolution. Nous le verrons devenir, en 1805, vice-préfet apostolique.

POINTE-NOIRE

C'est en 1696 que fut créée la paroisse de Pointe-Noire qui devait être « remplie » par le Père Noguét (ou Négret), dominicain. C'était l'application du règlement fixant les limites des districts paroissiaux. L'ordonnance était signée de Colbert, en 1681, de Colbert, l'organisateur des Colonies françaises.

Pointe-Noire, avant d'être paroisse, s'appelait section « Caillou ». On trouve, dans Ballet, le pourquoi de la chose. « Après la Petite-Plaine, se creuse l'Anse Guyonneau, qui se termine à la Pointe Cailloux ; la rivière du nom se jette dans cette Anse Guyonneau. Le nom de Pointe-Noire a prévalu, grâce à la pointe située au nord du bourg, et dont les rochers, d'un noir bleuâtre, terminent un grand courant de lave cornéenne. Pointe-Noire s'est formée de la réunion des quartiers Caillou, Marigot et Saint-Jean. »

Les habitants y avaient bâti une assez belle église de maçonnerie, de 80 pieds de long, dédiée à la sainte Vierge, mais elle fut renversée par les ouragans et les tremblements de terre. En 1735, le culte divin se faisait dans une vaste grange, couverte de paille. On comptait, en 1743, 150 maisons, 600 Blancs et 1.200 Noirs. Le Père Bergeron était curé.

Le missionnaire apostolique Boudran administre, de 1773 à 1777, la Pointe-Noire, mais il a soin de signer tous les actes officiels, en ajoutant à son nom la mention : « curé de Deshaies ». En 1783, un franciscain nommé Laillet dirige la paroisse. A la fin de cette année 1783, le Père Maguès, dominicain et curé de Bouillante, est chargé de la Pointe-Noire. L'an d'après, meurt l'abbé Koffmann d'Ingostadt en Bavière ; il fut enterré dans le sanctuaire

de l'ancienne église, le 17 septembre 1784. Le dernier titulaire, avant la Terreur, est M. Mulard (1792).

Le culte public ne tarde pas à être interrompu. Nous sommes à l'Epoque révolutionnaire, et nous savons que Victor Hugues eut de tristes préférences pour Pointe-Noire. Ses Commissaires ordonnèrent des fusillades dont nous parlerons en leur temps, cependant que le petit Père Girolani, déguisé et caché, faisait bonne besogne au service des âmes.

Les archives paroissiales sont parmi les plus riches que nous ayons lues. Nous les quittons quasi à regret, pour les utiliser encore au chapitre de l'Epoque révolutionnaire.

DESHAIES

A l'origine, le quartier de Ferry desservait les habitants du Caillou. Le Père Labat nous décrit, avec plaisir, l'ajoupa-chapelle que mit à sa disposition, à Ferry, le sieur Liétard, l'un des deux Blancs de nos Antilles, mariés légitimement à des Nègresses. Ce Liétard était lieutenant de Milice du Grand-Cul-de-Sac, dont le sieur Pompe était capitaine. Sa chapelle présentait l'aspect qui suit : « des fourches d'arbres non équarris, fichées en terre de distance en distance, jouaient le rôle de colonnes ; les murs étaient en palissades de bambous et de roseaux ; la voûte et la toiture, en feuilles de palmiste. C'est là que les fidèles se réunissaient pour la prière et les offices religieux ; point de cloche, encore moins d'horloge publique. Une conque marine — lambi — convoquait les chrétiens des environs.

« M. Liétard tenait le rôle de catéchiste ; il avait à sa disposition le *Catéchisme de Grenade* et la *Vie des Saints*. Ceux qui ne pouvaient entendre la messe à Goyave, le dimanche, se rassemblaient en cet ajoupa. On développait quelques chapitres sur la vie chrétienne, on récitait le chapelet, et le lecteur annonçait les fêtes, les vigiles et les jeûnes de l'Eglise. Le Père Labat y fit les pâques, en mars-

avril 1696. Il regretta d'être en temps de jeûne, car on lui eut fait bonne chère. »

M^{me} Liétard le « servit avec beaucoup d'honnêteté. C'était une négresse d'environ quarante ans, qui était encore belle et « bienfaisante », quoiqu'elle fût un peu grosse. Elle avait de l'esprit et même une politesse qu'il n'aurait pas cru devoir rencontrer dans des gens de sa couleur. » (1)

On comprendra que nous signalions le détail comme témoignage de l'heureuse évolution des pauvres Noirs.

A l'emplacement même de cet édicule, on construisit une vraie église, aux proportions plus importantes, ainsi qu'un couvent avec ses dépendances. La date exacte est de 1731. L'église fut dédiée à saint Pierre. Il y avait là 50 Feux, 150 Blancs ou personnes libres et 5 à 600 Nègres. Le Curé y jouissait d'une pension de 12.000 livres de sucre brut qui, réduite en argent, faisait la somme de 540 livres. Son « cazuel » pouvait aller tous les ans à 100 livres.

La paroisse se transporta, en 1763, à 5 kilomètres de Ferry, à l'Anse Deshayes.

Deshaies porte le nom du notable, député par la Guadeloupe à Londres, en 1763, à l'heure où se préparait le traité qui nous rendait les Antilles. L'Assemblée coloniale, qui siégeait à Petit-Bourg, nomma le sieur Robert Deshayes ou d'Eshayes, propriétaire à Marie-Galante, en qualité d'agent de la Colonie auprès de la Cour de Londres.

Aucune archive locale ne nous parle du développement du nouveau bourg. Ferry est donc son passé de gloire.

SAINTE-ROSE

Le nom propre de Sainte-Rose était jadis le Grand-Cul-de-Sac. Nous avons vu les Français y débarquer, à la

(1) Ch. I, p. 273.

Pointe-Allègre, en 1635. M. le chanoine Ballivet assure avoir vu, de chaque côté de la rivière, les débris de deux campements : à l'est, le Petit-Fort ; à l'ouest, le Vieux-Fort Saint-Pierre. Petit-Fort et Vieux-Fort sont pointés à cet endroit, dans la carte de du Tertre.

De guerre las, contre la difficulté des lieux, les premiers Colons descendirent sans tarder vers le Sud de l'île. Les Dominicains obtiennent des concessions au Baillif et à la Capesterre. Du Plessis pousse lui-même jusqu'à la Capesterre ; de l'Olive se retranche au Vieux-Fort-Royal, qui portera son nom, et le Grand-Cul-de-Sac-Marin se vide peu à peu.

Toute cette contrée nord de la Guadeloupe, de Deshaies à la Rivière Salée, constituait les réserves que les Seigneurs propriétaires de la Guadeloupe s'étaient gardées, en vendant l'île au Domaine royal, en 1674. Leurs successeurs et héritiers élevaient de telles prétentions dans la cession ou la vente de ces terres, que peu de colons purent s'y fixer. De plus, cette côte était face à Monserrat et à Antigues : repaires d'Anglais qui, par leurs descentes et pillages, ne laissaient guère en paix les riverains du Grand-Cul-de-Sac.

En 1696, au voyage du Père Labat, Houël de Varennes, fils du trop fameux Charles Houël, était maître de ces lieux. Un certain Van Despigne était capitaine de ce quartier, descendant des émigrés du Brésil, bon catholique et de souche hollandaise.

Nous ne trouvons mention ni d'église ni de cure. Les quelques colons demandaient le service religieux à la chapelle de Ferry ; mais, en juin 1710, Louis XIV érigea, par lettres-patentes, le Comté de Lohéac, en faveur de Pierre François Gilbert de Caprado. Il imposa au titulaire et à ses successeurs l'obligation de payer, pour chaque mutation testamentaire, une redevance de 150 livres, en faveur de l'église du Comté, pour « achat de vases, lampes et autres destinés au service divin ; *item*, une haute messe annuelle qui serait célébrée le jour de la Saint-Louis » (25 août).

« Cette église, qui fut la première paroisse du bourg, avait pour patron saint Pierre. Les ruines, assez étendues pour y voir autre chose qu'une simple chapelle domestique, existent dans les bois qui entourent l'habitation actuelle du Comté. Quand le bourg se fut développé le long du littoral, on transféra le centre de la paroisse sur le morne où nous la voyons encore. C'est probablement alors qu'on choisit sainte Rose pour patronne. »

En 1743, la *Relation* du Supérieur des Jacobins, sur l'état des paroisses confiées à ses Religieux, relation à laquelle nous avons déjà fait des emprunts, nous apprend que sainte Rose était bien le seul vocable de l'église, bien que la paroisse fût encore dénommée « Grand-Cul-de-Sac-Marin ». A cette date, l'église, commencée depuis 9 à 10 ans, n'était pas encore achevée, tant elle avait été malmenée par les ouragans. Le service divin se faisait dans de longues cases couvertes de paille. Le presbytère, « sans exhaussement », ce qui veut dire sans étage, était assez bien rétabli. Le Curé jouissait d'un terrain et d'une savane, et, pour ne rien oublier — ce qui a son prix — son traitement montait à 12.000 livres de sucre brut, autrement dit une somme d'argent de 540 livres : les chiffres de Ferry. Le revenu cazuel était pourtant un peu plus fort : 150 livres !

LE LAMENTIN

« Tout le terrain entre la Grande-Rivière à « Goyaves » et la Rivière Salée, appartenait, en 1696, à M. Houël, capitaine aux Gardes, frère aîné de M. de la Varenne, déjà connu. On avait toujours appelé cette terre : Saint-Germain, jusqu'en 1707, date à laquelle le Roi l'érigea en Marquisat, en faveur de M. Houël, sous le nom d'Houëlbourg, quoiqu'il n'y eût ni bourg ni village. » (1)

(1) LABAT, t. I, p. 301.

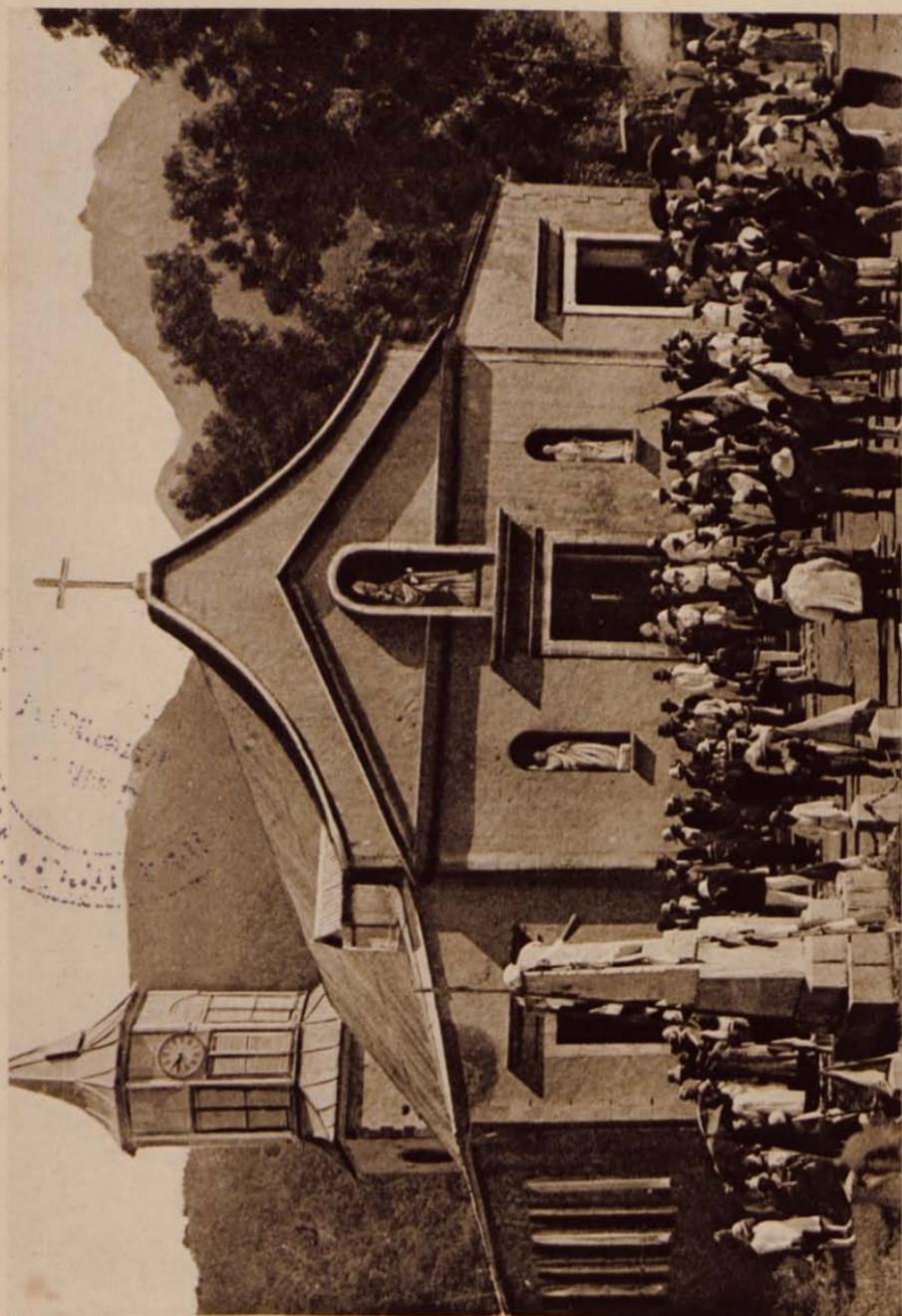


Eglise des Vieux-Habitants (6.011 hab.)

Elle remonte aux dernières années du XVII^e siècle.

D'énormes contreforts étayent les murs latéraux.

La porte principale est surmontée des amoiries de l'Ordre de Saint-François
la paroisse fut desservie autrefois par les Pères Capucins.



Cliché Catam, Basse-Terre (Guadeloupe)

Eglise de Saint-Claude (8.287 hab.)

La nef principale date de 1850. Les chapelles latérales furent ajoutées en 1877-79. Le clocher, endommagé par la foudre, a été reconstruit en 1910. Sur la façade, on remarque les statues des saints Pierre et Paul, et, au milieu, celle de saint Augustin.

Après la vente de ce marquisat, en 1726, le bourg du Lamentin se créa. Il commença dans les marais, au bord de la « Rivière », près de l'étang ou digue de Gemilhac. Il s'accrut sur la branche du canal qui s'écoule à la mer, à Blachon, à travers les palétuviers. C'est sur le bord de ces eaux qu'il faut chercher, sans grand espoir de les trouver, les traces des premières cases du bourg et de sa première église.

« Cinq carrés de cent pas furent vendus par Mathieu Flachon, conjointement avec ses frères et sœur, à l'Œuvre et Fabrique de la paroisse « Trinité », lit-on dans le contrat passé par Maître l'Official, notaire royal (2 juillet 1755). L'insalubrité et, surtout lorsque les sucreries particulières se furent établies, l'insuffisance du petit port qui existe encore au bas du bourg, firent chercher un autre débouché, et le bourg monta jusqu'à son emplacement actuel. »

La toute première église avait été placée sous l'invocation de saint Louis, roi de France. Nous venons de voir que la donation Flachon avait élu le vocable de la sainte Trinité. Cependant, en 1743, la paroisse avait encore retenu le nom de Houëlbourg. Limitrophe avec le Rocher-Bourg, desservi par les Capucins, et avec le Grand-Cul-de-Sac, desservi par les Jacobins, il y eut difficulté dans le choix d'un Religieux de l'un ou l'autre Ordre pour gouverner cette paroisse.

Les Capucins manquaient de sujets ; les habitants de Houëlbourg délibérèrent et sollicitèrent fortement le Supérieur des « Prêcheurs » de leur donner l'un des siens. Il s'engagea à le faire, pourvu que le « Roy » l'ordonnât et qu'il autorisât l'établissement de cette paroisse. Sa Majesté donna avis favorable, et le Supérieur attendit encore un peu de temps les décrets locaux ; il ne connaissait rien du nombre des habitants ni des Nègres esclaves ; il savait seulement qu'on y trouvait un grand nombre de manufactures de sucre.

Si l'on nous demande pourquoi le nom de « Lamentin »



prévalut, il suffit de rappeler que le marquisat du Houëlbourg fut dissous en 1726, que seule une habitation de ce nom existe encore sur le territoire de la Baie-Mahault, et que la pêche du « lamentin » était naguère abondante dans ces parages.

Les noms de nos paroisses empruntèrent leur origine à la générosité des grands « saint Louis, sainte Anne » ; à la valeur de quelques hommes : « Deshayes, Gourbeyre, le baillif » ; à leur situation géographique : « Trois-Rivières, Capesterre, Basse-Terre, Pointe-Noire » ; à la richesse du terroir : « Goyave, Mahault » ; à leur mer poisonneuse : « Gosier, Lamentin », etc., etc.

En 1767, les habitants du Lamentin profitèrent de la récente création de la sénéchaussée de la Pointe-à-Pitre pour adresser au Roi une pétition, à l'effet de se voir rattachés à la nouvelle juridiction, « en considération de leur éloignement de la Basse-Terre, et de l'extrême difficulté matérielle des communications ». En juin 1769, leur demande fut agréée. Et, depuis lors, la partie est de l'île Basse-Terre fait civilement et religieusement partie du district de la Pointe-à-Pitre.

BAIE-MAHAULT

« Les quartiers de Petit-Bourg, Berville (depuis Baie-Mahault), Lamentin et Grand-Cul-de-Sac, si admirablement cultivés aujourd'hui, firent donc, à l'origine, partie du lot échu à Houël, lors du partage des terres ayant appartenu à la Compagnie des Isles. Ils furent les premiers défrichés sur ce point de la Colonie. L'autre bord de la Rivière-Salée conserva ses palétuviers.

« Mahaut n'est pas un nom d'homme, mais celui d'un bel arbre du genre des palétuviers : le mahot ou mahaud. L'orthographe mahaut ou mahault a prévalu : en fait de noms, l'usage décide. La Baie-Mahault est l'une des trois baies qui vont du large estuaire de la Grande-Rivière-aux-

Goyaves à l'embouchure de la Rivière Salée. On compte, en effet, la baie du Lamentin, l'anse de Cercelle et enfin la baie Mahault : la plus vaste.

« Le premier bourg du quartier avait été bâti sur l'habitation Petite-Terre, appartenant à M. de Berville, puis au marquis de la Jaille. » (1)

L'histoire de l'actuelle paroisse de Saint-Jean-Baptiste commence à s'écrire à l'époque de la Révolution.

L'*Echo des Antilles* de 1914 nous offre quatre coupures d'un vif intérêt, qui, groupées, nous renseigneraient sur l'origine, faits et gestes des flibustiers, corsaires et boucaniers : gens de légende autant que d'histoire, écumeurs du Golfe des Antilles et de la Mer Caraïbe, chasseurs de buffles sauvages, volontiers pirates, loups de mer à la conscience habituellement sans remords, mais capable de magnanimité, trappeurs des bois et forbans. Le littoral du Lamentin et de la Baie-Mahault les attira et les retint. Quelques-uns, enrichis — Dieu sait comme ! — devinrent habitants, c'est-à-dire colons. Il y eut des colons avant que Richelieu patronât la première Compagnie.

De 1674 à 1815, la Hollande et l'Angleterre furent, sur mer, les constants ennemis de la France. C'était donc la lutte au plus habile, aux exploits singuliers, où la loi du plus fort était toujours la meilleure.

Développer ce sujet serait sortir de notre cadre, et, en compagnie de nos papiers jaunis, nous irons directement, comme jadis, du Lamentin au Petit-Cul-de-Sac : nom propre, lui aussi, de l'actuel Petit-Bourg.

PETIT-BOURG

La paroisse du Petit-Cul-de-Sac, appelée ensuite Petit-Bourg, commence sur la rive droite de Rivière du Coin et

(1) BALLET, t. II, p. 503.

se termine, pour être séparée de la Goyave à la Rivière Cercelle ou Sarcelle. Au milieu du XVII^e siècle, elle possédait l'une des plus belles habitations de l'île : l'habitation Arnouville, assise de la paroisse, appartenant au sieur de Rochefort, grand ami du Père Labat. Cette habitation, qui longeait la Rivière du Coin jusqu'à la mer, et montait à 7.000 pas de hauteur, avait 12.000 pas de largeur. Les cannes étaient plantées en carrés de 150 pas chacun. On disait que ces terres avaient dû être cultivées par les Caraïbes, parce qu'on n'y trouvait que fort peu de gros arbres, quoique le sol fut bon et profond. Cette habitation avait été érigée en fief par Houël, le 8 janvier 1664. C'est la date la plus ancienne que nous ayons sur les origines du Petit-Cul-de-Sac. L'un des démembrements de cette vaste propriété formera, en 1780, l'habitation « Versailles ».

A son tour, le gouverneur Auger posséda l'habitation Trianon, traversée par la Rivière Saint-Paul, et dont les terres s'étendent jusqu'à la Rivière aux Lézards, appelée, par corruption, Lézarde.

La rade du Petit-Cul-de-Sac était formée par une série d'îlets, et la Petite Rivière d'Onze-Heures, qui prend sa source à l'habitation Saint-Jean, traversait le bourg de la paroisse. L'état des lieux est le même de nos jours : Versailles, Trianon, côte Mazarin : noms royaux pour le Petit-Cul-de-Sac !

Son bon port — Notre-Dame de Bon-Port : le vocable de la paroisse, aujourd'hui l'Assomption — son bon port pouvait recevoir les grands voiliers, et, après 1765, sa situation favorable entre la lointaine Basse-Terre et la proche ville de la Pointe-à-Pitre, nouvellement fondée, en avait fait et continua à en faire une agglomération populeuse et active.

L'Assemblée coloniale qui, en 1763, envoya à Londres Robert Deshayes, avait choisi le Petit-Cul-de-Sac pour tenir ses séances.

En 1696, le Père Labat et son ami le gouverneur Auger,

continuant leur laborieuse randonnée, se présentèrent au Père Capucin qui était curé de la paroisse. Le cher Religieux ne manqua pas d'haranguer le Gouverneur, et lui présenta l'eau bénite à la porte de son église. « Nous dinâmes chez le Père Capucin, et, ajoute notre caustique Jacobin, il est à croire que les officiers du quartier avaient fait porter ce qui était nécessaire pour le repas. » Pareilles précautions seraient offensantes, de nos jours.

S'il faut en croire une tradition locale, l'église primitive se trouvait dans « le haut du bourg », près de la source, non loin du cimetière actuel. La seconde église fut édifiée à l'emplacement occupé par la troisième: Elle avait « deux fenêtres au chœur, et deux dans la nef ». En sortant de l'église, par la chapelle de gauche, on n'avait qu'à traverser le chemin qui montait au presbytère, pour entrer dans l'ancien cimetière. On n'enterre plus dans ce cimetière où les pierres tombales, en particulier celle de la mère du général de Sonis, parlent seules de la mort.

LA GOYAVE

La paroisse de Goyave est la plus petite de la Guadeloupe proprement dite. Son territoire, en se rendant à Basse-Terre, part de la Rivière Sarcelle, pour s'arrêter à la Ravine Briqueterie, par corruption Béqueterie. C'est là son point de rencontre avec Capesterre.

En 1696, elle était peuplée et bien défrichée. « Il ne faut pas la confondre, nous avertit le Père Labat, avec l'Ilet-aux-Goyaves (Bouillante), ni avec la Grande Rivière-à-Goyaves du Grand-Cul-de-Sac. Ce sont là trois endroits différents à qui l'abondance des arbres de cette espèce qu'on y a trouvés, a fait donner le même nom. »

Fondée vraisemblablement vers 1660, la paroisse de Goyave fut, dès ses débuts, confiée aux Capucins. Son titre officiel devrait être : « Sainte-Anne de la Petite Rivière-

aux-Goyaves ». C'est un peu long. On l'a désignée longtemps sous le vocable raccourci de Petite-Goyave. Aujourd'hui, nous l'avons sous sa plus simple expression : Goyave.

« Quelques cases éparses sur la côte de l'Anse de la Petite-Goyave qu'arrosent les eaux de la Ravine Ferré » : voilà ce que l'on disait d'elle au début du XVII^e siècle.

Cette paroisse, pour le service religieux, fut souvent rattachée au Petit-Bourg. L'histoire est un perpétuel recommencement... et l'on sait ce que cela veut dire.

Le Père du Tertre appelait la Goyave « le Paradis des Rivières ». Le Père Labat, en son célèbre voyage, a surtout illustré les lieux par ses récits de chasse aux ramiers, de même qu'il s'était attardé au Baillif à nous parler de l'agouti. Dans *L'Echo de la Reine* de 1926, on voit ce sport traité au long et au large, avec des citations latines et des rappels poétiques, par le Père Foubert, qui ne le cédait pas au premier classeur de documents de *Nos Paroisses* : le Chanoine Ballivet, en finesse, en malicieuse et délicate taquinerie et en désarmante lenteur. Il est dommage que ces belles pages, et toutes celles éparses dans les volumes de nos *Echos*, ne soient pas ramassées, groupées et offertes à un plus large public !

Mais là n'est point le souci du présent travail, et de la Goyave, on peut redire cet adage si pratique : « Les peuples heureux sont les peuples sans histoire. »

LA CAPESTERRE

Après la dissolution de la première Compagnie, dont Houël et son beau-frère Boisseret étaient actionnaires, on liquida ; et les deux Seigneurs dont nous parlons se portèrent acquéreurs des terres de la Compagnie. Nous en avons touché un mot pour expliquer le petit nombre de colons à Sainte-Rose, et nous achevons. Ils achetèrent la Guade-

loupe pour la somme de 500.000 livres. Après six semaines de débats, ils la partagèrent en deux lots.

Le premier lot, celui de Boisseret, comprenait Marie-Galante, les îlots du Grand-Cul-de-Sac, et la partie de la Guadeloupe qui, du Baillif, en allant vers l'ouest, s'étend jusqu'à la Grande-Rivière-aux-Goyaves. Une ligne imaginaire fixait, comme limite médiane, les sommets de la chaîne centrale.

Le second lot, échu à Houël, comprenait la Grande-Terre, les Saintes et la partie de la Guadeloupe qui, du Baillif en allant à l'est, se prolonge jusqu'au delà du Lamentin, à l'embouchure de la même Grande-Rivière-aux-Goyaves.

Le tirage au sort eut lieu le 13 septembre 1659. Cependant, il y eut une réserve : bien que le marquisat de Sainte-Marie se trouvât dans les territoires du lot de Houël, Boisseret se l'était expressément gardé. Nous aurons donc Sainte-Marie appartenant aux Boisseret, et la Capesterre-Bananier, aux descendants de Houël.



Nous connaissons ce que la tradition nous dit de l'abordage de Christophe Colomb — 4 novembre 1493 — à la plage Sainte-Marie.

Lors de la colonisation, les Jacobins de Paris créèrent d'abord deux centres religieux : en 1636, au Baillif, et à la même époque au Grand-Carbet de la Capesterre.

Quand l'Historien de *Nos Paroisses* marquait son récit dans notre bulletin religieux, la publication de l'abbé Rennard : *Les vingt premières années de la Colonisation à la Guadeloupe*, n'avait pas paru. Or, nous y voyons qu'au mois d'octobre 1636, les Sauvages — lisez : les Caraïbes — firent une descente au Grand-Carbet, le jour de Saint-Simon et Saint-Jude, et surprirent quelques colons. Ils en blessèrent trois ou quatre, dont deux moururent. On en

tua l'un des leurs, qui portait un tison pour brûler la chapelle. Soulignons le mot.

Dès les premiers mois de prise de possession de l'île par les Français, la Capesterre eut sa mission. Le Père Nicolas Breschet en prit le premier la charge, et pour être plus libre dans son rôle de missionnaire, il pria un certain M. de Saint-Gervais, du Clergé séculier, de garder la résidence : ce à quoi l'excellent prêtre acquiesça, « bien qu'il y pût beaucoup, tant de la nécessité que de l'insolence de quelques libertins ». (1)

« Dans la suite, M. de Saint-Gervais devait servir bien utilement à l'île Saint-Christophe, en l'absence des Pères Capucins qui en avaient été chassés indignement en 1635. »

La première chapelle de la Colonie — non pas un simple ajoupa ou autel portatif — fut vouée à N.-D. du Saint-Rosaire, au camp de M. de l'Olive (Fort Saint-Charles) (2), et la deuxième chapelle, qui est qualifiée du titre d'église, fut celle de Saint-Hyacinthe de la Capesterre.



Les Français ne campèrent pas plus de trois mois au Petit-Fort et au Vieux-Fort Saint-Pierre de Sainte-Rose. N'est-ce pas au jour de la Sainte-Barbe 1635 que Duplessis mourut, à la Capesterre, assisté du Père Nicolas de Saint-Dominique, le Père Raymond étant allé, pour un temps, assister les malades de Saint-Christophe ? (3)

S'il est vrai que les « engagés » ne se rendirent au fonds des Vieux-Habitants qu'après leur temps de service, il faut donc reculer de trois ans les essais de fondation de cette

(1) RENNARD, p. 88.

(2) *Idem*, p. 144.

(3) *Idem*, p. 82.

paroisse, et les Vieux-Habitants ne sont plus « la première église de la Colonie ». Et pourtant, que de fois on l'entend dire !

Dans le vicariat de Saint-Hyacinthe se trouvait la chapelle Sainte-Marie. Le marquisat Sainte-Marie, plus tard habitation Poyer ou des Poiriers, appartenait, même avant 1659, à M. de Boisseret. On trouve le blason de famille, gravé sur une pierre mutilée en 1848, à l'habitation Longueveau, de « l'Espérance ».

Au rivage de Sainte-Marie, nous pouvons supposer que le Père Jean de Marchena, compagnon de Christophe Colomb, ait célébré une messe de 142 ans antérieure à celle du Père Pélican, à Sainte-Rose. Et le fait est d'autant plus plausible que le Pape n'avait pas permis de dire la messe sur les caravelles de l'Explorateur, du moins aux deux premiers voyages. A terre, la défense n'existait plus. Le Père Jean de Marchena est le premier prêtre catholique qui ait abordé le nouveau monde, et il était seul.

La toile qui, actuellement, est derrière l'autel de l'église de Capesterre veut rappeler cet événement. Cette peinture, d'un certain docteur Matteï, est loin d'être un chef-d'œuvre, et nous nous demandons pourquoi on y voit une demi-douzaine de moines.



Capesterre pourrait honorer avec plus d'exactitude la mémoire du Père du Tertre qui y séjourna, comme curé, de 1642 à 1647, tout en tenant compte, dans ces années, d'un stage aux Vieux-Habitants et d'un voyage en France. Une simple plaque, au moins à l'église, rappelant son nom, son séjour et ses œuvres, et l'oubli serait facilement réparé à peu de frais.

Du Tertre (1610-1687) est la plus belle gloire religieuse de la première Capesterre. Par son *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, il a mérité d'être appelé

un Hérodote. Chateaubriand, écrivant son *Voyage en Amérique*, doit beaucoup au Père Jean-Baptiste du Tertre, et fait de lui un éloge de bonne marque.

A l'*Histoire* du Père du Tertre, collabora le R. P. Feuillet, son confrère, religieux de la Mission de Capesterre. On lui doit le 2^e volume : *Histoire naturelle des Antilles*. En 1658, il avait formé une collection d'insectes tropicaux. Les deux derniers volumes de l'*Histoire générale des Antilles* traitent : le premier, des vicissitudes des différentes Compagnies qui régèrent la Guadeloupe, et le deuxième, des faits mémorables qui se sont passés jusqu'à la paix de Bréda (1667).

Trente Missionnaires à la Guadeloupe étaient déjà morts en odeur de sainteté.

C'est une œuvre bien assise qu'a livrée à la postérité le célèbre Curé de la Capesterre. Labat lui décoche quelques critiques, mais l'on disait Labat gourmand : c'est ce qui explique qu'il aime à mordre.



Au temps du Père du Tertre, les protestants hollandais étaient nombreux à la Capesterre ; ils ne tardèrent pas à se convertir et à se disperser.

« En 1696, la Capesterre ne comptait qu'une trentaine de maisons ou magasins. L'église avait 120 pieds de long sur 30 de large, avec deux chapelles qui en faisaient la croisée. La chapelle de droite appartenait à Houël de la Varenne. Le Père Romanet était le curé de ce temps ; son presbytère était « bas, mal entendu, mal percé, sans goût et sans commodité ».

Comme on le pense, c'est le bâtisseur Labat qui parle. La petite Rivière des Pères séparait la Mission du terrain appartenant à Houël. On voulut priver la Mission de ce petit cours d'eau, mais Labat sut ménager les intérêts de

Houël en lui créant un moulin, et ceux de ses confrères en leur laissant la Rivière des Pères (1).



En 1743, l'église perd de sa longueur : 80 pieds seulement ; de sa largeur : 26 pieds. Elle est assez bien en ornements.

Le presbytère, vis-à-vis de l'église, bâti de pierre, est assez logeable ; il a un jardin et une savane.

La paroisse est très étendue. Elle a trois lieues d'une extrémité à l'autre, du côté de la mer. Par le haut, elle n'a pas d'autres bornes que les grandes montagnes. Elle compte un grand nombre de manufactures considérables de sucre. Mais les habitants n'y sont pas fort nombreux : 70 Feux, 180 Blancs ; en revanche, 3.000 Nègres.

La paroisse est très difficile à desservir par les fortes et dangereuses rivières qu'il faut passer pour aller d'une habitation à l'autre. Le Supérieur y entretient deux Missionnaires, quand il y en a un assez grand nombre pour pouvoir les y mettre. En 1743, ils sont deux. Le Curé y jouit d'une pension de 9.000 livres de sucre, qui font 405 livres en argent, et le casuel du curé et de l'église peut aller à 3 ou 400 livres.

LES TROIS-RIVIÈRES

« La paroisse des Trois-Rivières, dit notre Ballet, forme un contraste saisissant avec celle de la Capesterre. Les catastrophes volcaniques y ont imprimé des traces inf-

(1) *Revue d'Histoire des Missions*, décembre 1931, p. 567.

façables. Elle est hachée, tourmentée, accidentée. Son sol, rougeâtre, est convert de larves d'un bleu-noir, et il est d'une grande fertilité. »

La route coloniale n'existait pas au voyage du Père Labat, et on n'était guère disposé à en dessiner le tracé. Cette région déchiquetée était, à elle seule, la plus sûre forteresse contre l'Anglais. Le quartier des Trois-Rivières avait 4.000 pas de large. Le sieur Rigolet était lieutenant de Milice, et le Père Imbert, jésuite, recteur de l'église dédiée à saint François Xavier.

Le Curé reçut et complimenta M. Auger. Le Père Labat dit la messe. Un peu après, on fit visite au Père Imbert. Le savant Jacobin nous a laissé du Père Imbert un portrait avantageux que s'appliquent à reproduire ses successeurs : « Il était dans une vénération extraordinaire dans tout le pays, et c'était à bon titre, car c'était un très digne religieux, d'une vie dure et austère, fort appliqué à ses devoirs, très zélé pour le salut de son peuple, si détaché de toutes choses que je n'en ai jamais vu un si dénué de tout. Le Seigneur a voulu faire éclater son mérite et sa vertu en lui donnant l'occasion de pratiquer la vertu de patience d'une manière la plus héroïque. Il mourut quelques mois après, comme il avait vécu. Son église, moitié de bois et moitié de maçonnerie, était très propre et très ornée. Pour sa maison, la propreté y tenait lieu de toutes choses. »

Le Père Imbert eut à lui succéder un Carme, comme on va le voir par la citation suivante. La présence de ce Carme n'était que temporaire, car ce fut seulement en 1764 : date de leur départ de l'Ile, que les Jésuites cédèrent leur paroisse aux Carmes.



Il est dit — et nous le rappelons pour donner un exemple du rôle gênant et aventureux de ces Prêtres libres

dont nous avons parlé au chapitre III^e, et qui n'avaient pas de juridiction aux Isles — il est dit que M. de Machault, gouverneur général des Isles, prit comme aumônier un certain abbé Signier.

« Tout d'abord carme, puis bénédictin, l'abbé Signier, comme la plupart des ex-Religieux qui vinrent aux Antilles, paraît n'avoir été qu'un prêtre de médiocre qualité. Il se trouvait à la Capesterre de la Guadeloupe pendant la guerre avec les Anglais, et, pour soixante-sept louis d'or, « il s'avisa de marier deux personnes — alliées au second degré d'affinité — sans pouvoirs, sans autorité, à l'insu du Curé, sans proclamations de bans, sans dispense ni permission, dans une maison particulière : en un mot, clandestinement. Cette affaire demeura secrète jusqu'au départ des Anglais ; alors, le sieur Greffier (c'est le nom du prétendu marié), qui était de la paroisse des Trois-Rivières, desservie par les Pères Carmes, amena chez lui la demoiselle Poyen, sa femme prétendue, qui était de la paroisse de la Capesterre.

« Les deux Curés furent extrêmement surpris de cette union illégitime dont ils ne savaient rien, et qu'ils regardèrent comme un concubinage public et scandaleux ; ils en firent leurs plaintes au Gouverneur, et ensuite à M. Mithon, ordonnateur, qui faisait les fonctions d'intendant depuis le départ de M. Robert. Celui-ci ordonna que la fille retournerait chez ses parents, jusqu'à ce que l'affaire eût été examinée. Cependant, l'abbé Signier, étant devenu aumônier de M. Machault, il lui fut facile de persuader son maître qu'il avait pu faire ce mariage sans blesser les lois ni sa conscience, et que les Religieux ne s'y opposaient que par intérêt sordide, pour n'avoir pas été satisfaits de leurs droits curiaux.

« Cette affaire réveilla les préventions que le Gouverneur avait contre les Religieux. Ce fut sur ce pied-là qu'il écrivit une lettre fort dure au Père Cabasson, qui était encore préfet apostolique des Missions.

« Sur ces entrefaites, le Père Bédarides succéda au Père Cabasson. M. de Machault ne manqua pas de lui demander une prompte solution de cette affaire. Le Père Bédarides ignorait la question ; il s'en fit instruire par le Père Labat, et, en sa compagnie, il se rendit chez le Général pour lui exposer, pièces en mains, qu'il n'avait pas le pouvoir de dispenser au-delà du troisième au quatrième degré.

« Cette réponse aigrit fort M. de Machault. Il recommença ses vieilles plaintes sur l'avarice des Moines, qui lui faisaient souhaiter de bons Prêtres de l'oratoire pour gouverner les paroisses, et de bonnes Sœurs grises pour avoir soin des hôpitaux.

« Le sieur Greffier fit alors, en Cour de Rome, les démarches pour se munir des dispenses nécessaires, et, deux ans plus tard, il put contracter un légitime mariage.

« Dans l'intervalle, les Dominicains avaient informé le Roi de la conduite de l'abbé Signier. Ordre fut immédiatement donné de l'arrêter et de lui faire son procès. Pour éviter une condamnation qui l'aurait conduit droit aux galères, l'ex-Religieux prit le parti de s'enfuir au plus vite.

« Ce dénouement n'était pas de nature à réconcilier M. de Machault avec les Religieux. » (1)

Cet incident illustre les difficultés que rencontraient, trop souvent, les Préfets apostoliques et leurs Religieux dans l'exercice de leur saint ministère, et voilà pourquoi nous l'avons retenu.



Avant de quitter Trois-Rivières, nous rappelons la magnifique résistance que ce quartier opposa à l'Anglais qui, en

(1) Cité par l'abbé RENNARD : *Le Père Labat aux Antilles*, p. 25.

1703, des Vieux-Habitants aux Trois-Rivières, se plut à incendier couvents et églises.

Les Carmes, derniers desservants de la paroisse, mirent en valeur leur vaste exploitation de la Savane-Dolé, jusqu'au jour où Religieux et biens furent malmenés par la Révolution.

GOURBEYRE

En quittant les Trois-Rivières, nous n'aurons pas à vaincre les difficultés de la route que rencontra le Père Labat : « ravinages perpétuels, montées et descentes qui font peur, défilés étroits que 20 hommes pouvaient garder contre une armée ». (1)

Notre passage à Gourbeyre sera rapide, puisque, à cette époque, cette paroisse n'existait pas officiellement.

Ses actes de naissance et de baptême ne sont que de mars 1844. Gourbeyre est la toute petite dernière dans la famille de nos paroisses. A sa place et lieu, se trouvait jadis le Dos-d'Ane, quartier de Basse-Terre *extra muros*, réduit « où l'on avait retiré les femmes, les enfants, les vieillards et ce qu'il y avait de meilleur, comme dans un lieu fort et hors d'insulte, pendant que les Anglais attaquaient le fort de la Basse-Terre, en 1691 ».

Les Carmes, peu en faveur auprès du Père Labat, y avaient une petite chapelle « si dégarnie de portes et de fenêtres, que les bestiaux de deux ou trois habitants voisins l'avaient remplie d'ordures ». Au Dos-d'Ane, se trouvaient les concessions accordées aux Carmes, aux Jésuites et aux Frères de Saint-Jean de Dieu.

La sucrerie Bisdary, des Jésuites, a une histoire effrayante de procédures pour succession, à partir du jour où les premiers propriétaires, expulsés en 1764, comme

(1) LABAT, t. I, p. 317.

l'on sait, crurent la vendre à M. Thomas Lépreux, pour la jolie somme de 550.000 livres, supérieure à la vente de la Guadeloupe entière, faite jadis à Houël et à Boisseret. Soixante-deux ans de procès dans le maquis tropical ! (1)

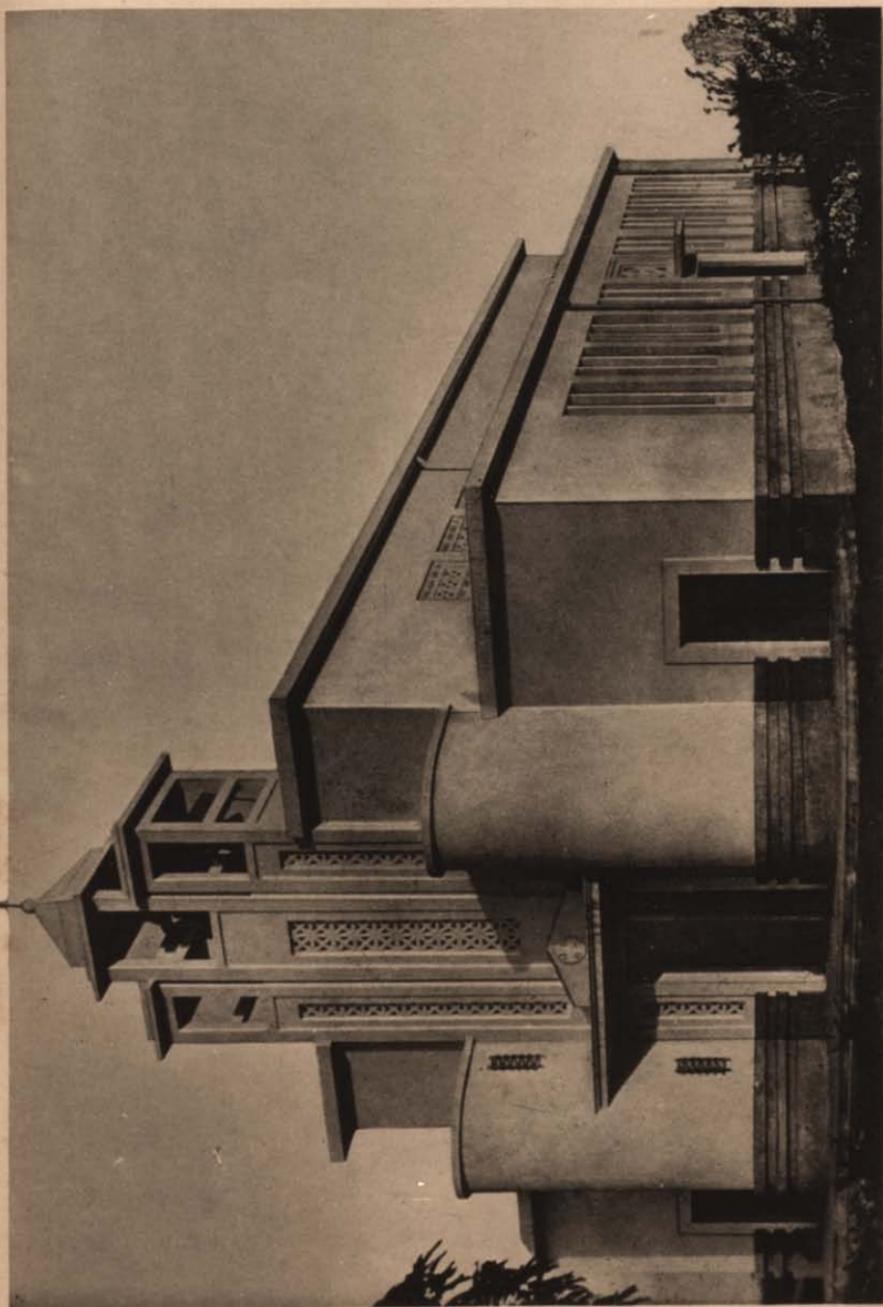
La sucrerie Saint-Charles échue, au partage Hincelin Morache (1701), aux Frères de la Charité, comptait, à la Révolution, 600 esclaves, et représentait une valeur de deux millions de francs.

Cette région de la Basse-Terre *extra muros* fut, dès l'origine, l'une des plus riches de la Colonie. En 1671, « la Montagne Saint-Charles et des Palmistes comprenait 42 habitations : prospérité peu ordinaire pour l'époque.

Au quartier de la Rivière Sence, des ruines éparses nous rappellent l'ancienne splendeur de la luxueuse demeure d'Aubert, deuxième gouverneur de la Colonie, époux de la veuve du Plessis.

En 1643, « ces messieurs de la Compagnie, dit le Père du Tertre, s'étaient avisés de tirer des filles de l'hospital Saint-Joseph de Paris, pour les envoyer aux Isles, afin d'y arrester les habitans qui en venaient chercher en France, pour se marier. Elles y furent conduites, cette année 1643, par M^{lle} la Fayolle, dans le navire du capitaine Boudard, et y arrivèrent pendant que M. Houël était occupé à son nouveau ménage ; il envoya le sieur de Marivet pour amener chez lui la conductrice de ces filles ; elle lui présenta quantité de lettres de la Reyne et d'autres dames de qualité, qui l'éblouirent et fit qu'il la reçut avec respect, la traita avec autant de civilité que si elle eût été princesse. M^{lle} de la Fayolle fut provisoirement installée, avec ses protégées, dans le magnifique logement d'Aubert, malgré les répugnances de sa femme, M^{me} Aubert, qui était une personne fort sage et fort retirée. »

(1) *Echo de la Reine*, 1922, p. 167.



Cliché Catam, Basse-Terre (Guadeloupe)

Eglise de Baie-Mahault (7.295 hab.)

Elle a été construite, après le cyclone du 12 septembre 1928, sur les ruines de l'ancienne.
La façade rappelle certaines églises fortifiées que l'on voit dans le Sud-Ouest de la France.



Eglise du Lamentin (7.350 hab.)

Construction toute récente dont la forme et les dimensions rappellent l'ancienne église qui s'effondra lors du cyclone de 1928

Ces jeunes filles trouvèrent à se marier convenablement. Voilà un trait d'histoire locale qui est tout à l'honneur des familles créoles qui, jadis au moins autant qu'aujourd'hui, furent le meilleur ferment de la vie religieuse à la Guadeloupe.

VIEUX-FORT

Oublierons-nous le Vieux-Fort ?

Rivière Sence, Houëlmont, Grande-Anse, Fort l'Olive : c'est le retranchement de nos premiers colons, leur citadelle ; ils gardaient cette forteresse naturelle comme le point de jonction indispensable entre la Basse-Terre et la Capesterre.

« La paroisse du Vieux-Fort est limitée par la Rivière Blondeau, les montagnes du Houëlmont, qui l'enveloppent au nord et à l'ouest, et par la mer. Elle se termine à la Petite-Fontaine. Après avoir abandonné le Petit-Fort de la Pointe Allègre, de l'Olive vint se fixer face aux Saintes, près de la Pointe-à-Lanney, à l'est du Houëlmont, à peu près sur l'habitation actuelle « Moka ». C'est là qu'il érigea le Fort-Royal. De la coulée mazarin, comme d'une vigie, l'Olive dominait « le Vent » (est) et « Sous-le-Vent » (ouest) à la fois. Aucune embarcation — amie ou ennemie — n'échappait à sa surveillance.

« L'église était anciennement située au Petit-Vieux-Fort, près de l'Anse Dupuits. Le Père Labat la visita et en parle avec un petit genre de pitié : « Il y a, au pied (du morne), « une petite chapelle qu'on dit (?) avoir eu le titre de « paroisse, dont les Carmes sont en possession et tirent « les revenus. Je ne sais si cela les oblige à avoir un curé « résidant. Mais il est certain qu'ils se contentent d'y « envoyer l'un de leurs Religieux, une fois par mois, pour « y dire la messe. A ceux qui en ont besoin dans d'autres « temps, de se pourvoir comme ils le jugent à propos. »

« En 1703, les bombes anglaises détruisirent le Vieux-Fort.

« C'est vers la seconde moitié du XVIII^e siècle que l'église fut transférée au Grand-Vieux-Fort où on la voit encore. Les modestes archives de la Fabrique sont muettes sur sa construction.

« Le presbytère, par sa situation, ouvre un panorama ravissant. A la vieille citerne de la cour, se trouve incrustée une pierre, probablement détachée d'ailleurs, sur laquelle on lit :

EN 1779, 2 MARS
A ÉTÉ POSÉE
PAR LE R. P. TOULMÉ

« A la Révolution, le Père Toulmé fera partie du Clergé de Marie-Galante.

« Le patron peu connu du Vieux-Fort est saint Albert, de l'Ordre des Carmes. Fondé en 1180, sur les pentes du Mont-Carmel, cet Ordre reçut, des mains de saint Albert, patriarche de Jérusalem, la première règle qui rassembla ses anachorètes, descendants lointains d'Elie et d'Elisée, les prophètes bibliques. Au XIII^e siècle, pour fuir les Turcs, les Carmes quittèrent la Syrie et s'établirent en Europe, d'abord dans l'île de Chypre, puis en Sicile, en Angleterre (1240), à Marseille, en Espagne, en Aquitaine (Bordeaux), dans le Nord de la France et enfin en Allemagne. » (1)

« Les Carmes sont demeurés en possession du quartier du Vieux-Fort sans avoir pu obtenir, du moins jusqu'en 1710, aucun bref ou bulle du Pape, pour être autorisés à faire les fonctions curiales dans cette paroisse et dans les autres qu'ils desservent aux Isles. » (2)

Aux années qui précédèrent 1789, le Clergé de la Basse-Terre venait exercer le ministère au Vieux-Fort.

(1) Notes inédites du Ch. BALLIVET.

(2) LABAT, éd. 1722, t. II, p. 270.

LE PARC-MATOUBA-SAINT-CLAUDE

La paroisse de Saint-Claude a été créée en 1843, peu avant celle de Gourbeyre. Le territoire en a été pris sur la Basse-Terre *extra muros*, en montant vers les hauteurs. Nous avons vu que l'habitation Saint-Claude, exploitée par les Jésuites, était cette sucrerie que remplace la distillerie Ducharmoy. Par extension, ce quartier donna son nom à la nouvelle paroisse. Celle-ci eut comme « doyenné » celle du Parc — ou Matouba — à trois kilomètres plus haut que l'église actuelle, dans la montagne.

La paroisse du Parc fut fondée vers 1763-1765.

Le 14 juillet 1763, deux cents hommes, envoyés en éclaireurs par M. Thibault de Chauvallon, débarquaient à la Basse-Terre, et étaient aussitôt dirigés sur les hauteurs de Saint-Claude, avec un ingénieur. Six mois plus tard, le 22 décembre, Chauvallon arrive à son tour, avec 2.000 hommes, sur 11 navires. Cette petite troupe de cultivateurs français était ce qui restait des émigrants envoyés pour coloniser les bords de la Rivière Kourou, à 12 lieues au-delà de Cayenne.

Tels furent les premiers paroissiens du Parc, car au temps du Père Labat, qui boucla à ce sommet la boucle de son voyage, il n'y avait ni église ni presbytère ni maisons. Le nom seul existait.

C'est dans ces parages que devait se dénouer, en 1802, la tragédie Delgrès-Richepanse.

On avait bâti l'église et élevé le presbytère à l'endroit où le chemin du Matouba fait un coude pour aller à la Rivière Rouge. Ils devaient servir, à partir de 1807, d'habitation d'été aux Gouverneurs anglais, qui modifièrent les constructions de 1810 à 1814. Voilà pourquoi ces lieux sont encore dénommés « le Vieux-Gouvernement ».

L'actuelle paroisse s'appelle indifféremment Saint-Claude ou Camp-Jacob. Camp-Jacob, parce que le Conseil

colonial, en sa séance du 11 août 1838, adopta les hauteurs de Saint-Claude pour y établir un camp d'acclimatement pour les Troupes, qui, une fois le projet adopté, fut appelé Camp-Jacob, du nom de l'amiral Jacob qui gouverna la Guadeloupe de 1823 à 1826.

L'église paroissiale est à l'emplacement même de la chapelle particulière que possédait, à la fin du XVIII^e siècle, la famille Lepelletier de Montéran.

Le cimetière est une donation de cette famille, qu'accepta, le 30 novembre 1842, le Maire du quartier *extra muros*. Un document authentique marque une superficie de 3.475 mètres carrés, à l'effet d'y construire chapelle, presbytère et cimetière. Le terrain est limité : au nord par la falaise boisée au pied de laquelle gronde la Rivière Noire ; à l'est, par la route du Matouba à la Basse-Terre.

La dédicace de l'église date du 10 mars 1844. L'abbé Brien, le premier curé de Saint-Claude, en fit la bénédiction.

En 1858, Mgr Forcade, qui s'appelait Augustin, donna pour patron à Saint-Claude l'Evêque d'Hippone.

Le clocher fut construit en 1868, et les cloches installées le 2 juin de l'année suivante :

Voilà de placides précisions qui, par exception, ont dépassé l'époque de la Terreur, et qui disent que l'heureuse paroisse des changements d'air suit, sans encombres, sa destinée enviée.



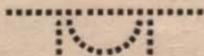
Avec Saint-Claude, nous terminons notre pèlerinage aux paroisses de la Guadeloupe proprement dite. Nous n'avons pas voulu franchir l'époque de la Révolution. Une exception a été faite pour Saint-Claude dont le passé n'avait pas de richesse historique. Ce que nous avons voulu montrer, c'est l'enfance et un peu de l'âge adulte de ces paroisses

que fondèrent les Moines, et que nous tenons, après eux, dans le respect de leur mémoire.

Nous avons mis nos pas dans les pas du Père Labat. Pauvre Père Labat, il n'est pas mieux servi que le Père du Tertre ! L'impasse qui aboutit à la cure des Trois-Rivières et le prolongement de la rue principale de la Basse-Terre, qui va au cimetière, ont seuls retenu son glorieux nom. C'est pauvre ; c'est le chemin du cimetière !

Si nos lignes ont réussi à retenir l'attention sur cet homme de génie, qui devait être le confesseur de Vauban — et ce rapprochement en dit long — nous n'aurons pas en vain esquissé ces monographies.

C'est sur cet espoir que nous fermons ce IV^e chapitre.



Les Paroisses de la Grande-Terre

Les paroisses de la Grande-Terre : monographies jusqu'aux temps actuels

Ce chapitre s'ouvre avec la confiance de ramasser quelques gerbes de bon poids aux paroisses de la Grande-Terre. Leur naissance n'est pas aussi reculée que celle des paroisses de la Guadeloupe, et voilà pourquoi nous n'arrêterons pas régulièrement leur récit au temps de la Révolution. Nous glanons ce que l'Historien de *Nos Paroisses* avait glané lui-même. Les documents ne sont pas également fournis et ne nous conduisent pas tous aux mêmes dates.

LES ABYMES

Nous sommes aux Abymes, non pas pour le simple amour de l'ordre alphabétique, mais parce que les Abymes peuvent se glorifier d'avoir été la cellule-mère de la ville de Pointe-à-Pitre. Pointe-à-Pitre a été formée du démembrement des Abymes et du Gosier. Voici ce que nous lisons dans Ballet :

« L'accroissement des cultures à la Guadeloupe se portait alors à la Grande-Terre, et des établissements nou-

veaux s'étaient fondés en si grand nombre, dans la partie située non loin de la baie du Petit-Cul-de-Sac, que le Roi, pour satisfaire aux besoins spirituels des habitants, fonda, dans le courant de l'année 1726, la paroisse des Abymes, dont l'église s'élevait sur le plateau du petit morne compris aujourd'hui dans l'enceinte du territoire de Pointe-à-Pitre, et appelé Morne Miquel. Un Curé y fut établi, et le Roi lut alloua 540 livres par an. » (1)

Les Abymes doivent leur nom aux marécages couverts de palétuviers et de mangliers non encore élagués à la tournée du Père Labat, en 1696, encore existants sur toute la côte du Grand-Cul-de-Sac-Marin.

Un brouillard paludique, dû au refroidissement nocturne de l'atmosphère, rampe près du sol, et couvre cette contrée depuis le coucher du soleil jusqu'à deux heures après son lever. C'est le drap mortuaire des savanes.

La première église des Abymes était primitivement sur le Morne Miquel. Elle était dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul. En 1784, il était déjà question du Chemin de la Gabare, et actuellement, entre le cimetière de Pointe-à-Pitre et le Morne Miquel, on distingue, çà et là, les ruines du bourg disparu. « Le nom d'ancien bourg a été conservé aux maisons qui font face au Morne Miquel. Quand la Pointe-à-Pitre prit l'importance d'une grande ville, le bourg des Abymes, laissant son nom à l'artère principale de la cité nouvelle, se déplaça pour se poser là où nous le voyons présentement. Dans le peuple, il est connu sous le nom de « Mairie des Abymes ».

La paroisse des Abymes, qui s'était vouée à saint Pierre et à saint Paul, a laissé ses Patrons veiller aux destinées de la Pointe-à-Pitre. Dès 1735, elle s'appela paroisse de N.-D. de Bon-Encontre ; enfin, de nos jours, elle est sous le

(1) T. II, p. 115.

vocable de l'Immaculée Conception, tandis que le sanctuaire qui, en face de l'église, domine le morne, est sous le titre de N.-D. de Guadeloupe.

En 1834, on fonda, sur le territoire des Abymes, un hôpital privé : l'Hôpital Sainte-Elisabeth, aujourd'hui disparu et dont nous reparlerons au cours de cette Histoire religieuse.

Sous la Restauration, les Abymes et la Pointe, y compris le Gosier, déjà peuplé et florissant en 1691, ne formaient qu'une seule paroisse, dont, en 1816, M. Debellon était curé.

Rebroussons chemin vers le Morne Miquel, et regardons la ville qui n'a plus, pour barrer l'horizon, son Morne Renfermé. C'est Pointe-à-Pitre !

POINTE-A-PITRE

« Pitre était un hollandais, admis par Houël à s'établir, en 1654, dans la Colonie. Le Fort Louis, bâti depuis quelque temps, était la résidence du Lieutenant du Roi, qui commandait la Grande-Terre. Les navires de guerre ou de commerce venaient mouiller au pied nord-ouest de ce fort, par le travers d'un îlet gisant à peu de distance d'une pointe qui terminait le morne dont le sommet avait reçu les fortifications. Pitre, qui était marin, se fit pêcheur, et obtint l'autorisation de faire ses établissements sur l'îlet. Il vécut longtemps en ce lieu, et son nom devint populaire parmi les habitants, les marins et les soldats de la garnison. On ne tarda pas à imposer à l'îlet le nom de son possesseur ; et ce nom passa ensuite à la Pointe qui avait d'abord reçu son premier comptoir. L'îlet à Pitre, la Pointe-à-Pitre furent ainsi consacrés, et devinrent officiels. » (1)



(1) BALLET, t. II, p. 447.

« Dès 1728, Giraud du Poyet, gouverneur de la Guadeloupe, avait élevé, près du Morne Renfermé, des entrepôts destinés au commerce. Un plan plus vaste fut proposé pour la création d'une ville, par le gouverneur de Clieu, vers 1740, et si les Anglais, après 1759, n'ont fait que reprendre ce plan, ils ne sont pas les fondateurs de la Cité.

« Au commencement de 1764, le gouverneur-général de la Bourlamaque — dont la pierre tombale se lit à l'église du Carmel — se rendit au port à Pitre pour porter ses soins à son agrandissement et à l'édification d'une ville militaire et commerciale. » (1)

« Le bourg, bâti sur le Morne Renfermé, était destiné à disparaître, pour être remplacé par des fortifications. Ce morne était le même que celui appelé, après la construction des casernes, « Morne du Gouvernement », et, par Victor Hugues, « Morne de la Victoire ». (2) Il formait un plateau qui avait pour limites : au nord, l'actuelle Place Gourbeyre ; au sud-ouest, l'angle de nos Rues de Nozières et de l'Hôpital ; à l'est, le presbytère et les « écuries » ; au nord-est, l'église, et au sud, la rue Tascher.



Le bourg du Morne Renfermé eut sa première église en 1765. Le Morne Renfermé, qui occupait les emplacements actuels du palais de justice et de l'église, a été rasé par les Français. C'est par erreur que l'on attribue ce travail aux Anglais, durant leur première occupation de la Guadeloupe, qui alla de 1759 à 1763.

La première église, devenue insuffisante, fut transformée en presbytère, et on éleva une deuxième église plus grande. La construction s'échelonna sur douze mois,

(1) BALLET, t. II, p. 433.

(2) *Idem*, t. II, p. 440.

de 1774 à 1775. Un document de 1784 nous dit qu'elle occupait le fond de la Place Sartine : lisez Place de la Victoire. Elle allait de notre Rue Bébian à la Rue Royale, actuellement Rue de la République. L'entrée se trouvait, non sur la place, mais dans la Rue Bébian. Comme on le pense, cette rue n'était pas patronée par Bébian, qui devait naître au Morne-à-l'Eau cinq ans plus tard. Elle n'était pas encore la Rue de la Loi : nom du baptême républicain qu'elle reçut de Victor Hugues. Quel était son nom ? Ce qui importe est de fixer les lieux. Le cimetière paroissial, dont toute trace n'a pas disparu encore, s'étendait en face de l'église jusqu'à la Rue d'Alsace Lorraine, ci-devant Rue de Provence.

Cette deuxième église fut, à son tour, détruite en 1794, par ordre de Victor Hugues.

De 1794 à 1807, on dut se contenter d'une église provisoire dont on n'a pas repéré la place.

En 1805, trois ans après l'expédition du général Richepanse, on commença à s'occuper de construire, à Pointe-à-Pitre, une église « digne de cette importante cité ». Elle était la troisième en date. L'abbé Foulquier, curé de la ville et des Abymes, vice-préfet apostolique par intérim, de la Guadeloupe et de la Mission des Capucins, présenta les plans : 60 mètres de long, 40 de large et 30 de haut. On les modifia et on passa à l'œuvre, le 22 septembre 1807, après avoir béni la première pierre. Les constructions devaient durer jusqu'en 1818.

En 1843, le tremblement de terre du 8 février ébranle et compromet la solidité de l'édifice. Il faut le remplacer, et, le 29 décembre 1847, M. Charbonneau, curé de Pointe-à-Pitre et « chanoine de Tours », procède à la bénédiction de la première pierre de la quatrième église dont la construction dura jusqu'en 1853. Elle fut consacrée, en 1889 seulement, par Mgr Laurencin, administrateur apostolique.

En 1897, nouvelle secousse de tremblement de terre qui l'endommage. M. le chanoine Gironis la fait réparer,

Elle souffrira du cyclone de 1928, et le R. P. Grillot, son actuel curé, fermera ses blessures.

Telle est, en raccourci, la chronologie mouvementée des églises de la Pointe-à-Pitre. On comprendra que, pour éviter les redites, nous ne nous soyons pas arrêté en chemin.



« A petites enjambées », le deuxième auteur de *Nos Paroisses* — le pacifique Père Foubert — tiendra, sur le compte de Pointe-à-Pitre, sa plume, son fin savoir et ses malices pendant 25 mois d'*Echo de la Reine* : années 1927 et 1928. Nous avons tout de même pu lire, au point terminus d'une relation : « fin » ; et nous disons pareil.

LE GOSIER

Dès les dernières années du XVII^e siècle, la côte méridionale de la Grande-Terre possédait les trois paroisses qui l'occupent encore : le Gosier, où nous arrivons, Sainte-Anne et Saint-François, où nous arriverons « en marchant droit sur une route à contours ».

Ces trois centres paroissiaux se sont bâtis, comme il convenait, aux trois seuls points du bord de mer où l'on pouvait débarquer.

La paroisse du Gosier commence dans le Petit-Cul-de-Sac, à la naissance du morne dont la crête est couronnée par le Fort Saint-Louis.

En 1696, le Père Labat visita le quartier du Gosier dont, dit-il, « la paroisse était desservie par un ecclésiastique appelé M. Biez, au deffaut des Capucins à qui les trois paroisses de la Grande-Terre appartiennent, mais qui n'avaient pas alors de Religieux pour la remplir ».



Ce furent les « Blancs » — habitants-propriétaires — qui, de toutes pièces, firent la paroisse du Gosier, au XVII^e siècle.

« Un mince registre, qui s'intitule hardiment : *Histoire de l'église Saint-Louis* — le patron de la paroisse — registre daté de 1863, nous donne quelques renseignements sur le Gosier.

« Vers 1710 ou 1720, déclare-t-il, un M. Naferchau, aïeul de M. Bernard et de M. Etienne (des Abymes), donne à la paroisse le terrain nécessaire à la construction d'une église, d'un presbytère et d'un cimetière, à la condition qu'il conservera dans l'église un banc réservé à son usage, pour lui et sa famille. »

A cette époque — 1725 — le café et le coton abondaient au Gosier, et les voiliers de commerce séjournaient près de son îlet. Les habitants, fort à l'aise, avaient les gestes larges ; ils firent de leur église « une église magnifique ; c'était un monument aux vastes proportions : le plus beau de la Grande-Terre ».

« Aussi, tant que les paroissiens furent fidèles à Dieu, la prospérité régna dans toutes les familles de la paroisse. Mais ces jours de grandeur étaient comptés. Dieu, qui dirige tout, gouverne tout, changea la face des affaires. »



« Un des successeurs de l'abbé Biez, le Père Dominique, de l'Ordre des Jacobins, fut forcé de quitter la paroisse pour fuir des tracasseries et des persécutions injustes. En sortant du bourg, le Religieux secoua la poussière de sa chaussure, et prononça des malédictions.

« Or, en 1794, les Anglais, comme s'ils étaient les instruments des vengeances du Ciel, fondirent sur le quartier, comme des vautours, et, en un clin d'œil, firent de l'église,

du presbytère et des maisons environnantes, un monceau de cendres.

« Plusieurs années après, on voyait toujours ces ruines entourées de bois brûlé et de broussailles impénétrables.

« Elles étaient là pour rappeler le passage des Anglais, et peut-être aussi pour être les témoins muets, mais combien éloquents, des justes châtiments de la Justice divine.

« En 1802, Ignace et ses insurgés mettent le feu à ce qui reste. *Etiam periere ruinæ*. Ils en avaient fait autant à la mairie des Abymes. »

Faut-il s'étonner, après cela, que le Gosier ait, de nos jours, une importance amoindrie ?



Après le Concordat de 1802, la paroisse, démembrée, cessa d'exister ; la partie ouest fut rattachée à la Pointe-à-Pitre, tandis que l'est était annexé à Sainte-Anne.

Pendant une période d'un demi-siècle, le Gosier resta sans prêtre (1794-1843). C'est qu'il fallait tout reconstruire, puisque tout : église, presbytère et le reste, était tombé en ruines.

La restauration fut envisagée en 1842, sous l'active administration du contre-amiral Gourbeyre. En 1843, on creusa les fondations de l'église actuelle. On avait arrêté la date du 8 février pour la pose de la première pierre. Or, ce jour même, un terrible tremblement de terre détruisit de fond en comble la ville de Pointe-à-Pitre. La cérémonie, remise à plus tard, eut lieu « en présence de MM. Boissel, curé de Sainte-Anne, Peschanel, Testou, Durieu, Ribbes, Le Febvre, Aignel, Locke ».

« L'église fut rituellement bénite le 25 août 1844, jour de la fête patronale de saint Louis, par M. Dupuy, curé de la Pointe-à-Pitre, faisant, par intérim, fonction de vice-préfet apostolique. »

La paroisse du Gosier, dont le territoire est le moins étendu des paroisses de la Grande-Terre (1), se termine dans l'Anse Sain, à la Pointe Larriette, pour se rencontrer avec Sainte-Anne.

SAINTE-ANNE

Sainte-Anne, fondée à la fin du XVII^e siècle, rappelle Anne d'Autriche, la mère de Louis XIV, morte en 1666, deux ans après que Charles Houël eût été rappelé en France, par ordre du Roi. Elle se rattachait à la Mission des Capucins. En 1691, elle était la paroisse la plus riche et la plus peuplée de la Grande-Terre.

La côte forme les Anses Rouge, Roseau, Sainte-Anne. Sur l'admirable rivage de l'Anse Sainte-Anne a été érigé un bourg, jadis opulent, chef-lieu de la Grande-Terre avant l'établissement de Pointe-à-Pitre, siège d'une Amiralité, résidence du Major de la Grande-Terre, et centre du commerce de toute l'île calcaire. Une magnifique route, partant de l'Anse-Bertrand et traversant toute l'île, venait y aboutir, et s'appelait Chemin de la Sénéchaussée.

Les habitants de la paroisse étaient tous riches, et de nombreuses sucreries attestaient ces richesses.

Au Morne Saline, qui rappelle le débarquement de Victor Hugues (juin 1794), on embarquait le sucre fabriqué dans toute la zone d'alentour.

Au fond de la savane qui entoure l'église, on voit, à peu de distance, les restes de la maçonnerie d'une assez vaste construction, aujourd'hui disparue, qui a existé sur le penchant des mornes. Le peuple continue à l'appeler Le Couvent. Les RR. PP. Capucins eurent là leur résidence, et les Curés, après eux, pendant quelques années encore.

(1) BALLET, t. I, p. 259.

On fit, dans la suite, d'une belle maison située dans la rue principale, le presbytère de la paroisse. Cette maison a été ruinée par l'incendie de février 1927.

La savane de l'église était le cimetière ; il y a notamment la tombe d'un abbé Dupanloup, vicaire à Sainte-Anne, qui était neveu de l'Evêque d'Orléans.



En 1749, les Anglais livrèrent le bourg aux flammes. Quand ils réussirent à s'établir, en 1759, ils eurent quelques complices. A leur départ, en 1763, on passa en jugement ces mauvais français.

Sainte-Anne fut, pendant la Révolution, le centre de terribles agitations. Ce fut le soulèvement des classes les unes contre les autres, le déclenchement des colères mal comprimées jusque-là, et s'épanouissant en tueries et massacres. La révolte s'étendit jusqu'à Saint-François, et faillit gagner le Gosier. Quand elle fut réduite, l'expiation commença.

Il y eut plus de cent condamnations à mort. Le Tribunal, présidé par Lacrosse, envoya ses ordres de l'habitation Mauperthuis, du Moule.

Barsse fut condamné à être rompu et brûlé vif sur la Place de la Victoire, à Pointe-à-Pitre. Il devait rester trois heures sur la roue.

Millet de la Girardièrre fut condamné à être exposé vivant jusqu'à ce que la mort s'ensuive, dans une cage de fer dressée sur la même Place de la Victoire. On disposait le supplicé à cheval sur une lame tranchante.

Les esclaves Philippe et Pierre François, qui avaient délivré les prisonniers faits par les émeutiers, furent déclarés libres.



Quand nous parlerons de l'Epoque révolutionnaire, nous trouverons le nom, plusieurs fois cité, de l'abbé Foulquier qui, curé de Sainte-Anne, était en même temps « orateur et vénérable de la Loge Humanité ».

Il conduisait ses F. : aux offices, leur chantait des messes, et entonnait avec eux le *Te Deum*.

Autres temps... Autres mœurs...

SAINT-FRANÇOIS

L'église de Saint-François doit remonter assez haut, à en juger par une petite pierre encastrée à l'extérieur, vers le soleil couchant. On y lit : « I. H. 1750. » Le chanoine Ballivet estime qu'il faut chercher là les initiales d'un maître-maçon qui travailla à la reconstruction de l'abside, car, dès la fin du XVII^e siècle, Saint-François eut son curé et son église, dont les Pères Capucins furent les seuls Missionnaires jusqu'en 1792.

Cette paroisse, « renommée par l'excellence de la chair de ses moutons », note en passant notre Ballet qui n'oublie rien, était encore appelée « paroisse des Châteaux » ; on sait pour quelle cause.

Le 16 messidor an 12 (5 juillet 1804), le curé provisoire de la Pointe-à-Pitre, l'abbé François de Saintes, en Saintonge, agrégé à la Mission des Capucins de la Guadeloupe, était nommé curé de la paroisse des Châteaux : *vulgo* Saint-François et la Désirade, « jusqu'à ce que nous puissions y mettre un prêtre d'office », dit l'acte de nomination du Père Archange Verdéry de Béziers.

LE MOULE

La paroisse du Moule commence sur l'Océan Atlantique, à la côte du Rempart, et se termine à la Pointe Sainte-Marguerite. Elle est la plus étendue de la Grande-Terre,

la plus riche et la plus saine. C'est la « ville » du Moule. Sa devise, qui fait spécialement plaisir à quelques-uns : *Mens agit moles*, nous donne, sans doute, l'étymologie de son nom : moles, môle, Moule.

Grammatici certant.

A l'endroit où s'élève le bourg actuel du Moule, du Tertre, sur sa carte de 1667, marque un Cap Saint-Jean.

Le premier bourg était sur une petite éminence, sur les bords de la rade houleuse qu'on appelle, de nos jours, dans le langage créole, *l'aut' bò*. Au milieu des masures éboulées de l'ancien bourg, on reconnaît les restes de la première église.

Malgré l'insécurité de son port, le Moule recevait de nombreux voiliers qui chargeaient les sucres de Duchassaing, Zévallos, Marly, Gentilly, Gardelle. Ce passé heureux n'a guère laissé de souvenirs dans les archives presque vides.

Le Moule était la ville de la Grande-Terre, comme la Basse-Terre l'était de la Guadeloupe ; la Pointe-à-Pitre sortait à peine de l'état embryonnaire.



L'église actuelle est l'une des anciennes qui, avec la Basse-Terre, présente un style déterminé. En 1847, à la veille de l'émancipation des Esclaves, elle n'était pas terminée. On procéda à sa bénédiction le 3 février 1850. L'air de la mer a noirci les pierres de la façade, et contribué à prêter à l'édifice un air de vétusté précoce. Dans les chapelles latérales, un guadeloupéen : M. Evrard de Bérard — d'autres disent Evremon — exécuta des fresques intéressantes, mais qui ont poussé au noir, et sont aujourd'hui presque effacées.

Parmi les curés qui ont administré l'importante paroisse Saint-Jean-Baptiste du Moule, mentionnons le Frère

Antoine, capucin, qui, en 1788, exerçait les fonctions de vice-préfet apostolique.

Plus près de nous, Mgr Maston, curé, « vice-archiprêtre » du Moule, dirigea la paroisse un quart de siècle, assisté de 3 vicaires.



En 1789, le Moule acclama, avec un enthousiasme rare, l'aurore du Régime nouveau.

« Les « patriotes » avaient fait confectionner un drapeau tricolore. Le sieur Faget, négociant, l'exposa dans sa boutique où chacun venait le contempler. Puis, au jour fixé pour la fête « civile et religieuse » — nos fêtes patronales ont retenu l'expression — : 5 novembre 1789, le Clergé, avec la croix et la bannière, vint en pompe chercher l'emblème national, et, processionnellement, entre une double haie de miliciens, on le porta, pour être béni, dans l'ancienne église, à l'autre bord.

« On expose d'abord le Saint-Sacrement : on n'admettait pas alors de fête tant soit peu solennelle sans que le Saint-Sacrement n'y figurât, à telles enseignes que la Congrégation des Rites, de Rome, dut réprimer ces abus, alléguant que « c'était, tous les dimanches, la Fête-Dieu ». On communiait peu alors, même point du tout ; mais on chantait beaucoup l'*Adoremus* à grands déploiements d'encensements « à toute chaîne ».

« Après l'exposition du Saint-Sacrement, commença la messe solennelle, chantée avec une longue pause entre chaque note. Plus les chantres bêlaient et aboyaient à pleine voix, déclare « un irrévérentieux chroniqueur, et « plus la solennité était appréciée ».

« La messe enfin achevée, le salut, non moins solennel, eut lieu, ainsi que la bénédiction du drapeau. Le *Te Deum* couronna le tout.

« Dans le même appareil qu'à l'entrée, on remporta

pompeusement le drapeau, qui resta exposé en bon lieu sur la place jusqu'au coucher du soleil. Il y eut, le soir, illumination et bal.

« Le procès-verbal note que le drapeau bénit fut « ren-
« fermé dans l'église où il sera conservé comme un monu-
« ment sacré qui doit nous rappeler sans cesse ce jour de
« joie, d'union et de paix qui doivent régner parmi les
« citoyens ». Suivent quarante signatures, y compris celle
du Frère Antoine, curé, vice-préfet apostolique. » (1)



Le motif de cette joie imprudente n'était autre que l'éviction des Blancs.

La Colonie comptait, à cette époque, 104.000 habitants, dont 18.500 hommes libres, blancs ou de couleur : ces derniers n'entrant en ligne de compte que pour 5.000 environ. La population blanche comprenait deux catégories distinctes : les grands blancs : classe des colons propriétaires, nobles ou anoblis ; les petits blancs, que l'on surnommait, par dérision, blancs à petite casaque, pobans, massogans.

Les petits blancs et les gens de couleur saluèrent un Régime qui leur promettait l'égalité, avant que la Convention ne la leur assurât à tous... devant la guillotine.

En juillet 1796, M. de Bragelongne sera la dernière victime de la Terreur.



« Au Moule, les « habitants-propriétaires » étaient au nombre de cinquante. Ils surent défendre leur ville contre les attaques répétées des Anglais, en 1794 et en 1809. Victor Hugues chassa rapidement l'ennemi. Quelques noms s'illus-

(1) *Echo de la Reine*, 1930, pp. 27-28.

trèrent, comme celui de M. Coudroy de Lauréal. Aujourd'hui, les familles se sont éteintes.

Dans les Grands-Fonds sont venus s'établir les affranchis d'avant 1848, auxquels se mêlèrent d'autres colons blancs. C'est de la sorte que l'on pouvait y trouver, il n'y a pas vingt ans, un Bouchard de Montmorency qui ne se doutait pas de la noblesse de son sang. Malgré les quelques papiers qu'il détenait, sans y attacher d'importance, il se préoccupait fort peu des alérions que portait le blason de ses illustres aïeux, connétables, maréchaux et premiers barons de France. (1)

Au Moule, le passé fut brillant. Le présent est sans éclat. C'est l'histoire de l'Anse-Bertrand.

L'ANSE-BERTRAND

L'Anse-Bertrand (2) ou même avant 1889, l'« Ance Saint-Bertrand » fut autrefois, avec Port-Louis, un centre d'aristocratie guadeloupéenne, à la Grande-Terre. L'armorial de la noblesse française y était largement représenté. Les vieilles tombes du cimetière en rendent témoignage. De ce coin de terre isolé, sont sorties, en majeure partie, toutes nos grandes familles apparentées en France.



L'église a toujours existé où nous la voyons encore ; elle connut, elle aussi, constructions et reconstructions. Son clocher, emporté par l'ouragan de 1899, va enfin être relevé, et prendre une svelte allure de 27 mètres.

(1) *Echo de la Reine*, mars 1930.

(2) *Echo des Antilles*, 1913, p. 413.

Saint Denis, le patron de la paroisse, n'a pas la tête « emmanchée » aux épaules par le cou. C'est peut-être un enseignement. En ce pays de solitude, les curés ont le temps de plonger, d'une autre manière, leur tête entre les mains, pour de pieuses et fécondes méditations.

Au cimetière, l'ossuaire des prêtres abrite les restes de six ou huit curés de la seconde moitié du siècle dernier...

Les archives paroissiales ont disparu jusqu'à la dernière page. Le vent du large, toujours actif aux falaises de l'Anse-Bertrand, a sans doute dispersé ces feuilles mortes.

L'église conserve un encensoir d'argent qui date du XVIII^e siècle ; plusieurs fois, dans ses chroniques, le chanoine Ballivet nous l'a présenté si lourd, que le tenir à bout-de bras était un coup de force. Le Chanoine était du Midi.



Pour nous intéresser à cette paroisse, nous sommes obligé d'abandonner nos inutiles recherches de documents, et de convier le touriste aux excursions de la Porte d'Enfer ou de la Grande-Vigie.

L'Anse-Bertrand fut le dernier asile des Caraïbes dépossédés par les premiers Colons français. En 1660, vers la fin de son administration, Houël signa, avec les Chefs, un traité de paix qui concédait aux Sauvages indigènes les îles entières de la Dominique et de Saint-Vincent, avec, en outre, à la Grande-Terre, les territoires du nord de la Grande-Vigie, Pointe des Châteaux et autres quartiers intermédiaires. Ce traité est l'origine des Réserves dont le plan cadastral existe encore.

« A une certaine époque, on opposait volontiers l'homme de la nature à l'homme tel que l'ont déformé six ou sept siècles de civilisation. Entre les deux, nos Missionnaires des Antilles essayaient d'établir l'homme idéal, selon l'Évangile. Les « Engagés » de 1635 étaient la réalité.

Les Caraïbes prirent d'eux l'horreur de l'Européen au visage pâle, qui, sous des paroles, déguise son âme, comme il dissimule son corps sous des vêtements. »

En 1882, les derniers rejetons de la « vaillante race caraïbe » adressèrent une supplique au Gouvernement français pour se plaindre que les Colons ne respectaient pas les limites des Réserves dont ils évaluent la superficie à 2.000 hectares pour l'Anse-Bertrand.

La présence des Caraïbes sur notre littoral du nord explique pourquoi il n'y eut jamais de centres de population depuis l'Anse-Bertrand jusqu'au Moule. Entre ces deux quartiers, sur le territoire du Petit-Canal, les anciennes cartes indiquent le bourg de Sainte-Marguerite, aujourd'hui entièrement disparu.

Son bourg est situé sur le rivage, entre l'Anse du Souffleur et celle de Rambouillet.

On voit, à l'embouchure de la Ravine du Souffleur, un petit fortin demantelé dont, à la fin du XVII^e siècle, le commandant du quartier était M. de Maisoncelle, capitaine d'une Compagnie détachée de la Marine, qui composait la garnison de la Pointe d'Antigues, notre Port-Louis, lequel s'appellera, pour un temps, après 1794, Port-Libre, se distinguant de la Pointe-à-Pitre qui s'intitulait « Port de la Liberté ».

En 1696, le Père Labat, après avoir donné une certaine valeur stratégique à l'îlet Fajou, poussa jusqu'à la Pointe d'Antigues, y salua M. de Maisoncelle, et redescendit au Fort Louis, pour continuer son périple par le Petit-Cul-de-Sac.

Au centre du bourg, on remarque les ruines d'anciennes casernes, et, à l'extrémité méridionale, sur le bord de la



mer, au lieu dit Rambouillet, tout un quartier de masures abandonnées.

En 1809, les Anglais bombardèrent et démolirent les deux batteries qui défendaient Port-Louis.



Cette paroisse appartenait au district des Capucins ; elle fut créée vers 1730, avec N.-D. du Bon-Secours pour patronne. Aujourd'hui, on a retenu le vocable de la Visitation (le 2 juillet).

Les Capucins, faute d'un contingent suffisant de Religieux, la confièrent aux Carmes, et la reprirent de 1775 à 1803.

De 1801 à 1922, elle eut pour curés des prêtres séculiers. On a consigné l'histoire de la paroisse en des archives aussi remplies que celles de la Pointe-Noire.

En 1738 apparaît le Père Pascal, de Vire, capucin ; « il arrosa de ses sueurs — c'est utile en un pays qui manque d'eau — et de son zèle, les germes de foi et de religion que ses frères devanciers avaient jetés dans le cœur de ces peuples dont la plus grande partie était la chose du Maître.

« Ce digne Religieux devint, dans la suite, préfet apostolique de la Mission des Capucins, à la Martinique.

« En 1786, nous relevons, sur la liste, un bénédictin de Saint-Maur : dom Barthélemy Gobard, qui disparaît en l'an III (1794).

« Un séculier du diocèse de Clermont-Ferrand, Etienne Roux, deviendra, après 1803, curé du Port-Louis. Il fut choisi par le Frère Archange Verdéry, supérieur de la Mission des Capucins, nommé le 28 janvier 1800, confirmé dans son poste huit jours après, par le contre-amiral Lacrosse, et installé deux jours plus tard. Etienne Roux n'avait pas quitté la paroisse pendant les mauvais

jours ; il fit le bien dans sa paroisse jusqu'en 1815. Il laissa des regrets unanimes. On constate, au cours de son ministère : 2.226 baptêmes d'Esclaves ou de fils d'Esclaves, 345 d'enfants libres, 55 mariages libres. »

Dès 1804, on organise au Port-Louis les Assemblées de paroisses, présidées par le Curé et le Commandant du Quartier, et composées de Notables, dont deux Marguilliers en fonctions pour deux ans.

Malgré les spoliations opérées en 1793, l'église possédait un terrain, assez étendu, et une savane.

Le digne pasteur que fut Etienne Roux, mort le 15 juillet 1815, repose au milieu de ses ouailles, avec les curés Rodriguez, Pérez, Granger et Pradel. Le cimetière date du curé Roux ; le terrain en avait été cédé à l'Œuvre et Fabrique par Rodrigue, propriétaire de l'habitation qui porte encore ce nom, et qui est voisine du bourg, sur la route de l'Anse-Bertrand.

L'ancien cimetière, envahi par la mer, subsiste en partie. La translation des ossements se fit en 1817, sous M. Pérez.

Le curé Glouy, successeur d'Etienne Roux, séjourna à peine quelques mois au Port-Louis, et passa bientôt à la cure de la Pointe-à-Pitre.

Rodriguez (1815-1816) administra tout ensemble Port-Louis et l'Anse-Bertrand.

Pérez, de 1817 à 1823, fut nommé, par B. Graffe, vice-préfet apostolique, et ratifié par M. de Lardenoy, gouverneur. Il fut, pour son zèle apostolique, le rival et digne successeur d'Etienne Roux. 1.230 baptêmes d'Esclaves, 110 d'enfants libres, 22 mariages d'hommes libres : tel fut son ministère.

Il existe un plan des biens de la Fabrique, dressé à cette époque (1817) par Varennes, architecte. Les archives conservent aussi une quittance d'un genre spécial : l'achat d'une esclave, cuisinière, payée 3.300 livres coloniales

(1920 francs) : ce qui semble un assez bon prix pour un cordon bleu.



1817, incendie du bourg, et souscription.

En 1827, M. Dalmond est curé du Port-Louis. Il entreprend de reconstruire l'église, bénit la première pierre que vient poser, le 3 mars de la même année, Son Excellence le baron des Rotours, et reçoit les clés en mars 1829. Il part pour la France, et devient le premier vicaire apostolique de Madagascar.

En février 1843, le tremblement de terre détruisit cette deuxième église : d'où le souci de la construction d'une troisième. C'est l'histoire répétée de la Pointe-à-Pitre.

En 1847, elle est achevée. M. Touboulic, qui, nommé curé au Port-Louis cette même année, devait le demeurer jusqu'en 1857, bénit l'édifice, et Mgr Forcade le consacre quelques années plus tard.

Le nom de M. Touboulic rappelle son énergie qui empêcha les soulèvements des Noirs affranchis de 1848, et sut si bien guider leur liberté qu'il obtint d'eux l'achat, par souscription, d'un maître-autel splendide qui, avec la troisième église, périt dans l'incendie de 1890.

La Croix de Rambouillet fut érigée le 31 décembre 1865, en mémoire du Jubilé. De cette année, datent deux chapelles votives : l'une dédiée à N.-D. de la Délivrance, et l'autre bâtie au quartier du Souffleur. Ni l'une ni l'autre n'existent plus.

Nous arrivons en juin 1890. Un terrible incendie éclate le 28 du mois, et anéantit église, presbytère, écoles communales et quatre-vingts maisons du bourg.

Jusqu'en 1891, les vastes doks de l'usine Beauport, en face de l'appontement, servirent au culte. Le 7 janvier 1894, M. Maston procédait à une première bénédiction de la quatrième église qui, le 4 mars, fut consacrée par

Mgr Soulé, archevêque de Léontopolis, alors administrateur apostolique du Diocèse.



C'est au Port-Louis, entre les années 1905-1910, que le chanoine Ballivet, curé-doyen de cette paroisse, collectionna les documents qui unissent le passé de nos paroisses à leur présent. Il ne pouvait oublier la sienne. Les détails serrés que l'on vient de lire le prouvent. Avec la même aisance, il va nous conduire au Petit-Canal dont il fut le curé par intérim, en 1904.

LE PETIT-CANAL

La paroisse du Mancenillier ou Petit-Canal est bornée : au nord par les quartiers de l'Anse-Bertrand et du Port-Louis ; au sud, par ceux du Morne-à-l'Eau et du Moule ; à l'est et à l'ouest, par la mer. Elle date de la fin du XVII^e siècle, vers cette année 1681 qui fixa les limites des paroisses. Elle est dédiée aux saints apôtres Philippe et Jacques.

Des 52 habitations que cette paroisse possédait autrefois, il n'en reste plus une seule qui appartienne au colon propriétaire, au grand blanc de jadis.

Nous ne connaissons pas de quartier en Guadeloupe et Grande-Terre qui ait laissé de plus lamentable catastrophe.

La dernière habitation — où se reposa, en 1925, un curé intérimaire : l'habitation « La Croix » — n'est plus, et l'usine Duval est démembrée.

La vue d'ensemble, qui se découvre du perron de l'église sur la Mer des Antilles, est l'un des plus grandioses panoramas de la Colonie, et quand, de la mer, avant 1928, le curé regardait le Morne du Canal, il trouvait à son église une ressemblance avec un temple grec. Avant 1899, un péristyle dorique complétait l'illusion.

En 1843, l'église se voyait encore à mi-côte, au commencement du raidillon qui, du pied escarpé de la falaise, conduit à la partie haute du bourg.

De l'autre côté du chemin, dans un fouillis de plantes, d'arbres et de lianes, se cachaient les tombes de l'ancien cimetière. Alors le bourg occupait le bas du morne, et baignait dans l'eau.



« Les cinquante familles riches ou nobles qui vivaient sur leurs terres venaient au bourg passer les dimanches et les fêtes. On arrivait à cheval, le samedi après-midi ; on ne repartait, en cavalcade joyeuse, que le lundi soir, après la « grosse chaleur ». Chaque « habitant » possédait, dans le bourg, un « pied-à-terre ». Quand, après 1830, la mode des voitures se fut introduite, les abords de l'église, chaque dimanche, ressemblaient à un champ de foire, comme on en voit dans les cantons ruraux de France. » (1)

En vérité, « mes petits sont mignons »... et la même plume poursuit son plaidoyer en faveur, cette fois, des bigaïlles et des moustiques.

Il n'y a pas longtemps que le prédécesseur de l'avant-dernier Maire nous disait à nous-même : « Je suis le maire des Blancs ; le vôtre est le maire des Esclaves. » Quelle complaisance dans un royaume qui n'est que désolation !

Voici quelques noms d'habitations dont on ne retrouve plus les blasons : Vermont, Maisoncelle, Poyen, Grand-Maison, Le Mancenillier, Richemont, Courde-Manche, Bernard, Tersin de Bragelongne, Chérot du Pavillon, Gallon, Dumaine, Charropin, Godet, Delisle, Boismorin.

A Déméré, près des Mangles, on voyait encore, il y a cent ans — qui s'en souvient ? — le château de la famille

(1) *Echo de la Reine*, octobre 1930.

Nadau du Treil, qui fut gouverneur de la Guadeloupe, en 1757, et en signa la capitulation aux Anglais.



En 1846, les riches colons des Gros-Caps eurent l'idée d'élever une chapelle sur le bord de la falaise. Elle avait une certaine importance, puisqu'on lui avait adjoint un presbytère. Mais, deux ans plus tard, à l'ère de la liberté, les paysans d'alentour utilisèrent les matériaux pour leurs besoins personnels.

En 1909, un curé intérimaire fit déblayer les ruines, et donna un petit air propre à une chapelle campagnarde, comme on en voit aux carrefours de nos chemins. Notre bonne mère sainte Anne veillait sur ce sanctuaire. Depuis 1926, il s'est agrandi au point de prendre 22 mètres de longueur.

Les porteurs de bougies et les âmes en peine aiment à visiter cette chapelle où les vrais cierges sont éteints.

Les papiers et autres parchemins de la paroisse ont péri dans un feu de joie, allumé en 1793. Qu'avait-on besoin de ces monuments de la superstition !

En 1808, on relève le nom — sans plus — du curé Halbout.

De 1811 à 1812, sous les Anglais, Etienne Roux, curé de Port-Louis, apôtre clandestin de tout le canton pendant la Terreur, desservait la paroisse.

Un Carme apparaît à la tête de la paroisse : c'est le Père Emmanuel Benoit du Carmel (1815-1824).

De 1835 à 1847, nous trouvons le curé Séron, mort par accident : il se noya en allant, par mer, à la Basse-Terre.

1847-1848 : le curé Brun inaugure, sur le Morne, la nouvelle église. C'est l'abolition de l'esclavage et l'érection du monument commémoratif de l'Emancipation : bloc de maçonnerie qui porte le mot chéri : « Liberté ». Ce piédestal était surmonté, jadis, d'une croix de fer forgé. Ce glorieux souvenir se trouve à côté de l'escalier qui, du bas de la

falaise, permettait d'accéder au plateau supérieur. Il comptait 57 marches en pierre de taille, disposées par paliers. Chaque habitation du quartier offrit une marche ; les cinq dernières furent données par le Conseil municipal et la Fabrique. Enfin, à côté du monument, une vieille croix de bois rappelait un siècle : « Jubilé de 1817. » Elle n'est plus.

En 1857, le Petit-Canal vit la fondation de son école, tenue par les Frères de Ploërmel... et le curé était aidé d'un vicaire.

Heureux temps qui se continuent sous le signe nouveau du Christ-Roi du sanctuaire des Mangles, inauguré le 4 novembre 1933, et consacré le même jour par S. E. Mgr Pierre-Louis Genoud.

Et nous arrivons au Morne-à-l'Eau.

MORNE-A-L'EAU

Nous n'en connaissons pas grand chose. Etonnant n'est-ce pas ? Eh oui !... Et pourtant non, puisque le Morne-à-l'Eau-Bordeaux-Bourg sort à peine de fêter son centenaire.

Dans les gloires du Morne-à-l'Eau, nous pourrions ranger avec fierté le premier arbre-à-pain, importé de Tahiti, vers 1730, par l'un des frères Avril, propriétaires de l'habitation Philisbourg, quartier de Port-Louis. Ce père nourricier — non pas M. Avril, mais l'arbre-à-pain — fut planté à Corège, territoire du Morne-à-l'Eau. Ses rejetons ont bonne mine dans toutes les campagnes de la Colonie. Quant à lui, il est là, toujours vaillant et charitable.

Une autre gloire de notre paroisse, mais plus sérieuse, fut d'avoir donné le jour, le 4 août 1789, date fameuse de la Déclaration des Droits de l'Homme, à Roch Ambroise Bébian, qui devait continuer l'œuvre de l'abbé de l'Épée et de l'abbé Sicard dans l'éducation des sourds-muets. En 1835, il dirigeait, à Pointe-à-Pitre, une école de 300 élèves, tous de couleur, dans la rue qui porte son nom.

Bordeaux-Bourg-Grippon ne remonte qu'à la fin du règne de Charles X (1827), lorsque fut creusé le Canal des Rotours. Ce canal, dû à l'administration du baron Angot-des-Rotours, fut illustré, le 30 janvier 1864, par le voyage marin qu'y fit Mgr Boutonnet, pour se rendre à Bordeaux-Bourg, après la visite qu'il venait de faire au Vieux-Bourg. L'Evêque souligna l'événement dans une lettre pastorale : « C'étaient les fidèles de la ville de Milet qui, aux premiers âges de l'Eglise, escortaient, dans la joie de leurs âmes, l'apôtre Paul qui partait pour Jérusalem : *ducebant eum ad navem...* »

Et vous croyez que ce modeste rapprochement : Milet-Jérusalem, ne suffit pas à la gloire du Vieux-Bourg et de Grippon !

L'ancien quartier du Morne-à-l'Eau, qui a donné son nom au nouveau centre paroissial, s'appelle maintenant le Vieux-Bourg. Les Caraïbes lui donnaient le nom de « Caseaux-Lamentins », parce que là surtout ils pêchaient les « vaches marines » dont ils étaient friands.

La chapelle et le presbytère, cœur de l'agglomération, se trouvaient et se trouvent encore au sommet d'un morne dont le pied est baigné par l'eau : d'où le nom de Morne-à-l'Eau. A côté des ruines de la chapelle, se trouve le cimetière local. Il passa, à la fin de l'année 1863, au domaine de la Commune, en exécution d'un arrêté du gouverneur Jubelin, en date du 28 février 1841, qui n'était lui-même que l'application, à la Colonie, du décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) qui remettait aux Communes la possession et l'administration des cimetières, moyennant vente ou location de la part des Fabriques. (1)

Ce petit détail posé, nous ne connaissons plus du Vieux-Bourg que sa misère.



(1) Archives paroissiales.

L'histoire du nouveau Morne-à-l'Eau tient aussi dans le creux d'une main d'enfant :

En 1810, il existait, au quartier de Grippon, une bonifierie de café, lisons-nous dans un acte de vente. Aujourd'hui, on se croirait à la Martinique, tellement le café a disparu.

L'église, comme toutes les autres, était administrée, au temporel, par un Conseil de Fabrique de cinq membres : nombre statué par un arrêté du 29 septembre 1829. Seules, Pointe-à-Pitre et Basse-Terre avaient des Conseils de Fabrique plus cossus. Le Curé et le Commandant de Quartier étaient membres de droit. C'était une digne charge que celle de conseiller de Fabrique. Nous avons en mains une lettre du Directeur de l'Administration intérieure, homologuée au n° 2.364 et datée du 12 décembre 1849. Elle est adressée au Maire du Morne-à-l'Eau.

« Monsieur le Maire,

« J'ai reçu, avec votre lettre du 4 courant, la délibération par laquelle le Conseil municipal a, dans sa séance du 27 novembre, désigné deux candidats pour les fonctions de conseiller de Fabrique, en remplacement de M. Labat, déclaré démissionnaire pour avoir manqué à toutes les réunions.

« Afin d'assurer le service, j'ai soumis cette délibération à M. le Gouverneur, en appelant son choix, comme vous m'en avez exprimé le désir, sur le premier candidat : M. Cicéron.

« Mais, en vous envoyant cette nomination, je dois vous faire observer, Monsieur le Maire, que M. Labat ne devrait pas être uniquement déclaré démissionnaire.

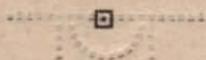
« Les fonctions de conseiller de Fabrique (art. 5 de l'arrêté du 29 septembre 1829) sont assimilées à celles de tuteur, et nul ne peut faire valoir, pour s'en exempter, d'autres dispenses que celles admises par le Code civil,

aux articles 427 à 441 inclus. Toute personne dont l'excuse aura été rejetée sera tenue de remplir les fonctions dont il s'agit, sous peine d'une amende de 300 francs. Aux termes de l'article 2 de l'ordonnance du 29 octobre 1817, le paiement de cette amende (qui était alors fixée à 1.000 livres coloniales) doit être poursuivi par le Marguillier en charge, et sous sa responsabilité personnelle.

« Or, si M. Labat n'a réellement à faire valoir, après avoir été entendu par le Conseil de Fabrique, aucune des dispenses qu'admet la loi, le Conseil, après avoir constaté le fait, doit prononcer contre lui la pénalité prévue. Il n'est pas juste, vous le reconnaîtrez avec moi, qu'un autre supporte la charge dont il lui a plu de s'affranchir.

« Recevez, etc. »

Ce même arrêté du 29 septembre 1829 (art. 10) rendait le Marguillier responsable de la perception des sommes provenant des droits curiaux. C'était, pour le Curé, un fier repos qui le mettait à l'abri des tristes discussions de tarif avec des paroissiens qui veulent tout avoir au rabais.



Avant de nous détacher de nos archives, nous donnerons un acte (n° 2145) de nomination de curé. Emanant du directeur de l'Intérieur A. Lignières, il est daté du 18 août 1848. On retiendra la date, qui expliquera le style :

« Citoyen Maire, »

« J'ai l'honneur de vous informer que le citoyen Commissaire général de la République a nommé, sur ma proposition et conformément à la demande du Préfet apostolique, à la cure de Morne-à-l'Eau, en remplacement de l'abbé Allouard, l'abbé Guillaume, vicaire de Saint-François de la Basse-Terre.

« Salut et Fraternité. »

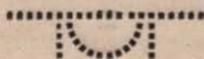
Le passage d'un vicariat à la Cathédrale à la cure du Morne-à-l'Eau est donc d'administration quasi-séculaire !



Sortons des poussières des circulaires parcheminées. Au fond, quel est le nom du Morne-à-l'Eau ?

De doctes personnages voudraient l'orthographier Bord-d'Eau-Bourg ou Bord-d'Eau-Ville. La vérité est beaucoup plus simple, comme toujours.

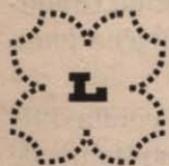
M. de Bragelongne, fondateur de la nouvelle commune, étant d'origine bordelaise, tenait à lui donner le nom de sa ville natale : d'où Bordeaux-Bourg.



Les Paroisses des Dépendances

Les paroisses des Dépendances : monographies jusqu'à nos jours.

*GRAND-BOURG, CAPESTERRE ET SAINT-LOUIS
DE MARIE-GALANTE*



La colonisation de Marie-Galante suivit celle de la Guadeloupe.

« Dès 1647, nous voyons deux colons français, expulsés de Saint-Christophe, en pourparlers avec la Compagnie, pour se rendre acquéreurs de la plus grande des Dépendances. Ils s'appelaient de la Fontaine et Camo. Ils ne purent passer contrat, faute de fonds. Le premier alla s'établir à la Martinique, et le deuxième se rendit à la Guyane où il mourut en explorant le fleuve de l'Orénoque.

« La prise de Marie-Galante fut réalisée le 8 novembre 1648, par Houël, malgré les défenses de la Compagnie.

« Une cinquantaine d'hommes, avides d'aventures, s'établirent au rivage d'une baie située dans le nord-ouest de l'île, et depuis appelée Baie du Vieux-Fort.

« Lefort, lieutenant de du Parquet, gouverneur de la Martinique, était le chef de l'expédition. Il ne put s'as-

treindre à la vie isolée de l'île, et retourna avec quelques hommes à la Martinique.

« Trente hommes seulement, mandatés par Houël, restèrent pour sauver cette nouvelle possession. Ils devaient avoir la vie courte.

« Une imprudente expédition, lancée de la Martinique contre les Caraïbes de la Dominique, surexcita ces primitifs qui prirent les armes et se vengèrent par une descente à Marie-Galante et le massacre complet des colons (1653).

« A cette nouvelle, Houël envoya son frère à Marie-Galante où il débarqua, le 20 octobre, avec cent hommes.

« Les Français recueillirent les restes des victimes, et les honorèrent de la sépulture chrétienne. Ils allèrent s'établir sur une pointe de roche située au sud-ouest de l'île, à l'entrée des Basses. Ils élevèrent une forteresse d'allure massive et menaçante, et les habitants se fixèrent sous la protection du fort. Ce fut la création du Marigot ou Grand-Bourg. La partie de l'île abandonnée fut appelée Vieux-Fort-Saint-Louis.

« Le chevalier Houël exerça ses représailles, confia l'île à de Blagny, et revint à la Guadeloupe. Le capitaine de Milice du Mé partit à la Dominique, à la tête d'un détachement, et réussit à imposer raison aux Caraïbes déchainés.

« Les progrès de la colonisation furent assez lents à Marie-Galante. Elle se partagea en trois quartiers : Grand-Bourg ou Marigot, Capesterre à l'est, et le Vieux-Fort-Saint-Louis au nord-ouest.

« Café, sucre et coton firent la richesse du pays.

« Des Gouverneurs particuliers eurent autorité sur l'île jusqu'en 1763. Nous retenons quelques noms qui s'attachèrent à des fiefs autrefois florissants, aujourd'hui ruinés : de Théméricourt (1665) ; Maintenon d'Angènes, premier gouverneur pour le Roi (1684) ; le chevalier Auger (1686) ; de Laurière (1695) ; de Boisfermé (1695).

« Après 1763, Marie-Galante est administrée par un Commandant et un Aide-Major. » (1)

Le recensement de 1670 signale trois Religieux missionnaires, deux églises et 1.276 habitants. Celui de 1753 élève à 5.521 la population totale de l'île.



Les trois paroisses de Marie-Galante dépendaient de la Mission des Carmes. Vers 1789, le Père Toulmé, que nous avons déjà rencontré au Vieux-Fort-Royal de la Guadeloupe, était curé de Grand-Bourg. Le Père Martineau desservait la cure de la Capesterre. Celle du Vieux-Fort-Saint-Louis était vacante. Ce quartier, peu salubre, restait souvent sans missionnaire attiré.

Le bourg de Saint-Louis, en 1782, était sous le patronage de l'Immaculée Conception.

En 1789, la ville de Grand-Bourg n'était pas, comme aujourd'hui, toute plane. Entre les rues Jacob et L'eaurenom, à la Rue de l'Eglise, s'élevait le petit morne qui n'a été rasé qu'en 1838. A la même époque, le pavage des rues, dont une partie subsiste, était de galets qu'on tirait de la Guadeloupe, et que des goëlettes transportaient à Marie-Galante.

« Comme de nos jours aussi, la Capesterre, avec son unique rue, présentait l'aspect d'un simple village. La partie principale du bourg a été, depuis, détruite par les flammes ; elle s'étendait auparavant bien au-delà de la place actuelle de l'église. On y remarquait le Morne des Pères.

« A Saragot, une chapelle ancienne, avec les tombes intéressantes des compagnons d'armes de M. de Théméricourt, rappelait les débuts difficiles de la colonisation. »



(1) BALLET.

Après le 10 août 1792, la Guadeloupe devint la Vendée du tropique, et Marie-Galante entra dans le mouvement révolutionnaire. Desnoyers, qui commandait en ce moment l'île, dit que Marie-Galante forma une petite république indépendante, isolée au milieu des Antilles restées royalistes.

« Le drapeau tricolore flottait à Sainte-Lucie — de son nom nouveau « La Fidèle » — et aussi à Marie-Galante.

« Victor Hugues organisa une milice noire, et mit le bataillon des Sans-Culottes sous les ordres du capitaine Goulard. Rameau, son homme de confiance, dirigea la campagne, et, entre le Vieux-Fort et Saint-Louis, les Anglais furent taillés en pièces. La ravine, lieu du combat, prit le nom de Ravine du Massacre. »

Grand-Bourg change de nom, porte celui de Réunion, en attendant que, sous Louis-Philippe, il devienne « Joinville ».



« De 1803 à 1808, Marie-Galante jouit d'un calme relatif. On en profita pour réorganiser le culte catholique, restauré par le Concordat. Un arrêté des trois administrateurs de Marie-Galante institua, pour l'île entière, une seule paroisse et un seul curé (1803). L'année suivante, on créa le Bureau de Bienfaisance.

Longtemps, Marie-Galante n'avait eu ni paroisses régulières, ni curés en titre. Des Missionnaires Carmes y venaient de la Guadeloupe, par occasion. Les trois paroisses actuelles ne remontent donc, au plus tôt, qu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle, après 1763.

L'église de la Conception est celle de Grand-Bourg ; Saint-Louis, paroisse instituée en 1806, a pris pour patron saint Joseph ; et la paroisse de la Capesterre est placée sous le vocable de sainte Anne.

En 1825, il y a quatre communes à Marie-Galante ;

Grand-Bourg, Grand-Bourg *extra muros*, Capesterre et le Vieux-Fort-Saint-Louis.



Quand l'ouragan de 1825 détruisit l'église de Grand-Bourg, les habitants des quatre communes entreprirent de la rebâtir à frais communs.

Vue de la place, dans son cadre de Leaux arbres, l'église de Grand-Bourg produit un effet décoratif imposant. De près et en détail, elle est dépourvue de style.

Il suffit de comparer cet édifice, dit le chanoine Ballivet, dont on reconnaît les notes, avec ce qui reste de la maison Murat pour se convaincre que la tradition s'égare en attribuant à M^{lle} Murat le plan et l'élévation de l'église.

Le tremblement de terre de 1843 la renversa. On la reconstruisit en lui donnant un clocher. Elle fut ouverte au culte en 1847, sous M. le curé Grizel. Elle eut pour architecte et entrepreneur, tout à la fois, François Achille Cuiet, maître-maçon. Le service paroissial, pendant les travaux, eut lieu dans un local provisoire de la Rue Beau-renom.



Les églises de Saint-Louis et de la Capesterre sont mentionnées en 1803, au lendemain de la tourmente.

Deux documents nous révèlent : l'un en 1782, l'autre en 1792, la paroisse de la Conception, au bourg de Saint-Louis. L'église actuelle garde les restes peu anciens de son bâtisseur :

« Ici repose Augustin Nicolaï, chanoine honoraire, *fondateur* de cette paroisse, né en Corse le 6 janvier 1806, mort le 13 juin 1861. »

A la Capesterre, la paroisse est sous le vocable de sainte Anne ; l'église n'était pas ancienne. Détruite par l'incendie de 1932, elle datait de 1870, et remplaçait une

construction qui menaçait ruine. La troisième église est achevée.



L'histoire de Marie-Galante n'a encore pas paru dans la série de *Nos Paroisses* que publie le bulletin religieux du Diocèse. Un peu de temps, et l'on apprendra, des 82 pages manuscrites du Chanoine historien — le vrai — le passé fastueux, tragique, rarement paisible de cette Marie-la-Gracieuse qui fit plus souvent colère que risette.

TERRE-DE-HAUT ET TERRE-DE-BAS DES SAINTES

« On devrait appeler saints, les Saintes, dit le Père Labat (1), car leur nom espagnol est *Los Santos*, parce que Christophe Colomb les aperçut, pour la première fois, aux environs de la Toussaint. »

L'archipel est occupé par les Français depuis 1648. Le R. P. Mathias du Puy, à la date du 18 octobre, arbora aux Saintes la Croix du Rédempteur : « *R. P. Mathias de Puy, dictus a S^{to}-Joanne, Crucem Redemptionis nostræ in insula Guadalupæ adiacente quæ « les Saintes » vocatur, fixit, in comitatu D. du Mè qui ejusdem insulæ fuerat gubernator, elector et delegatus* », lit-on dans les archives des Dominicains de la Guadeloupe, citées par du Tertre : ce qui veut dire en français : « Le R. P. Mathias du Puy, dit de Saint-Jean, religieux dominicain, a planté la Croix de notre Rédemption dans l'île adjacente à la Guadeloupe qui s'appelle « les Saintes », en compagnie de M. du Mè, ancien commandant, électeur et délégué de la dite île. »

Le document ne précise pas davantage le point où fut érigée la Croix. Les Saintes, en effet, comprennent Terre-

(1) T. I, p. 335.

de-Haut, Terre-de-Bas, l'Ilet-à-Cabris où se trouvent les bâtiments du lazaret sanitaire, le Grand-Ilet, la Coche, Saint-Augustin ou les Augustins et plusieurs autres îlots moins importants.



Terre-de-Haut, Terre-de-Bas et l'Ilet-à-Cabris sont les seuls endroits qui soient habités. Terre-de-Haut est fière de son fort Napoléon, établi sur une construction militaire plus ancienne, destinée à commander le Canal des Saintes, entre la Pointe Sainte-Marie et la Pointe du Vieux-Fort, et dominant l'importante position militaire et navale de ce petit Gibraltar des Antilles. Cette forteresse massive, construite en pierre et en basalte, couronnée de meurtrières en machicoulis, doit son plan au général Borius. Elle a coûté plus de quatre millions de francs.

A Terre-de-Bas, la première église, qui remontait aux dernières années du XVII^e siècle, se trouvait dans le quartier de la Grande-Anse. Le Père Labat, sur le chemin du retour à sa paroisse du Macouba de la Martinique, alla saluer le Père Lucien, de l'Ordre des Carmes, qui était curé des deux îles. « L'église était de bois, petite et assez propre. La maison du Curé consistait en deux chambres, une cuisine et un autre petit bâtiment. Le terrain qui était aux environs suffisait pour faire un assez beau jardin ; mais soit que ce Religieux n'aimât pas le jardinage, soit pour d'autres raisons, il le laissait en friche : ce qui lui attirait une infinité de moustiques et de maringoins. »

Aux Saintes, un jour, s'il faut en croire Labat, ami du corsaire Daniel avec qui, en 1705, il revint en France, le capitaine, qui voulait faire ses dévotions, vint au presbytère, enleva presque malgré lui le Curé, l'improvisa aumônier de son bord, et, en grande pompe, comme un roi, se fit dire la messe sur le tillac de la goëlette. Pendant l'office, un homme de l'équipage se laissa aller à je ne sais quelle irrévérence que Daniel trouva hors de

propos. D'un geste rapide, le Capitaine tire un pistolet, ajuste le mal appris, lui fait, à bout portant, sauter le crâne, et en même temps crie au prêtre : « Continuez, mon Père : ce n'est rien. Ce misérable nous dérangeait dans nos prières. Je lui ai appris à bien se tenir pendant la messe. »

L'église actuelle de Terre-de-Bas date du temps de Louis-Philippe ; elle fut bâtie à l'époque où Grizel commandait le quartier. Il existait, en outre, dans l'Ilet-à-Cabris, vers 1875, une chapelle. Les deux paroisses ont été souvent desservies par un même curé.



En marge de l'histoire religieuse, rappelons que c'est dans le Canal des Saintes à la Dominique que l'amiral anglais Rodney, montant le vaisseau *Namur*, infligea, le 12 avril 1782, une fâcheuse défaite à notre amiral Comte de Grasse, qui montait la *Ville de Paris*, vaisseau de 110 canons.

L'amiral de Grasse fut fait prisonnier et conduit à Londres. M. de Vaudreuil dirigea sur Saint-Domingue le reste de notre flotte, composée, au début de la bataille, de 33 navires, tandis que les Anglais en avaient 36.

Le combat, qui avait commencé le matin à 8 heures, prit fin à sept heures du soir seulement. *Le César*, vaisseau français, sauta, et avec lui 400 marins anglais et autant de français.

LA DÉSIRADE

A 8 kilomètres de la Pointe des Châteaux, se trouve la Désirade, paroisse du doyenné de Saint-François. Son morne culminant est le Morne Frégate. On a toujours dit, en effet, que la Désirade représentait un vaisseau renversé, la ligne médiane figurant la quille. Cette île fut aperçue

par Colomb, au cours de son deuxième voyage, le 3 novembre 1493. « Terre désirée ! dit-il dans sa joie immense. » C'est du moins le témoignage de la tradition.

En 1783, quand le poète Léonard visita cette île, le bourg comptait de 15 à 20 cases. Il n'y avait pas de prêtre. Tout comme à Ferry, sous la direction du sieur Liétard, le Commandant de Milice de la Désirade rassemblait le monde, le dimanche, pour y célébrer la messe : ce qui consistait, rassurons-nous, à l'explication du catéchisme et la récitation des litanies. Il venait un prêtre de Sainte-Anne ou de Saint-François, au temps des pâques, pour y administrer les sacrements.

Léonard trouva les Désidériens « indépendants, oisifs, ignorants et superstitieux ». Il est vrai que les poètes sont difficiles.



Le cyclone du mois d'août 1899 détruisit la première église. La chapelle qui lui succède est celle de l'Asile des Aliénés de Saint-Claude, démembrée à la laïcisation, et transportée à la Désirade, grâce à la générosité de Mgr Maston, originaire de l'île.

« A l'est de la Désirade, il existe, depuis déjà plus de deux siècles, un établissement de bienfaisance où sont retirés les malheureux atteints de la lèpre. A l'origine, le vaste enclos fut affecté à une sorte de colonie disciplinaire. Une ordonnance royale de 1728 prescrivit des perquisitions à travers la Colonie pour découvrir les malades. Ceux qui se seraient dérobés à ces recherches, faites dans l'intérêt de la santé publique, devaient, selon l'usage alors général en Europe, être fusillés si l'on venait à les découvrir. On réunit, de la sorte, 125 contaminés, dont 97 Noirs, 22 Blancs, 6 hommes de couleur. »

En 1816, des Religieuses sont affectées au soin de ces malades, un Aumônier est attaché à l'Etablissement. Il n'en est plus ainsi. La cause ? Toujours la laïcisation.

En vertu d'une ordonnance du 10 novembre 1786, la Léproserie, en plus des malades de la Guadeloupe, reçoit les contaminés de Sainte-Lucie et de la Martinique. Le Curé de la Désirade remplace l'Aumônier, et s'il est vrai que notre prochain est le Christ, il voisine le Christ plus qu'aucun autre prêtre, puisque le Christ a consenti à prendre la face d'un lépreux.

MARIGOT DE SAINT-MARTIN

Et voici l'histoire de l'île Saint-Martin, distante de la Guadeloupe de 45 lieues.

En 1638, les Français l'occupent ; les Hollandais les en délogent et croient rester maîtres quand les Espagnols arrivent à leur tour. Il fallut une armée de 9.000 hommes pour briser la résistance hollandaise, et dix années de travaux pour faire de ce petit territoire un bastion imprenable.

Le temps eut raison de l'opiniâtreté espagnole. Les ressources de l'île ne payaient pas les dépenses qu'on lui consacrait, et le départ fut résolu.

Quand l'armée espagnole s'embarqua, quatre aventuriers français, auxquels se joignit un indigène, manquèrent volontairement les vaisseaux. Cinq hollandais qui, pareillement aux français, faisaient partie de la garnison espagnole, jouèrent aux retardataires surpris.

Les intérêts de ces dix hommes n'étaient pas les mêmes. Chacun entendait parler pour son pays. Un accord survint. Les Hollandais iraient à leur possession de Saint-Eustache et, de là, à la possession française de Saint-Christophe avertir les deux Gouverneurs de l'abandon de Saint-Martin par les Espagnols, et les Autorités procéderaient au partage de l'île.

Fichot, chef du groupe français, prit deux précautions

plutôt qu'une. Il réussit à dépêcher un courrier particulier à Saint-Christophe.

Les Hollandais, comme on pense, n'avaient pas porté la commission au Gouverneur français. Ils revenaient, conduits par Ruyter lui-même, avec des forces supplétives, et entendaient n'avoir de compte à rendre à personne. On leur fit voir qu'ils avaient tort. Trois cents hommes, sous les ordres de Lonvilliers-Poincy, apparaissent en vue de l'île : « La remise instantanée de la partie française ou la guerre et l'expulsion » : telle était la teneur de l'ultimatum.

On compose. Les chefs se réunissent sur le plateau appelé aujourd'hui Montagne des Accords, et l'on signa, au nom de Sa Majesté très chrétienne, d'une part, du prince d'Orange et Etats de Hollande, d'autre part, le traité du 23 mars 1648 qui, de nos jours encore, régit les intérêts des nationaux des deux pays possesseurs.

Pour fixer les limites des deux pays, on convint que des Français et des Hollandais partiraient d'un point fixé, en se tournant le dos. Le point de départ était déjà la frontière, et le point de rencontre devait la déterminer complètement. Il suffisait, après cela, de tirer une ligne droite entre les deux points extrêmes. Il fut fait ainsi, et les choses n'ont pas changé.

La partie hollandaise a pour capitale Philisbourg ; la partie française a pour chef-lieu Marigot, auquel s'ajoutent trois autres quartiers : Colombier, Grand'Case et Orléans. (1)



Le Père Labat signale, comme premier curé de Marigot, un Capucin qui fut assassiné par les Caraïbes en 1699. Après cet événement, aucun des Ordres établis aux Antilles ne voulut envoyer au Marigot de curé résidant. De

(1) BALLET et P. LABAT, t. II, pp. 435 et II.

temps à autre, sous bonne escorte, un Religieux apparaissait et faisait le plus gros du travail spirituel. Le Commandant de Milice « faisait la messe » et appliquait « des corrections fraternelles à ceux qui s'écartaient de leur devoir ».

En 1705, au mois de février, le Père Labat, qui décidément a tout vu, visita l'église du Marigot. « Je la trouvai fort propre, dit-il ; j'inspectai les vases sacrés, les ornements et les livres ; je fis de l'eau bénite et je fis du pain pour la messe, et comme une partie de la colonie s'y était assemblée, je leur fis une exhortation pour les préparer à recevoir les sacrements de pénitence et d'eucharistie.

« En sortant de l'église, j'allai rendre visite au Commandant hollandais. Il me reçut fort courtoisement ; il parlait peu parce qu'il buvait beaucoup et souvent.

« Après ma visite, je m'en retournai chez le Commandant français.

« J'allai le lendemain à l'église, avant le jour, et j'y demeurai jusqu'à plus d'une heure après midi ; je confessai beaucoup de personnes ; je chantai la messe, je fis le prône et l'explication de l'évangile ; cinq ou six baptêmes après la messe, et le catéchisme aux enfants et aux Nègres.

« A peine me donna-t-on le loisir de diner qu'il fallut retourner à l'église où je demeurai jusqu'à la nuit à confesser et à faire le catéchisme. Je suppléai les cérémonies de baptême à plusieurs enfants qui avaient été ondoyés par le Commandant, après m'être bien assuré qu'il avait observé la forme prescrite par l'Eglise.

« J'achevai, le mardi 17, de confesser le reste de la Colonie. Je chantai la messe et je donnai la communion à tous ceux qui se trouvèrent en état de s'en approcher, et je publiai les bans de plusieurs mariages, dont les uns étaient à faire et les autres à perfectionner, et c'est ce que je fis les deux jours suivants. Quand je dis que je perfec-

tionnai quelques mariages, je crois que l'on comprend aisément que c'étaient des gens qui n'avaient pas jugé à propos d'attendre qu'il y eût un prêtre dans l'île. Ils s'étaient contentés du contrat civil, sans attendre que l'Eglise y joignit le sacrement ; c'est ce que je fis à leur égard ; et ce que je trouvai de merveilleux, c'est que toutes les parties, après une épreuve et une espèce de noviciat de quelques années ou de quelques mois, se trouvèrent si contentes les unes des autres que pas une ne fit ou ne témoigna la moindre répugnance d'achever ce qu'elles avaient commencé.

« Toute cette petite colonie, qui ne montait pas à plus de deux cents âmes, me pressa fort de m'établir chez eux. Mon Ordre y avait envoyé et entretenu les premiers Missionnaires qui y furent avec le sieur de Lonvilliers, en 1648, et avaient accompagné les premiers habitants qui s'y établirent en 1636.

« On me fit voir une assez grande étendue de terrain qui nous avait été donnée, et on me fit des offres très avantageuses pour m'arrêter. Le besoin de ces pauvres gens m'y portait, et si j'eusse été libre, je me serais consacré volontiers au service de ces peuples ; mais j'étais chargé de notre Mission de la Martinique dont j'étais alors supérieur et vice-préfet apostolique ; de sorte que tout ce que je pus faire fut de leur promettre de solliciter le Gouverneur général d'obliger les Capucins de leur envoyer un curé ou de se désister du droit qu'ils pouvaient prétendre avoir acquis sur cette île depuis que nous avons cessé d'y entretenir des Missionnaires, auquel cas je ferais en sorte de leur en envoyer. »

Le Père Labat ne put donner suite à son charitable projet. La même année, il rentra en France, pour ne plus revenir aux Antilles. Avec lui, nous avons connu, une fois de plus, quels étaient les expédients que prénaient, pour leur vie religieuse, les insulaires des petites dépendances de la Guadeloupe.

C'était, à cette époque, le *modus vivendi* de Saint-Barthélemy.

GUSTAVIA ET L'ORIENT DE SAINT-BARTHÉLEMY

Le drapeau de la France fut planté à Saint-Barthélemy en cette année 1648, date de l'expédition, sur Saint-Martin, du chevalier de Lonvilliers-Poincy. Le capitaine qui y pénétra le premier, avec ses 58 hommes, fut Jacques Grente. Esclaves, Blancs et Commandeur : c'est le régime de ces temps-là. Les habitations commençaient à y prospérer ; l'île, comme celle de Saint-Martin, dès 1651, avait été vendue à l'Ordre de Malte, quand les Caraïbes y firent irruption en 1656, pour y massacrer les colons et ruiner les propriétés.

Il fallut tenter une deuxième expédition en 1659, qui pût s'y maintenir et se développer lentement.

En 1664, on comptait une centaine d'habitants. L'Ordre de Malte céda ses droits à la Compagnie de Isles, et, à la dissolution de celle-ci, Saint-Barthélemy fut rattachée au Pouvoir royal, en 1674, et dépendit du Gouvernement de la Guadeloupe.

Cette terre était appelée à être débattue à prix d'argent. En 1784, elle est cédée à la Suède, sous le règne de Gustave III, en retour du droit d'entrepôt que le commerce français obtenait dans la ville de Gothenbourg.

Gustavia se crée et s'embellit sous l'administration d'un Conseil de 5 membres : un gouverneur, un secrétaire, un capitaine de port, un ingénieur et un huissier. La ville devient port libre en 1785, et la Colonie suédoise échappe au triste sort de la Guadeloupe, sous le régime révolutionnaire.

Cependant, l'histoire de Saint-Martin pour les Espagnols se répétait à Saint-Barthélemy pour les Suédois. Elle ne



Eglise de Pointe-à-Pitre (30.465 hab.)

Elle est bâtie sur l'emplacement d'une autre église qui avait été endommagée par le tremblement de terre de 1843.

Commencée en 1847,

elle fut livrée au culte en 1853, et consacrée le 29 juin 1879.

Elle peut contenir 3.000 personnes

Cliché P. Altmayer



Eglise du Morne-à-l'Eau (11.628 hab.) — Vue extérieure.
Construction récente et de style moderne. Le clocher mesure 40 m. 70.

Cliché P. Altmayer



Eglise du Morne-à-l'Eau. — Vue intérieure.
L'intérieur a 50 mètres de long sur 20 de large.

payait pas les frais. On proposa sa rétrocession à la France, à laquelle elle fit retour, en 1878, pour le prix dérisoire de 320.000 francs.

L'abbé J.-B. Gironis, curé, fut chargé de mener le plébiscite. Il fit valoir à « l'île Normande » que l'éducation catholique était pleinement assurée sous le drapeau tricolore, et, sur 351 suffrages, 350 se prononcèrent en faveur de la nationalité française.

Le 15 mars, M. Couturier, gouverneur de la Guadeloupe, pour la France, et M. Ulrich, gouverneur de l'île, pour la Suède, passèrent la transmission des pouvoirs. Le pavillon suédois fut « amené », et le pavillon français fut hissé sur le fort, le palais du Gouverneur et les édifices publics. L'artillerie du fort ébranla de ses salves la petite ville de Gustavia. Au même moment, un *Te Deum* solennel était chanté par Mgr Blanger, évêque de la Guadeloupe, représentant la France catholique aux côtés de M. Couturier. (1)



L'évangélisation de Saint-Barthélemy, à ses débuts, fut exercée par des Religieux venant, de Saint-Christophe, offrir leur ministère aux principaux temps liturgiques de l'année.

En 1724, nous relevons les noms des Frères Marc, religieux Carme, et Dominique, religieux Capucin. Aux années qui précédèrent l'occupation suédoise, les curés du Marigot (Saint-Martin) étaient en même temps curés de Gustavia.

Le Gouvernement suédois respecta scrupuleusement les opinions religieuses des Colons. Les Prêtres qui résidèrent en cette petite île se succédèrent à peu près régulièrement, appartenant tour à tour aux Ordres les plus divers. En

(1) Edmond PLANCHET, *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1879.

1813, le Père Penoît Férez obtient, pour l'église de Gustavia, un grand terrain qui l'entoure et qui porte encore le nom de l'acquéreur.

En 1820, Noderling, favorable aux catholiques, étant gouverneur, le Père Clément Garcia construit la première chapelle de L'Orient, sans pour cela établir une deuxième paroisse.

Le 2 août 1837, un ouragan renverse l'église de Gustavia. Le gouverneur Haasum met à la disposition des catholiques le temple des Luthériens.

En 1840, la fièvre jaune fit de nombreuses victimes. Néanmoins, la même année, le curé Wall relève l'église de Gustavia.

En 1844, le P. J. Gillet achète la maison des Sœurs de Saint-Paul de Chartres.

En 1852, Mgr Lacarrière visite cette portion de son Diocèse.

Quand les Pères du Saint-Esprit quitteront momentanément la direction de leur collège de la Basse-Terre, ils enverront, pour le service religieux de l'île, deux de leurs missionnaires : les PP. Glœckler et Suillaud. Quelques Frères de la même congrégation essaieront la création d'une école chrétienne qui sera développée par les Frères de Ploërmel.

C'est sous le pastorat de M. Mahé, curé de Gustavia, qui devait mourir à la Goyave et être inhumé à Gustavia, que sera érigée la deuxième paroisse de l'île ; la paroisse de L'Orient, avec l'abbé Lecouturier comme premier curé, bâtisseur de l'église et du presbytère.

La liste des curés français se termine, pour Gustavia, en l'an 1898, par le nom de l'abbé Voisin.

En 1881, le curé Prual avait doté l'église de la ville d'un clocher et d'une sacristie. On voit, non loin, sur une éminence, la tour suédoise, encore munie de sa cloche, qui

marquait, pour les Esclaves, les principales heures du travail de la journée.

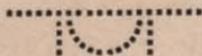
A L'Orient, l'abbé Lecouturier apparaît une seconde fois comme curé en 1868. Son successeur, le Père Grégoire, qui devait finir ses jours à la cure du Carmel, fit peindre la voûte de l'église.

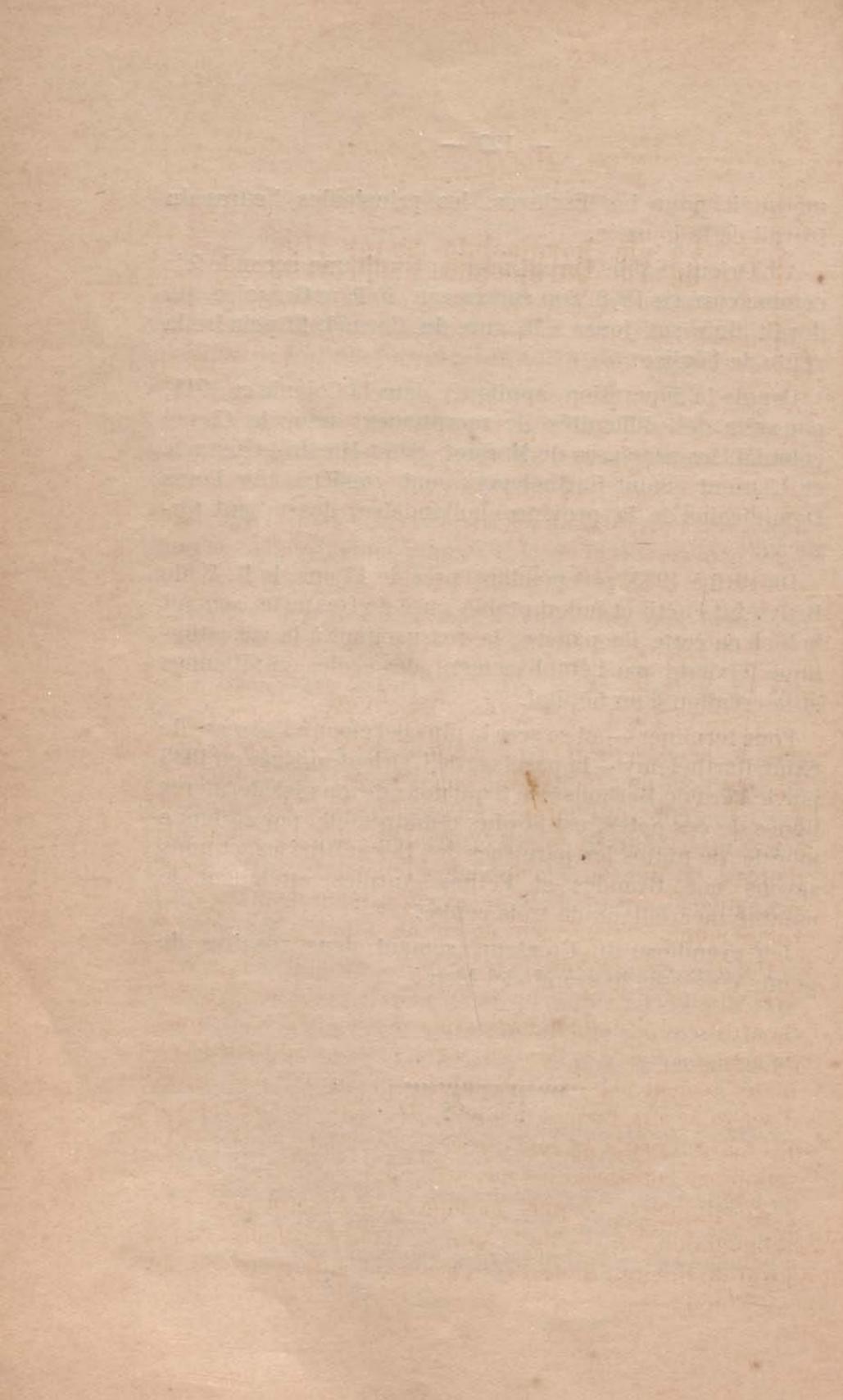
Depuis la Séparation, appliquée dans la Colonie en 1911, par suite des difficultés de recrutement pour le Clergé colonial, les paroisses de Marigot (Saint-Martin), Gustavia et L'Orient (Saint-Barthélemy) sont confiées aux Pères Dominicains de la province hollandaise, desservant Curaçao.

De 1916 à 1933, soit pendant près de 17 ans, le R. P. de Bruyn fut l'actif et indomptable curé de Gustavia, semant le bien en cette île pauvre, la ressuscitant à la vie catholique fervente par l'établissement des écoles chrétiennes et la création d'un hôpital.

Pour terminer — et ce sera le plus bel éloge à l'adresse de Saint-Barthélemy — la paroisse de L'Orient, dirigée en 1935 par le Père de Barbansson, à qui nous devons les dernières lignes de ces notes, est la plus remarquable, par sa teneur morale, de toutes les paroisses des Iles antillaises, et nous savons que Grandes et Petites Antilles atteignent le nombre merveilleux de trois cents !

Jeu grandiose du Créateur, semant deux rosaires de points d'or sous le grand ciel bleu !





La vie paroissiale avant 1789

La vie spirituelle. — La discipline de l'Eglise ; les édits royaux. — Eloge des Religieux. — Délimitation et autonomie des paroisses. — Livres de Fabrique, tarifs, budgets, mesures de police. — Mobilier d'église. — Les paroissiens : Blancs, Engagés, Esclaves,

LA VIE SPIRITUELLE

En retenant, au chapitre III, certains articles des pouvoirs accordés aux Préfets, nous avons vu qu'ils pouvaient conférer tous les sacrements, hormis ceux de confirmation et d'ordre. Ce n'est que peu avant 1789 que le R. P. Verdéry Archevêque obtiendra de Rome la permission de donner, à la Guadeloupe, le sacrement de confirmation.

Dans les temps qui précédèrent, seuls les Créoles qui avaient été en France se trouvaient avoir reçu ce sacrement. Rome, sans jamais sacrifier l'essentiel, était obligée de composer avec le Pouvoir royal, et les gouverneurs coloniaux avaient persuadé Sa Majesté qu'il n'était pas prudent d'accorder aux Préfets une autorité comparable à celle des Evêques, dans la crainte que leur ascendant sur les populations ne contrariât les mesures administratives.

Aussi, quand, en 1698, l'archevêque de Saint-Domingue, religieux de l'Ordre de la Mercy, dom Ferdinand de Carjal de Ribera, molesté et chassé de cette île par le gou-

verneur Président, put aborder à la Martinique et à la Guadeloupe, quelles ne furent pas les précautions prises par le Pouvoir royal pour s'assurer des intentions purement pieuses du Prélat, et des garanties qu'il donnait de ne s'occuper d'aucune politique ! Un peuple immense accourut au passage de l'Archevêque, qui multiplia de bonne grâce les cérémonies pour administrer le sacrement qui fait les parfaits chrétiens.

Nous parlerons bientôt des différentes catégories de paroissiens qui peuplaient les centres religieux. D'ores et déjà, on peut dire que les ciboires se vidaient lentement et que les tables de communion n'étaient pas assiégées.

Il y avait d'abord la grande masse des pauvres Esclaves noirs qui avait besoin d'une instruction religieuse préparatoire assez solide, et d'une vie morale suffisamment éprouvée, répondant aux dogmes chrétiens.

Par ailleurs, les Missionnaires étaient en trop petit nombre pour se porter à tous les quartiers habités ; les « Dépendances » étaient particulièrement en souffrance.

La conduite des Blancs ne leur permettait pas toujours d'avoir droit à l'Eucharistie.

Les cérémonies sauvaient les apparences, mais était-ce là « la religion en esprit et en vérité » ?

Le baptême était régulièrement conféré aux enfants des Catholiques, et les Noirs adultes importés passaient tous par une sorte de catéchuménat avant d'être baptisés.

Aux Iles françaises d'Amérique, il n'y avait qu'une seule confession religieuse : la religion catholique.

Voilà pour le spirituel.

LA DISCIPLINE DE L'ÉGLISE : LES ÉDITS ROYAUX

Par ailleurs, la discipline de l'Eglise se trouva, de bonne heure, réglementée par une série de décrets. C'est ainsi que nous avons l'édit de mars 1685.

A la demande du Gouverneur, le Roi rendit, en mars 1685, un édit qui devait veiller au respect de la discipline de l'Eglise catholique et au sort des Nègres esclaves.

« Le Culte catholique seul pouvait être exercé publiquement. L'observance des dimanches et des fêtes légales était prescrite à tous les habitants, sans distinction de personnes. Il leur était défendu de travailler ni de faire travailler leurs Esclaves aux dits jours, depuis l'heure de minuit jusqu'à l'autre minuit, à la culture de la terre, à la manufacture des sucres, et à tous autres ouvrages, à peine d'amende et de punition arbitraire contre les maîtres, et de confiscation tant des sucres que des Esclaves surpris au travail. Défense était faite de tenir le marché des Nègres et de toutes autres marchandises aux dits jours, sur pareilles peines de confiscation des marchandises et d'amende arbitraire contre les marchands. »

Les messes ne se passaient pas toujours dans le calme. La principale cause de désordre était la distribution du pain bénit. Le même édit régla cette distribution comme il suit : le pain bénit était présenté aux assistants du Célébrant, aux autres Prêtres présents, au Gouverneur, aux Lieutenants du Roi, aux Marguilliers d'église, aux Officiers des Conseils souverains et de la Justice ordinaire, pourvu que ces officiers occupassent leur banc réservé. Mêlés au peuple, ils ne pouvaient revendiquer aucun droit de préséance. La distribution du pain partait depuis le haut de l'église, banc par banc, jusqu'au bas, vers la porte. Tout tumulte pouvait être réprimé, et son auteur se voir affligé d'une amende de 150 livres tournois, au profit de l'église.

Le 25 août 1716, le Roi remet une note à l'intendant de Riconart :

« Cet officier aura soin de procurer l'avancement de la gloire de Dieu, en protégeant les Religieux missionnaires et Curés, en excitant les habitants, même par l'exemple,

à l'assiduité aux offices ; en réprimant les scandales des mœurs. Il écartera toute ingérence d'évêque étranger qui pourrait se présenter aux îles, surtout les Evêques espagnols ; il invitera les Supérieurs de Missions à recueillir tous les traitements alloués à leurs Missionnaires, quitte à distribuer à chacun l'honnête nécessaire, et ce, pour empêcher tout désir inconsidéré et tout abus d'argent de la part du Religieux qui, dégagé de soucis terrestres, travaillera davantage au saint ministère.

« Il fera réparer les églises, en fera construire de nouvelles, et forcera, si besoin est, les habitants à contribuer aux dépenses nécessitées par ces travaux.

« Il invitera les quelques hérétiques indolents à s'entretenir avec les Missionnaires, pour hâter une conversion grandement souhaitée.

« Il s'informera de l'instruction catéchistique donnée aux enfants, et de la liberté accordée aux domestiques et Nègres catholiques, pour qu'ils puissent satisfaire à leurs devoirs religieux.

« Pour empêcher que les communautés religieuses ne fassent de trop grands établissements dans les Iles et n'acaparent ainsi une grande partie de la terre, il ne permettra pas que chaque habitation, administrée par les Religieux, ait plus de cent Nègres travailleurs. Si l'on contrevenait à cette loi, le sieur de Riconart dénoncerait sans complaisance les délinquants.

« Défense est faite aux habitants d'établir des chapelles sur leurs propriétés : c'est amener la désertion des paroisses, nuire à l'instruction des Esclaves et à leur fréquentation des sacrements.

« D'ailleurs, les desservants de ces chapelles, soustraits à l'Autorité ecclésiastiques, sont trop souvent de conduite peu stricte et d'exemple peu édifiant. Les Religieux sont en nombre suffisant pour le service des paroisses ; leur zèle est connu. Pourquoi donc ces chapelles qui ne peuvent amener que des querelles de chapelles ? »

En 1681, le Roi eut la pensée d'établir un évêque aux Iles. Comme déjà nous l'avons dit, ce projet faillit réussir en 1727, et encore plus en 1773, puisque, à cette dernière date, l'abbé Perraud est vraiment nommé par le Roi. Un retard dans l'envoi des bulles pontificales, et surtout la mort de Louis XV firent échouer ce projet.

Au mois de mars 1773, nouvel édit :

« La Religion, par la sainteté de son principe, comme par l'excellence de sa fin, doit fixer les premiers regards de l'Administration. C'est par elle que l'homme connaît ce qu'il doit à Dieu, à ses semblables et à lui-même.

« Quoique les Missions des Iles ne puissent être comparées à nos diocèses dans l'ordre hiérarchique, par le défaut de la partie d'autorité et de juridiction réservée au caractère épiscopal, elles en ont en quelque sorte l'ordonnance, en ce que les Réguliers qui en sont chargés tiennent lieu de Clergé, et que les paroisses sont régies et gouvernées de la même manière et par les mêmes lois que celles du Royaume. Tout ce qui concerne le spirituel de la Religion, l'administration des sacrements, la discipline régulière et ecclésiastique appartient au Supérieur, préfet apostolique. C'est à Dieu seul qu'il doit compter de l'usage de cette autorité.

« L'inspection sur le culte extérieur, sur la personne, les mœurs et les fonctions des Missionnaires regarde les administrateurs, en commun, en ce qui tient à la haute police, à l'exclusion des tribunaux auxquels cette inspection appartient en France.

« L'exception au droit public du Royaume, en cette partie, a été déterminée par la considération de l'éloignement des lieux, qui affaiblit toujours l'influence de l'autorité primitive, et par les dangers du scandale et du choc des pouvoirs en une matière aussi délicate.

« Il n'y a pas, aux colonies, de Curés proprement dits ; les Missionnaires qui desservent les paroisses sont amo-

vibles. Ils peuvent être changés comme le sont les vicaires dans les véritables diocèses.

« Un Curé séculier, agrégé à une Mission, dépend du Préfet apostolique de cette Mission, qui lui donne et retire les pouvoirs, à volonté. S'il y a scandale, l'Autorité religieuse s'appuie sur la puissance temporelle. Le Curé régulier est deux fois *ad nutum* : il est en charge au bon plaisir du Préfet, et avec consentement du Supérieur religieux. Il peut être révoqué par l'un et par l'autre. En cas d'insubordination, on le renvoie même en France, à la régularité du cloître, en vertu de la discipline de l'Ordre.

« Les lois du Royaume, à l'égard des Juifs et des Protestants ne sont pas rigoureusement observées dans les Colonies. Sa Majesté veut bien permettre que ceux qui sont établis à la Guadeloupe et Dépendances ne soient point inquiétés pour leur croyance, pourvu toutefois qu'ils s'abstiennent de tout exercice public de la Religion qu'ils professent. »

Tel était le régime spirituel dans nos îles, d'après l'institution du Saint-Siège et les règlements émanés du Trône.

ELOGE DES RELIGIEUX

En 1786, l'intendant Foulquier rendait ainsi témoignage aux trois Ordres qui se partageaient la Guadeloupe :

« Les paroisses sont bien desservies et assez bien administrées, principalement celles qui tiennent à la Mission des RR. PP. Dominicains. Il est important de couvrir, autant que possible, les écarts et les erreurs des Curés, si quelqu'un était dans ce cas, pour ne pas altérer la considération et le respect que les paroissiens doivent avoir pour leur pasteur. » (1)

(1) BALLET, t. III, p. 481.

Déjà, le 20 juin 1749, l'Ordonnateur Marin s'était plu, dans une lettre adressée au Ministre de la Marine, à rendre un hommage mérité aux vertus des Religieux missionnaires :

« Les Ordres religieux, disait-il, ont à leur tête des Supérieurs remplis de mérite et de bonnes intentions. Ils sont attentifs à ne faire paraître aucune différence de sentiments ni de maximes. Uniquement occupés des soins spirituels qu'ils remplissent avec beaucoup de travaux et d'édification, et des attentions au temporel qu'exige le soin de leurs missions, ils vivent très bien ensemble, se visitent souvent, et ajoutent aux règles de la bienséance des témoignages d'une estime réciproque.

« J'ai aussi la satisfaction de ne presque plus recevoir de plaintes contre les Missionnaires desservant les cures, ni d'eux contre leurs paroissiens, et j'y remédie lorsqu'il le faut, avec leurs Supérieurs, assez facilement et sans éclat. »

DÉLIMITATION ET AUTONOMIE DES PAROISSES

A la lecture des documents qui précèdent, on remarque que, désormais, on voyait clair dans l'administration des paroisses. Elles ont pris forme. Leurs délimitations sont posées en l'année 1681, si bien qu'en 1684, une ordonnance de Blénac et de Bégon va assurer leur autonomie et leurs privilèges.

Voici ce que nous lisons à la date du 12 mai 1684 :

« Sa Majesté, ayant ordonné d'établir des limites certaines à toutes les cures des îles françaises de l'Amérique, de concert avec les Supérieurs généraux des Missionnaires qui y sont établis,

« Nous, après en avoir conféré avec leurs Supérieurs, qui ont approuvé les limites, avons fait défense aux habi-

tants de l'île de faire baptiser leurs enfants, enterrer leurs morts, s'il n'y a une déclaration du défunt qui en dispose autrement, célébrer leurs mariages ni faire aucun acte de paroissiens ailleurs que dans les lieux qui sont nommés pour servir de cures, à peine de 300 livres de sucre d'amende pour chaque contravention.

« Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, sera notre présente ordonnance, lue, publiée et affichée partout où besoin sera, et enregistrée au Greffe de la Justice ordinaire, à la diligence du Procureur du Roi de la dite île.

« Fait à la Martinique, le 12 mai 1684. » (1)

... Ce qui, à cette date, valait pour la Guadeloupe, soumise au Gouvernement général de la Martinique.

La paroisse avait son administration temporelle, fixée elle-même par les lois.

LA TENUE DES LIVRES

A quelques années de là, on fit une inspection générale de toutes les paroisses. On constata d'énormes négligences, surtout dans la tenue des livres, d'autant plus regrettables que les actes signés du Curé faisaient autorité civile.

On imposa une règle uniforme, et de Champigny établit des décrets sur :

- La tenue des livres ;
- Les devoirs des Marguilliers ;
- L'équilibre des budgets ;
- La mise à pied des employés incapables ;
- L'emploi des fonds ;

(1) Abbé RENNARD, *Paroisses de la Martinique*, p. 7.

- Le nombre des quêtes ;
- La location des bancs ;
- L'usage des cloches ;
- La convocation des assemblées paroissiales, avec présence nécessaire du Curé religieux ;
- Les statistiques, en double, des paroissiens libres et des paroissiens esclaves ;
- La remise des registres pour contrôle ;
- L'acceptation et l'emploi des legs.

Voilà, à coup sûr, une surveillance plus étroite que nos visites canoniques actuelles.

LES PREMIERS TARIFS

A plusieurs reprises, on régleta les tarifs : une première fois en 1671, par ordonnance de de Baas ; une seconde fois, en 1712, par arrêté de Phelypeaux, intendant ; et enfin en 1753, avec signatures de Bompar, général, de Hurson, intendant.

Voici les premiers tarifs que nous ayons trouvés.

Les droits curiaux étaient fixés ainsi :

	Livres	Sols
Baptêmes, mariages, administration des sacrements.....		gratis
Chaque publication de ban.....	0	15
Messe basse.....	1	10
Levée du corps dans les bourgs et villes.	10	
Inhumation et enterrement simple.....	10	
Nocturne ou vêpres des morts.....	6	
Grand'messe.....	6	
Enterrement solennel avec diacre, sous-diacre, chape et encens.....	15	
Chaque extrait de baptême, mariage ou inhumation.....	1	10

	Livres	Sols
Levée du corps, ouverture de la fosse des pauvres, blancs ou autres libres.....		gratis
Pour les esclaves, droit seulement pour le fossoyeur		15

Les offrandes de pain bénit, la bénédiction des femmes après leurs couches, les cierges pour les baptêmes et autres offrandes avec la patène et l'étole appartenaient aux Religieux desservant les cures, auxquels la Fabrique payait, dans chaque paroisse, la somme de cent livres par an, pour le pain et pour le vin, et fournissait un fer pour la fabrication du pain, plus la cire et tous les ornements nécessaires pour la célébration du saint sacrifice et des cérémonies.

Droits de la Fabrique

	Livres	Sols
Ouverture de fosse dans les cimetières..	1	10
Tenture de l'autel et des crédences.....	10	
Tenture de l'autel, des crédences et de tout le sanctuaire.....	20	
Tenture de toute l'église, des bancs et de la porte.....	40	
Drap mortuaire	2	5
Croix et chandeliers, bénitier ordinaire..	3	
Argenterie.....	9	
Sonnerie pour glas : pour chaque sonnerie.....	2	5

Droits des chantres, sacristains, clers et sonneurs

Chantre :		
Dans un enterrement ordinaire.....	2	5
Avec nocturne ou vêpres.....	4	10
Avec grand'messe : pour le tout.....	6	
Service avec nocturne.....	6	

	Livres	Sols
Sacristain :		
Dans un enterrement ordinaire... ..	2	5
Avec tenture et argenterie.....	4	10
Porte-croix :		
Pour un enterrement ordinaire.....	1	10
Pour un enterrement solennel.....	2	5
Diacre et sous-diacre : chacun.....	1	10
Acolytes et thuriféraires : chacun....		15
Cleres : chacun.....		15
Sonneur : pour chaque enterrement et service.....	1	10

Ces droits, qui ressemblent à un salaire de famine, se modifieront avec le temps.

Nous avons, en 1805 et 1807, trois notifications de sépultures, à la paroisse du Lamentin, qui ont plus de relief :

Le riche enterrement du sieur Drouard coûte :

Inhumation.....	300	livres
Douze douzaines de cierges.....	594	»
Grand'messe.....	90	»
Sonneur.....	12	»
	<hr/>	
Total.....	996	»

Trois cents francs d'avant-guerre !

En 1807, un enterrement de 2^e classe récapitule la somme de 757 livres ; en francs : 250.

Et voici un avocat, procureur à la Cour d'Appel qui meurt. Ses obsèques s'élèveront : pour le convoi, à 2.020 livres ; pour le service, 1.120 livres, soit 1.000 francs comptés à la valeur d'avant la dernière guerre.

... et jusqu'en son trépas,
Le Riche a des honneurs que le Pauvre n'a pas.

LE BUDGET DES CULTES

Mais revenons en arrière :

« Le budget des Cultes ne paraît guère avoir été réglé avant 1763. On s'entendait avec les Supérieurs d'Ordre, au moment du départ des Missionnaires. Chacun recevait 400 livres pour les frais de premier déplacement, et son passage sur les vaisseaux de l'Etat était gratuit ; le reste regardait la Communauté. » (1)

Le 24 novembre 1781, Louis XVI lance, du Château de Versailles, une ordonnance en XIV articles « concernant les biens des Fabriques des églises des Colonies d'Amérique ».

Sa Majesté y enjoint aux Gouverneurs et Intendants de faire « un nouveau règlement aux termes duquel Marguilliers et Prêtres desservants seront tenus de se conformer pour remédier à la négligence dans la gestion des biens d'église, pour faire cesser les abus et empêcher qu'ils ne puissent, à l'avenir, se renouveler ».

Nous n'en citerons que les principaux : ils indiquent suffisamment l'esprit dans lequel l'ordonnance fut rédigée :

Article 1^{er}. — Seront dressés un inventaire et un état des dits biens, en présence du prêtre desservant la cure.

Art. IV. — Les Marguilliers nommés par les paroisses resteront en charge un an, mais seront « continuables en leurs fonctions ».

Art. X. — Ils seront contraignables par corps pour la reddition (*sic*) des comptes et le paiement des reliquats.

Art. XVII. — A chaque mutation de Marguillier, il sera procédé à un autre inventaire.

(1) *Echo des Antilles*, 1916, p. 123.

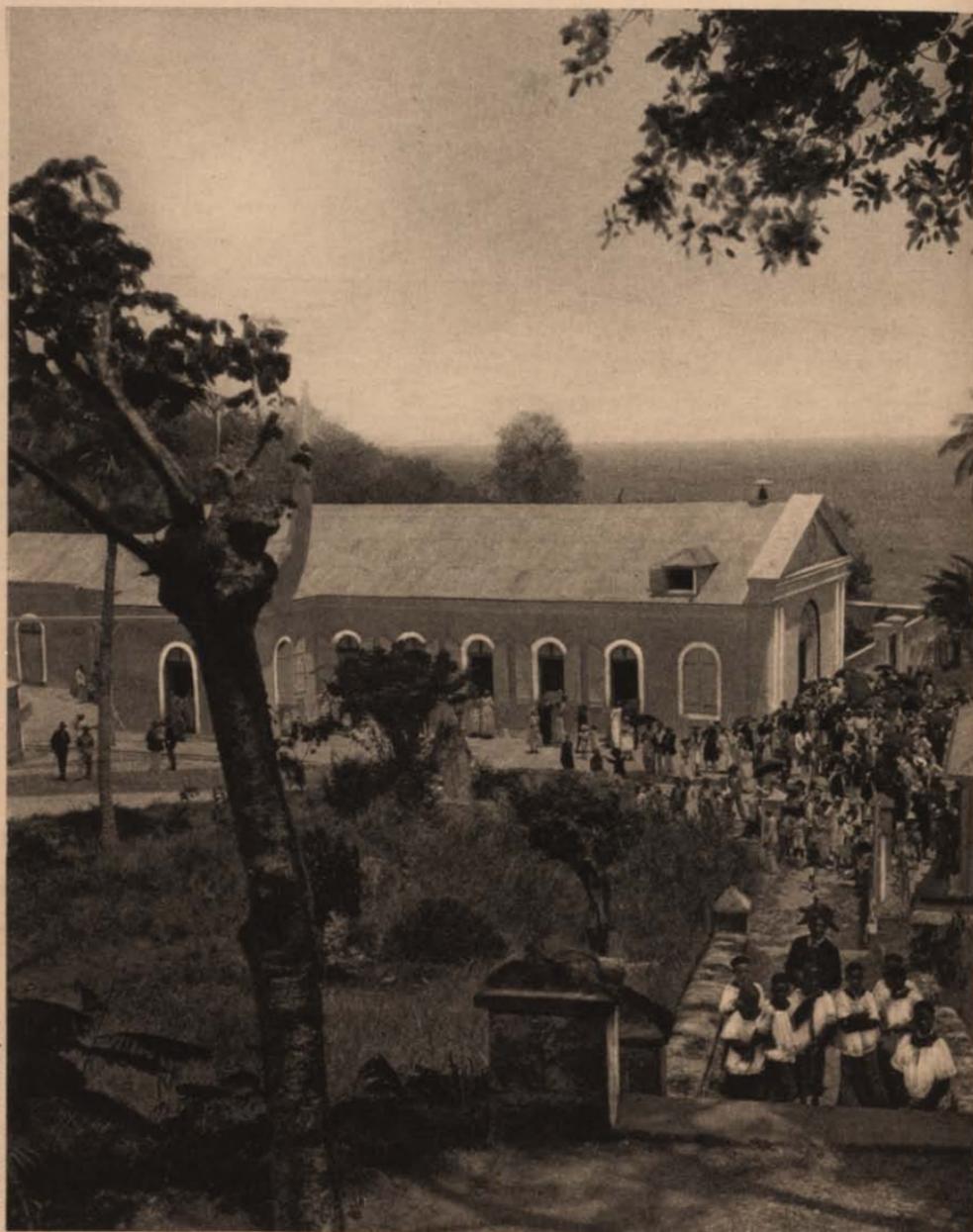


Cliché Catam, Basse-Terre (Guadeloupe)

Eglise du Port-Louis (7.292 hab.)

Commencée en 1890, elle fut bénite le 7 janvier 1894, et consacrée le 4 mars de la même année.

Les proportions en sont très harmonieuses.



Eglise de l'Anse-Bertrand (7.660 hab.)

Elle date du milieu du XIX^e siècle.

L'ouragan d'août 1899 emporta la toiture tout entière et le clocher.

Art. XVIII. — Tout Prêtre desservant une cure dans les Colonies est tenu, « sous peine de 150 livres tournois d'amende », d'envoyer deux copies de l'arrêté des comptes pour le Gouverneur et l'Intendant.

Tout est réglé.

QUELQUES MESURES DE POLICE

Et comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil, voyez, par exemple, les mesures de police prises, en 1773, pour protéger la digne célébration des mariages :

« Les huées indécentes et les tumultes des Blancs et surtout des Nègres, forçant les Curés à ne plus administrer le sacrement de mariage que pendant la nuit et à des heures indues, contre les règles de l'Eglise et les ordonnances royales, notamment celle de 1650, défense est faite à toutes personnes de faire aucun bruit ni commettre aucune irrévérence dans les églises, à peine de 500 livres d'amende pour les Blancs, de 8 jours de prison pour les Libres, et de 3 heures de carcan pour les Esclaves : ce qui sera exécuté sur le champ par les Officiers de Police. »

Et encore :

« Défense est faite aux Nègres de s'attrouper autour des églises, dans les jours de grandes solennités et particulièrement pendant celle de la Semaine sainte — le temps mérite d'être souligné — et ce, à cause des bruits indécents qui en résultent à l'extérieur comme à l'intérieur de l'église. »

D'aucuns diront que nous prenons un certain plaisir à rappeler ces mesures coercitives d'un passé auquel ressemble parfois le présent. Nous savons bien que, sous l'action de leurs prêtres, nos paroissiens ont pris du plomb, mais nous n'oublions pas que le plomb a des tendances à fondre sous le soleil tropical.

MOBILIER D'ÉGLISE

On sera peut-être curieux de savoir quel pouvait être le mobilier d'église de l'une de nos paroisses à la dernière moitié du XVIII^e siècle.

Nous avons trouvé (1) l'acte de cession aux Carmes de l'église du Carmel, précédemment confiée aux Jésuites : l'église des Noirs, la mieux tenue des églises, disent les documents.

Or, dans l'acte de vente du 31 juillet 1772, les objets enregistrés sont ainsi définis :

« Une église d'environ cent pieds de long, sur trente de large, ayant deux chapelles sans ornements, une sacristie derrière le sanctuaire et y attenant, au-dessus de laquelle est un clocher où il n'y a pas de cloches ; le maître-autel est sculpté et doré ; plusieurs pièces ont été rapportées pour réparer les dommages qui y avaient été faits dans le siège. On voit, au-dessus de l'autel, un tableau à cadre doré, représentant le Sacré-Cœur. »

Qu'on retienne, en passant, trois points : Jésuites ; date d'expulsion : 1764 ; culte du Sacré-Cœur.

« Le sanctuaire est boisé jusqu'à l'apuy (*sic*) des fenêtres ; la chaire est en bois sculpté d'olivier d'Europe ; derrière l'autel est installée une grande commode pour y serrer les ornements ; une tribune domine le grand portail. Une chapelle possède une statue de bois dorée, représentant la Vierge tenant à son bras l'Enfant-Jésus. Dans la sacristie, il y a une table de vestiaire et une armoire de bois d'acajou (*sic*) fermant à clef. L'église n'a que cinq banes dont deux sans pupitre ; elle a encore un bénitier en pierre et deux confessionnaux. La dite église, ainsi que la sa-

(1) BALLET, t. II, p. 456.

cristie, sont plafonnées, lambrissées et couvertes : partie en essentes et partie en ardoises. Un cimetière est attenant à l'église ; il est entouré de murs sans porte. Un petit clocher, séparé de l'église, se trouve derrière la sacristie ; il est en charpente, couvert d'essentes ; deux cloches y sont montées. L'avenue de l'église, allant jusqu'à la Place d'Armes, est bordée, des deux côtés, d'arbres de poiriers ; un espace de 60 pieds de terrain est libre autour de la dite église, et le tout est situé en la ville de Basse-Terre. »

Voilà une église-type !

LES PAROISSIENS

Autour des églises, se groupaient les demeures, se traçaient les rues, s'animait le peuple : un peuple composite et vraiment lui-même.

Deux tableaux vont nous parler du dosage et de l'évolution de la population.

Le premier est du 31 décembre 1686, quand la Guadeloupe, au total, ne comptait que 11.437 habitants.

Il s'agit du Marigot-Grand-Bourg de Marie-Galante. A cette époque, une chapelle : le Vieux-Fort-Saint-Louis ; une église : le Marigot ; un seul bourg : le Marigot-Grand-Bourg.

On compte 16 sucreries, 51 indigoteries, 129 cavales, 79 poulains, 573 bêtes à corne et à laine.

Et voici pour ceux qui ne sont pas des bêtes :

Religieux.....	3
Hommes et garçons armés.....	146
Garçons non armés.....	132
Femmes.....	83
Filles.....	107
Engagés.....	33
Nègres.....	231

Nègresses	298
Négrillons et Négrites	186
Mulâtres	6
Mulâtresses.....	7
Caraïbes libres.....	14

Au total : 1.277.

L'autre tableau : au Gosier, vers 1825.

Population 3.567 habitants : 313 Blancs, 308 Gens de couleur, 2.946 Esclaves.

Nous ne serons pas les seuls à remarquer qu'en l'année 1683, on se conduisait passablement bien sur 1.277 habitants, 6 mulâtres et 7 mulâtresses : *intelligenti pauca*.

En 1825, si l'on regarde le Gosier — et l'on pouvait regarder ailleurs encore — les proportions s'élargissent.

« Le nombre des mulâtres serait bien plus grand dans les Iles, disait vers l'an 1700 le Père Labat, sans les peines qu'encourent ceux qui les font, car les nègresses sont d'elles-mêmes très lascives et les hommes blancs ne l'étant guère moins et trouvant beaucoup de facilité à contenter leurs passions avec ces créatures, on ne verrait autre chose que des mulâtres : d'où il s'ensuivrait de très grands désordres si le Roi n'y avait remédié en condamnant à une amende de deux mille livres de sucre ceux qui sont convaincus d'en être pères. Mais si c'est un maître qui a débauché son esclave, et qui en a eu un enfant, outre l'amende, la nègresse et l'enfant sont confisqués au profit de l'Hôpital de la Charité.

« Je n'ai connu, dans nos îles du Vent, que deux blancs qui eussent épousé des nègresses.

« Le premier s'appelait Liétard, lieutenant de Milice du quartier de la Pointe-Noire, à la Guadeloupe. C'était un homme de bien qui, par un principe de conscience, avait épousé une très belle nègresse à qui, selon les apparences, il avait quelque obligation.

« Le second était un provençal nommé Isautier, marchand au Fort Saint-Pierre de la Martinique. Son curé lui mit tant de scrupules dans l'âme qu'il l'obligea d'épouser une négresse appelée Jeanneton Panel, qui aurait eu bien plus de maris que la Samaritaine si tous ceux à qui elle s'était abandonnée l'avaient épousée. » (1)

La population des îles était composée d'éléments si divers que les contrastes ne pouvaient s'opposer indéfiniment. A l'origine, les mœurs présentèrent l'image du chaos ; personne ne se connaissait, et chacun gardait la manière de vivre de sa province natale ; mais les mariages, dit le Père du Tertre (2), « ont arrêté les hommes qui, ayant laissé beaucoup d'enfants qui n'ont aucune habitude en France, ont affermy les Colonies et estably une façon de vivre fort douce et fort agréable ».

LES BLANCS

C'est alors que prit naissance la race blanche créole. Le Créole constitua un type nouveau de la famille française, avec des qualités et des défauts plus accusés, se jouant de la mesure avec une insouciance tranquille.

Le soir, quand les Esclaves avaient terminé le travail, toute la domesticité se rendait à la maison du maître. Les « géreurs » de propriété rendaient compte du bon emploi du temps, et prenaient des ordres pour le lendemain. S'il y avait lieu de sévir, on appliquait les punitions, puis, sur un signal du maître la prière montait vers Dieu, et se terminait par un *Exaudiat* pour le Roi, la famille royale et tous les êtres chers que les anciens connaissaient ou avaient connus, et que les petits avaient appris à aimer, aux récits de leur mère.

(1) LABAT, t. I, pp. 217-218.

(2) BALLEZ, t. III, p. 123.

Le matin, c'était le même devoir : « Que Dieu veille sur nous, qu'Il nous exauce : *Exaudiat!* »

Le dur travail dans un pays nouveau, l'éloignement de la Patrie, le voilier qui mouillait à l'Anse, la responsabilité d'un personnel nombreux, la lutte pour la défense d'un sol qui déjà recélait des tombes familiales, les exercices de milice : tout cela donnait au Blanc une fière noblesse à laquelle, le plus souvent, il restait digne.

La loi de l'hospitalité était sacrée. Il y avait les jours d'apparat et d'invitations : porcelaine et cristal scintillaient sur la table. La fête terminée, le menu ordinaire n'eut pas toujours déplu à un Spartiate. Les beaux meubles étaient pour la montre ; l'intimité était d'un réalisme quelquefois décevant.

A une humeur irascible, à fleur de peau, le maître mêlait une bonté qui faisait pardonner des écarts terribles.

La femme devait se respecter : tous les trois mois, aux prônes des messes, on faisait lecture d'un édit du roi Henri II, de 1556, appliqué aux Colonies en 1708 : « Les femmes qui cachent leur grossesse et laissent périr leurs enfants peuvent être punies de mort. »

La toilette était comme le graphique de la richesse ; la danse et même le théâtre soutenaient le diapason du rire ; les jeux allaient bon train, et l'on vit, à cadence régulière, des scandales et des ruines qui alimentèrent les conversations de salon et les réunions de carrefour. Quand tout semblait perdu, on prétendait sauver l'honneur par le duel, et l'on recommençait son existence. On avait toujours un ami à sa disposition pour apporter à la maison ébranlée son aide et son crédit.

L'instruction n'était pas pareillement départie : quelques aînés de famille partaient faire leurs études en France ; ils ne tardaient pas à prendre goût aux us et coutumes de la Mère-Patrie ; ils oubliaient la Colonie, s'infiltraient à la Cour elle-même où ils ne tardaient pas à briller, si bien

que le chevalier de Saint-Georges pourra dire au roi Louis XVI : « Sire, toute votre cour est créole. »

Ceux qui restaient vivaient de l'acquis des ancêtres.

En 1790, les cinq plus riches négociants de la Guadeloupe ne savaient pas lire. (1)

Le libertinage n'avait pas toujours l'élémentaire souci de se cacher ; les orages étaient fréquents au foyer, mais le rire survivait encore : vie de laisser-aller qui se dérobaît à des principes religieux ancrés qui assuraient, du moins, une fin chrétienne et repentante.

LES ENGAGÉS

« Pour assurer les défrichements, bâtir les maisons, monter les bâtiments d'exploitation, il fallait des bras : artisans et cultivateurs. Racolés en France, on les dénomma « Engagés » ou « Trente-six mois », parce qu'ils passaient, devant notaire, un acte de servage qui en faisait l'instrument du Maître, pendant trois ans. Leur salaire était de trois cents livres de tabac, plus la nourriture, le vêtement et le logement. L'employeur prenait à sa charge les frais de passage.

Des familles entières s'expatrièrent, et malgré les hécatombes, on trouvait toujours à combler les vides.

Les marchands de Dieppe, du Havre et de Saint-Malo trouvèrent leurs bénéfices à cette traite des Blancs.

Les Engagés, achetés par l'Habitant, travaillaient avec les Noirs esclaves, et leur sort n'était guère plus doux que celui de ces mêmes Esclaves. Quatre pots de farine de manioc, cinq livres de bœuf salé : telle était la ration de la semaine.

Des décrets royaux vinrent au secours de ces pauvres hères qui n'acceptaient pas toujours avec résignation leur

(1) BALLET, t. III, p. 141.

de dure condition, oubliant que les soulèvements étaient toujours réprimés à leurs dépens.

En 1670, on réduisit à 18 mois la durée de cet esclavage temporaire.

Au temps du Père Labat, il y avait peu de Blancs engagés comme gens de taille et de corvée ; ils étaient ou économes ou commandeurs sur les habitations. On les voyait déjà montant le petit cheval folâtre, parasol déployé aux ardeurs du soleil.

En 1721, l'immigration des Engagés avait pris fin. Pendant un siècle, ce commerce terrible fixa, dans la Colonie, des familles de petite condition qui n'ont prospéré ni par le nombre ni par l'aisance. Les plus vaillants se lancèrent dans les aventures de Corsaires, ou manièrent les armes ; les autres ne quittèrent pas un sol qu'ils avaient acheté en brisant leurs chaînes ; ils se mêlèrent aux éléments les plus délaissés de la population. Ils expliquent cette teinte basanée, que l'on trouve dans leurs descendants, aux communes sises Sous-le-Vent. (1)

LES ESCLAVES NOIRS

C'est le chapitre le plus douloureux que l'on puisse écrire de l'Histoire de la Guadeloupe. La question a été traitée par les arrière-petits-fils de ceux qui jamais ne furent libres. Ces descendants revendiquent, à juste titre, une liberté qu'ils honorent par leur savoir, leur position et leur fidélité à la Grande Patrie.

D'aucuns ont écrit de la chose avec passion ; d'autres avec mesure. La colère est permise, l'esprit de justice est encore plus requis.

(1) BALLET, t. III, p. 6.

Si l'on veut connaître l'origine et les procédés de la traite des Noirs, on pourra lire le remarquable chapitre V du tome deuxième du Père Labat.

Sans doute, le grand responsable de cette iniquité fut le Pouvoir royal. Cela dit, le Pouvoir royal n'était pas en mesure d'exercer une répression comme le pourraient faire les nations modernes. Les mers n'étaient pas libres ; la Marine nationale était incapable de mâter tous les vaisseaux des armateurs, et que l'on retienne la complicité des Chefs des tribus africaines.

Ballet, consulté sur ce sujet, ne nous donne pas la peinture alerte et vive du chapitre V de Labat, que nous venons de mentionner. Certaines mœurs d'autrefois, pas mal de jugements populaires, un certain nombre de pratiques sociales et religieuses — ces dernières entachées de superstition — n'ont pas totalement fini leur existence en l'an 1936.

Qu'on lise donc ! Le tempérament du Noir est frappé de main de maître. Le chapitre terminé, on se surprendra à murmurer : tout n'a pas disparu. Nous en appelons à la bonne foi de ceux qui'ont appris et compris.

Une question ! Dans notre cher peuple guadeloupéen, quel est le citoyen libre de notre temps qui regrette l'extraction de ses aïeux de la terre africaine ? Était-on plus heureux au pays des pères ?

Cela ne légitime pas les mesures indignes qui devaient enchaîner les Esclaves de la Guadeloupe ; mais cela permet de ne pas maudire, d'autant plus que l'application de la loi n'était heureusement pas toujours la loi !

A l'origine (1), aucune loi ne régla les rapports du Maître et de l'Esclave. En 1664, de Tracy porta des pénalités contre les Maîtres qui contrariaient les Esclaves dans la pratique de leurs devoirs religieux.

(1) BALLET, t. III, p. 19.

En 1669, une ordonnance similaire du gouverneur général de Baas insiste sur l'instruction religieuse à donner aux enfants des Esclaves, et sur les secours de la religion à apporter à ces malheureux, à leurs derniers moments.

Au temps du Père du Tertre, l'adage romain : « *Partus sequitur ventrem* : l'enfant hérite de la condition de la mère qui lui donne naissance », n'était pas encore appliqué... et les petits mulâtres étaient reconnus libres. A l'époque du Père Labat, l'axiome du droit romain prévalut : les enfants mulâtres étaient esclaves.

En 1682, les Conseils souverains de Saint-Christophe, de la Martinique et de la Guadeloupe statuent sur la nourriture à donner aux Esclaves, sur leur vêtement, les lois de police qui doivent les régir, les jugements et les châtimens qu'ils sont appelés à subir.

Tortures, mutilations, la mort : tout cela apparaît dans une effroyable rigueur :

« L'Esclave qui frappe un Blanc a les oreilles coupées ; en cas de récidive, c'est la mort.

« Le voleur du gros bétail nécessaire aux sucreries est puni de mort ; le voleur de chèvres, cochons, volailles ou légumes est marqué de la fleur de lys au visage.

« Le marron qui se cache six mois durant a les oreilles coupées et la fleur de lys à la joue ; s'il reprend les bois une demi-année encore, on lui coupe le jarret ; enfin, s'il est surpris une troisième fois dans le même délit, c'est la mort. »

C'est alors qu'est rédigé le fameux édit de mars 1685, connu sous le nom de Code noir ou de Colbert. On y voit des prescriptions sur la religion et les mœurs, le sort des Mulâtres et celui des Nègresses trompées, sur la réglementation des mariages et l'affranchissement.

Les Esclaves ne pouvaient se marier qu'avec le consentement de leurs Maîtres ; l'Esclave dévotée et son

enfant étaient retirés de la tutelle d'un Maître condamné lui-même à 2.000 livres de sucre, et remis tous les deux à l'Hôpital de la Charité.

L'Esclave se vendait à la volonté du propriétaire, qui débattait son prix, comme il le faisait des bêtes ou des marchandises mortes.

Le Maître inique était sans doute poursuivi par les lois ; mais la crainte du tyran musèle la plainte du faible. Nous renvoyons, pour plus de renseignements, au livre de Maurice Satineau : *Histoire de la Guadeloupe sous l'Ancien Régime*.

LA SOLLICITUDE DE L'ÉGLISE

On s'est demandé ce que faisait l'Église en face de pareilles iniquités.

La réponse n'est point difficile. L'arme de l'Église est la charité ; le glaive est dans les mains du Pouvoir temporel.

On se souviendra des vexations subies par les Missionnaires sous le Gouvernement d'un Houël : ils étaient le petit nombre. On n'oubliera pas la lenteur calculée du Pouvoir royal à s'occuper de l'installation d'un Evêque aux Colonies, qui eût fait entendre sa grande voix pour la réhabilitation des opprimés. On retiendra que la Révolution, qui accorda la liberté le 4 février 1794, fut étouffée par le Premier Consul, qui rétablit l'Esclavage en 1802.

Que pouvait l'Église contre César ? On conviendra qu'elle ne pouvait le dompter, lui qui, quelques années plus tard, retiendra le Pape prisonnier à Fontainebleau. L'Église subit cette situation de fait ; elle s'applique à panser les plaies.

Recourons à notre Labat, et si les Esclaves attachés au service des Missions pouvaient nous donner leurs voix « d'outre-tombe », ils magnifieraient la bonté de ceux qui avaient pour loi celle du Christ : aimer le prochain.

L'Église avait sa paroisse du Carmel, uniquement

réservée aux Noirs. A Saint-François de la Basse-Terre, et plus tard à Pointe-à-Pitre, un prêtre fut spécialement attaché au service religieux des Noirs. Dans les autres paroisses, il y eut la messe des Noirs. Que l'on se souvienne de ce que nous avons dit de la chapelle de Ferry ! Que l'on relise les hauts faits du curé Etienne Roux, au Port-Louis, qui baptisa 2.226 esclaves, et l'on n'aura plus d'inquiétude sur la sollicitude attristée de l'église à l'égard des Esclaves : elle est hors de cause.

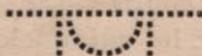


L'Eglise n'a qu'une voix : celle que saint Ambroise faisait entendre au IV^e siècle, et qu'empruntait, pour notre Guadeloupe, le Père du Tertre. Elle nous servira à conclure ce chapitre qui a voulu, en terminant, parler des paroissiens dont les plus dignes de pitié et les plus nombreux furent les Esclaves noirs.

« Ils sont esclaves par condition, dit saint Ambroise, mais ils sont vos frères par la grâce de Dieu.

« Car enfin, par le baptême, ils ont revêtu, comme vous, le Christ ; ils participent aux mêmes sacrements que vous ; comme vous, ils ont le Christ pour frère.

« Pourquoi n'êtes-vous pas vraiment le leur ? » (1)



(1) Cité par *l'Echo des Antilles* de 1918, p. 25.

L'Epoque Révolutionnaire

Suppression des Préfets apostoliques ; « *Sancti per fidem vicerunt regna* ». — Les Agents de la Convention ; Victor Hugues ; la guillotine. — Le ministère religieux sous la Terreur. — Nationalisation des biens d'église. — Fêtes laïques. — Le Concordat. — Les obsèques de Richepanse.

LES PRÉFETS APOSTOLIQUES SONT SUPPRIMÉS

En 1792, un décret de l'Assemblée législative du 10 septembre supprime « les délégués de l'Evêque de Rome, établis dans les Colonies françaises, et connus sous le nom de préfets apostoliques ».

Ils devaient rester supprimés jusqu'en 1802. La première République de 1789 à 1799 — dix ans — ne fut pas tendre pour le Clergé de tout nom et de toute robe, mais les décrets de la Convention ne purent tarir, à la Guadeloupe pas plus qu'en France, la sève catholique ; là aussi, la foi des Saints triompha de la force régnante : « *Sancti per fidem vicerunt regna.* » (1)

(1) Epître aux Hébreux.

« *POINT DE QUARTIER AUX MODÉRÉS !* »

Le 5 janvier 1793, Lacrosse, nommé gouverneur, entre en rade, son grand mât portant pour emblème un colossal bonnet rouge. Ses premières paroles devaient devenir grosses de conséquences :

« En révolution, tout est permis ! Insurgez-vous donc, ô patriotes ! Armez-vous de torches et de poignards ; point de quartier aux Modérés ! »

Il ne tarde pas à être entendu. Le 28 août 1793, à Sainte-Anne, 1.000 à 1.200 Noirs sont enrôlés dans la chasse aux aristocrates. Nous taisons le nom du meneur. Il ne faudra rien moins que l'arrivée sur les lieux de l'imprudent Gouverneur pour maîtriser, par la violence, ce premier mouvement, signal de l'incendie révolutionnaire.

Au fort du Carmel, il y eut, cette même année, un massacre de prison, comme à Paris en septembre 1792. Une rixe éclate entre un homme de couleur en faction et un détenu. Le gardien jette un appel aux armes pour la défense de la Patrie menacée. Les « patriotes » se précipitent chez l'armurier Perrin et courent à la citadelle. Les Autorités sont impuissantes à mûter la fureur populaire. Cependant, un concierge appelé Jean-Baptiste Duplessis, ouvre les cachettes aux prisonniers traqués, et le nombre des victimes s'arrêtera à sept.

Le samedi 20 avril 1793, aux Trois-Rivières, les Noirs révoltés, sous la conduite du traître Jean-Baptiste, naguère « fidèle serviteur éprouvé » du sieur Brindeau, riche propriétaire sur le point d'émigrer, perpètrent en une nuit les massacres, les viols, les orgies à la manière des colonnes infernales.

VICTOR HUGUES

Cependant le zèle de Lacrosse n'apparaît pas à la hauteur de la sainte Cause, et voici que, le 2 juin 1794, un

bataillon de 1.150 Sans-Culottes, partis de l'île d'Aix, apparait au mouillage du Morne Saline. Au-dessus des chefs de l'expédition se distinguaient Chrétien, Baco de la Chapelle et Victor Hugues.

A la vérité, les deux premiers avaient des noms douteux pour l'époque. Chrétien meurt presque aussitôt. Baco, ancien maire de Nantes, sauveur de sa ville contre les tyrans, directeur de l'Opéra par surcroît, n'aura qu'un rôle effacé, en attendant ses derniers jours sur l'habitation Budan, quartier de Berville (Baie-Mahault).

Victor Hugues restera seul maître du pays. A l'avant de son vaisseau *La Pique*, il avait arboré une guillotine « couperet du Régime », et il commencera ses exploits, le 3 octobre, en « raccourcissant » 27 aristocrates, prémices des 865 victimes qui devaient être fusillées cinq jours plus tard. Les cadavres insupportables furent « enfouis » à la Pointe de Jary, surnommée le « Quiberon » des Antilles, où l'on peut deviner actuellement dans les hautes herbes, les reliques de ceux qui n'étaient pas « purs ».

L'Histoire locale — et même l'Histoire tout court, tellement les hauts faits de Victor Hugues débordèrent la Guadeloupe — l'Histoire nous a appris les magnifiques campagnes du Conventionnel contre les Anglais. Nous n'avons pas la naïve et injuste prétention de lui dénier sa gloire, mais nous pouvons dire, après tant d'autres, qu'il fut un personnage de sinistre mémoire.

Au Cours Nolivos de la Basse-Terre, en 1794, il fit élever, en forme de cénotaphe, un monument pour consacrer le souvenir de ses victorieuses campagnes. On pouvait y lire :

AUX MANES
DES DÉFENSEURS DE LA PATRIE
MORTS
PENDANT LA CONQUÊTE
DE LA GUADELOUPE
APRÈS SIX MOIS ET HUIT JOURS
DE COMBATS

La main de l'Anglais voulut plus tard effacer cette dédicace. Du monument lui-même, il ne reste que le souvenir ; le buste de la République lui a été substitué.



Acte d'autorité anodin : les rues, places, monuments, bourgs, aux titres trop prudes, prendront des noms égalitaires :

Marie-Galante s'appellera Réunion ;
Sainte-Rose, Tricolore ;
Saint-François, Égalité ;
Sainte-Anne, Fraternité ;
Port-Louis, Port-Libre ;
Pointe-à-Pitre, Port de la Liberté.

On sent l'embarras, à moins que l'on baptise Pointe-à-Pitre Pointe-à-Crimes, comme le suggéraient les « Réactionnaires ».

La Place du Morne-à-Cail devient la Place Camille Desmoulins ;

La future Rue Bébian, la Rue de la Loi ;
La Rue des Abymes, la Rue de la Révolution ;
La future Rue du Lycée, la Rue de la Montagne ;
La future Rue Isaac, la Rue de la Liberté ;
Le Fort Saint-Louis, le Fort de l'Union ;
La Place de Sartine, la Place de la Victoire.



Victor Hugues résidait au Morne-à-Cail. C'est à son logis, appelé « Maison Nationale », que lui fut présenté Moreau de Joanès. L'Auteur des *Aventures de Guerre* nous a laissé du personnage les lignes suivantes :

« Un homme d'apparence médiocre, de manières vulgaires, de mauvaise éducation, mais d'un esprit naturel plein de ressources, et d'un caractère rempli d'énergie et

d'audace. Il lutta contre les ennemis avec une habileté, un courage et un bonheur dont aucun autre, avant et après lui, n'a pu donner l'exemple. Il gouverna vigoureusement la Guadeloupe. »

Cette vigueur avait double face ; nous nous occupons du revers de la médaille.

GUILLOTINE ET FUSILLADES

Victor Hugues pouvait prendre à son compte les paroles de Robespierre : « Le couperet de la Terreur est plus expéditif — et donc moins inhumain — que les solitudes de Sinnamary, infestées de reptiles, d'insectes venimeux, et ravagées par les fièvres et tous leurs tremblements. »

Aussi, après une installation provisoire de la guillotine à la place du Marché actuel, il transféra son instrument — symbole des jours meilleurs — à la Place de la Victoire, à l'endroit occupé présentement par le buste du général Frébault. Un canal fut creusé sous la plate-forme de l'échafaud, qui conduisait, jusqu'à la Darse, le sang des suppliciés.

« Les prisons sont encombrées, remarque-t-il, mais les cimetières sont vides », et le vieux cimetière qui entourait l'église de la Place de la Victoire est réservé, jusqu'en 1796, à l'ensevelissement des condamnés.

Le Gouvernement de la Colonie siège à Pointe-à-Pitre, à la « Maison coloniale » ; les Tribunaux recherchent méthodiquement les « insermentés » qui « avaient porté les armes avec les Anglais ». Parmi les victimes, nous pouvons citer le curé Rousselet qui marcha à l'échafaud en chantant — avec ses douze compagnons de supplice, au nombre desquels se trouvaient des Religieuses — le psaume *Laudate Dominum*.

On se demande si les dites Religieuses « avaient porté

les armes avec les Anglais ». Mais nous connaissons la valeur et le bien-fondé du motif.



Sur l'ordre de Victor Hugues, en 1794, l'église du Carmel est changée en prison. C'est notre prison des Carmes, et l'échafaud, l'instrument préféré du Comité de Salut public, se dresse en permanence jusqu'au mois de juillet 1796, à quelques pas de son perron, sur la Place d'Armes.

Le 8 février 1795, la Municipalité de la Basse-Terre prend possession de l'église Saint-François pour y tenir ses réunions. Un arrêté transforme le temple « du culte aboli » en maison de ville. La chaire seule y est conservée pour servir de tribune aux harangues officielles.

Victor Hugues, après sa victoire sur les Anglais — 14 octobre 1793 — s'était déjà rendu à cette église, avait gravi la tribune (lisez : la chaire) et avait entonné le *Te Deum* des patriotes : « l'hymne des Marseillais ».



Il n'était point assez de voir la Pointe-à-Pitre et la Basse-Terre bénéficier seules de ces joies patriotiques. Dans chaque commune, on délégua un commissaire qui, évidemment, avait à sa disposition le couperet vengeur ou le peloton d'exécution.

Nous lisons qu'à la Pointe-Noire, le Tribunal ouvrit ses séances le 16 décembre 1794. D'un seul coup, il envoie à la mort neuf innocents, dont la dame Lablingue, âgée de 79 ans, qui, ne pouvant marcher, fut transportée en hamac sur le lieu du supplice, et fut fusillée assise par terre.

LES DIFFICULTÉS DU MINISTÈRE RELIGIEUX

Et puisque nous voilà à la Pointe-Noire, parlons du « petit Père Girolani » qui administra clandestinement la paroisse pendant la Terreur.

« Jérôme Bonaventure Girolani, religieux franciscain de l'Observance, remplissait officiellement, durant la Tourmente révolutionnaire, les modestes fonctions de « gèreur » ou gérant sur une habitation de la Petite Plaine, dont nos renseignements nous permettent de désigner le propriétaire d'alors : M. de Surmont. Seules, quelques personnes sûres étaient dans le secret et savaient que Girolani était prêtre. Le 8 juin 1803, cet héroïque confesseur de la foi fut installé curé, et conserva ce titre jusqu'en avril 1820. »

A Basse-Terre, près de la maison dite « le Monastère », un prêtre, qu'on ne connut jamais sous d'autre nom que celui de Père François, dit la messe et exerça, au péril de ses jours, le ministère sacré de 1793 à 1802.

La citoyenne Capdeville prêtait aussi à ce culte clandestin sa maison située à l'angle des rues du Cours Nolivos et du Sable (aujourd'hui de Clieu), qui porte le n° 32.

Nous n'oublions pas de rappeler l'énergie du curé de Port-Louis, Etienne Roux, qui, en ces temps d'épouvante, veilla aux nécessités religieuses de tout son canton ; et nous avons le grand regret de ne pouvoir mettre au grand jour d'autres nobles gestes que ne nous permet pas de découvrir la pénurie des documents.

« Là où il n'y a rien, le roi perd ses droits. »



Mais il est bien question du Roi en ces années terribles ! Les fonctionnaires prêtaient le serment, alors obligatoire, de « haine à la Royauté ».

Enfin, le 4 novembre 1795, la peine de mort en matière politique était abolie, et la déportation commença.

A la cure du Lamentin, desservant en plus la Baie-Mahault, nous trouverons, de 1804 à 1810, l'abbé Julien de la Haye originaire de Vire, dans le Calvados, et déporté à Cayenne en 1797. Il sera nommé, par le vice-préfet apos-

holique M. Foulquier, à ce riche doyenné « par un effet de la Révolution ». L'expression mérite d'être retenue. Elle explique, dans nos îles, après le Concordat, un cadre nouveau du Clergé colonial.

CONFISCATION DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

Les biens ecclésiastiques ne furent pas plus en sûreté que les personnes.

En vertu d'un décret du 2 novembre 1789 — le jour des Morts — ils furent réunis au Domaine ; en France, on disait « à la Nation ». La confiscation fut maintenue sous Napoléon, mais le revenu en était théoriquement appliqué, au moins de 1810 à 1814, à l'administration cléricale.

Les biens du Clergé étaient divisés en deux classes. La première comprenait les 5 habitations qui avaient autrefois appartenu aux Ordres religieux : Carmes, Jésuites, Dominicains, Franciscains, Frères de Saint-Jean de Dieu. La deuxième était celle des terrains ayant appartenu aux Capucins, à côté de leur couvent et de l'église Saint-François.

Après la conquête, l'Administration anglaise fit rentrer les arrérages des loyers au profit des Fabriques : les honoraires des Curés, payés par les paroissiens, furent soldés avec les fonds provenant de ces revenus ; mais les Curés restèrent trois ou quatre ans sans avoir de traitement. L'Administration anglaise a déclaré avoir affecté ces revenus à des œuvres charitables, à la restauration et à l'entretien des églises ; mais toutes les églises furent réparées aux frais des paroisses et des paroissiens. Enfin, en 1814, le Gouvernement britannique confia l'administration des biens ecclésiastiques au Préfet de Police qui put payer aux Curés leur traitement et l'arriéré : ce

qui représentait, pour chacun, quinze et vingt mille francs. (1)

Les Trois-Rivières, cédées aux Carmes en 1764, exploitaient le Dos d'Ane et la Savane Dolé. A Dolé, les Religieux avaient créé un vaste centre agricole. Cette propriété passa au Domaine ce fameux 2 novembre 1789, et à la Colonie le 17 août 1825, puis fut vendue, par portions, aux enchères.

RÉDUCTION DES 27 CANTONS EN 14 QUARTIERS

En 1789, on comptait à la Guadeloupe 32 paroisses distinctes. Cette formation vénérable et rationnelle n'eut pas l'heur de plaire au Commissaire de la Convention. Par arrêté du 25 octobre 1797, Victor Hugues réduisit les 27 cantons de la Colonie à 14 quartiers : « la Basse-Terre, la Capesterre, le Petit-Bourg, Baie-Mahault, Sainte-Rose, Bouillante, la Pointe-à-Pitre, le Canal (*sic*), l'Anse-Bertrand, le Moule, la Pointe des Châteaux, Sainte-Anne, Marie-Galante et Saint-Martin ».

RÉJOUISSANCES LAIQUES

Le peuple avait besoin de fêtes. Dès le 15 septembre 1792, avant l'arrivée de Lacrosse, un autel de la Patrie avait été dressé sur la Place Sartine pour fêter la fusion des classes : c'était la fête de la Fédération. Mais on manquait de style. Voici Victor Hugues qui plante les arbres de la République ou — plus glorieusement — les arbres de la liberté, au cœur de nos places.

En 1795, il procède à l'un de ces événements, au Cours Nolivos de Basse-Terre. L'arbre républicain fut planté au bout de la promenade.

(1) *Echo des Antilles*, 1916, p. 123.

Sous le Directoire et le Consulat, le Champ d'Arbaud et le Cours Nolivos furent, à maintes reprises, le théâtre des fêtes civiques données par la Municipalité de la Basse-Terre.

« Le 2 pluviôse de l'an 7 (21 janvier 1799), on célébrait à la mairie — aujourd'hui la cathédrale — le souvenir de la « juste punition du dernier Roy des Français ».

Un mois plus tard : 26 février (10 ventôse), c'était la proclamation de la constitution de l'an III.

On dresse au Champ de Mars (lisez : le Champ d'Arbaud) un autel de la Patrie, d'ordre toscan, avec des colonnes en forme de canons, un entablement, un fronton et des trophées d'armes ; 12 vieillards en demi-cercle occupent le premier rang ; derrière eux : les fonctionnaires, les instituteurs, les écoliers. Le général Paris et la Force armée protègent l'assemblée.

Tour à tour, selon les années, ces réjouissances publiques furent présidées par Lacrosse, Collot, Victor Hugues, Lebas, Desfourneaux, général Paris, Jeannet, Baco et Bressan.

LES OBSÈQUES DE RICHEPANSE

Desfourneaux arriva à la Guadeloupe le 22 novembre 1798, en qualité d'agent particulier du Directoire exécutif, pour remplacer Victor Hugues.

Les jours vont vite...

Richepanse, l'envoyé du premier Consul à la Guadeloupe pour rétablir la Société dans l'état qui était le sien avant 1789, c'est-à-dire pour faire revivre l'esclavage, Richepanse débarque le 7 mai 1802. Le 17 thermidor an X (4 août 1802), il préside à la réhabilitation de Lacrosse ; il révoque le fameux décret « abolition de l'esclavage dans toute l'étendue du territoire de la République une et indivisible » ; il a raison de Delgrès et du soulèvement des Noirs, puis il

est frappé de la fièvre jaune, et meurt le 2 septembre de la même année.

Il ne peut être enterré avec les seuls honneurs laïques. A ces fêtes, il manquait une âme : la Religion.

La population de Basse-Terre demanda au colonel Pélage, chef du Gouvernement provisoire, de lui rendre son église à l'occasion du service funèbre du général Richepanse. La pétition fut accueillie favorablement. Le Concordat était déjà signé en France, et M. l'abbé Foulquier, vice-préfet, procéda à la réconciliation rituelle.

Les habitants s'empressèrent de rapporter spontanément à la sacristie les vases sacrés et les ornements liturgiques qu'ils avaient soustraits à la profanation.

LA RÉORGANISATION DU CULTE

L'église du Carmel qui, le 25 juillet 1792, avait reçu les restes du baron de Cluny, dernier gouverneur de l'Ancien Régime, qui avait été changée en prison en 1794, ne fut rendue au culte qu'en 1811, sous la domination des Anglais, avec le R. P. Vianney pour curé.

Pour la rendre au culte, on dut presque entièrement la réédifier. Un arrêté consulaire du 2 juin 1802, relatif à la réorganisation du Culte catholique aux Antilles porte :

« Article 1^{er}. — Le Culte catholique sera exercé à la Martinique et à Sainte-Lucie, sous la direction d'un ou deux Préfets apostoliques. »

Cet arrêté fut déclaré applicable à la Guadeloupe par une décision consulaire du 3 décembre 1802.



Et ainsi se termine l'époque de la Terreur. Un dernier fait d'armes : la répression de la deuxième révolte de

Sainte-Anne par Lacrosse, le 6 octobre 1802 ; une victoire éternelle : celle de l'Eglise.

« *Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* » (1)



(1) Matth., XV, 18,

La Charité, l'Enseignement

Les hôpitaux ; les écoles congréganistes.

L'HOPITAL DE LA CHARITÉ



AVANT de poursuivre et de terminer nos recherches sur l'Administration religieuse à l'époque du Concordat et aux années qui suivirent la séparation de l'Eglise et de l'Etat, nous intercalons un chapitre sur l'exercice de la charité à la Guadeloupe, et sur l'enseignement qui fut donné par les Religieux à la jeunesse de la Colonie. Il s'agit d'une vue d'ensemble. Nous avons des points de repère. Ils ne disent pas cependant tout le bien qui s'est fait et continue à se faire.

Quelques dates, plusieurs fondations... le reste appartient aux archives nationales, aux archives des Sœurs de Saint-Joseph et de Saint-Paul, à celles des bons Frères de Ploërmel ; le reste, c'est-à-dire toute la somme des mérites, est connu de Dieu seul.



Le premier hôpital fut placé sous la protection de saint Louis ; il s'appelait encore l'Hôpital de la Charité ; il fut

fondé en 1664, et occupait l'emplacement de notre palais de justice. Le couvent des Religieux a été remplacé par la geôle, et la chapelle de la Communauté, que l'on pouvait voir avant le cyclone de 1928, servit longtemps de salle d'audience au palais de justice. Il s'agit de la Basse-Terre.

LES FRÈRES DE SAINT-JEAN DE DIEU

C'est là que vinrent s'établir les Frères de Saint-Jean de Dieu, aux premiers temps de la colonisation. Ils étaient les bons serviteurs des membres souffrants du Christ, les protecteurs de l'enfance abandonnée et les rédempteurs des vies tarées. Nous savons, en effet, que toute fille esclave, rendue mère par son maître, était relevée du pouvoir du maître, pour être placée — elle et sa progéniture — sous la garde de l'Hôpital de la Charité. Les Frères de Saint-Jean de Dieu ne tardèrent pas à se trouver à la tête d'une importante colonie pénitentiaire, qui, au delà du nouveau palais du Gouvernement, sur une étendue que l'on peut fixer du Petit Versailles aux Palmistes de Gourbeyre, exploitait 600 hectares de terre.

Les Frères avaient droit de surveillance et de police sur les Blancs qui se dévoyaient avec leurs Esclaves.

UNE PLAISANTE ANECDOTE

On nous permettra de citer, à ce sujet, une anecdote que nous rapporte notre joyeux Père Labat, et l'on verra que le rôle de gendarme ne sied guère à celui qui porte la robe religieuse. (1)

« Il y avait un certain Frère qui avait un talent merveil-

(1) LABAT, t. I, chap. IX.

leux pour faire ces découvertes et pour en tirer parti. Il est vrai qu'il était aidé fort souvent par les maîtresses des négresses qui ne pouvaient souffrir que leurs maris entretenissent leurs esclaves ; elles lui en donnaient avis, lui aidaient à les faire prendre, aimant mieux les voir confisquées que de laisser passer l'occasion de se venger.

« Avec tout cela, il ne laissait pas d'arriver souvent de fâcheux contretemps au Frère, car les maîtres qui se voyaient dans le cas de la confiscation de leurs enfants et de leurs négresses, aimaient mieux leur promettre la liberté que de les voir esclaves perpétuelles de l'Hôpital. Ils avaient soin d'instruire la négresse de ce qu'elle devait répondre quand elle serait devant le juge, et qu'elle serait interrogée sur le père de l'enfant. Le désir de la liberté leur faisait retenir leur leçon à merveille, et le défaut de témoins qu'on ne va pas chercher dans ces sortes d'occasions, joint à l'effronterie avec laquelle elles soutenaient leur cause et celle de leur maître, faisait quelquefois condamner le Frère aux dépens.

« J'ai eu l'une ou l'autre occasion d'entendre ces démêlés ; et une fois entre autres, la négresse d'un habitant d'une de nos paroisses soutint au Frère que c'était lui-même qui était le père de l'enfant mulâtre dont elle était accouchée.

« Par malheur pour ce Religieux, il avait passé neuf à dix mois auparavant chez le maître de la négresse, et y avait couché. Le maître, qui s'en était souvenu, n'avait pas manqué d'en faire souvenir sa négresse et de la bien instruire de tout ce qu'elle avait à dire ; en sorte que ce fut une scène des plus plaisantes d'entendre les circonstances qu'elle rapportait pour prouver qu'elle n'avait jamais connu d'autre homme que lui.

« Le juge mit tout en ordre pour l'obliger de se couper, sans pouvoir y réussir ; elle demeura toujours ferme, et comme elle tenait son enfant entre ses bras, elle le présentait au Frère en lui disant : « *Toi papa-li* », et puis elle le montrait à toute l'assemblée, prétendant qu'il ressem-

blait comme deux gouttes d'eau au Frère qui, tout accoutumé qu'il devait être à ces sortes d'aventures, était tellement décontenancé, que tout le monde pâmaît à force de rire, sans pouvoir au vrai distinguer qui en donnait plus de sujet : ou l'effronterie de la négresse, qui paraissait accompagnée d'une grande naïveté, ou l'embarras où se trouvait ce Religieux, homme très sage et reconnu de tout le monde pour incapable d'une pareille faiblesse, ou de la gravité chancelante du juge qui, malgré tous ses efforts, aurait succombé s'il n'eût fini cette scène en renvoyant la négresse chez son maître jusqu'à plus ample information, les dépens réservés. »

Voilà, à plus de deux siècles de distance, une affaire de tribunal plus intéressante que celles que l'on débat de nos jours. Le crédit de l'Hôpital n'était pas affaibli par de semblables incidents.



Le même Père Labat nous dit qu'en cette année 1696, le Supérieur de la Charité était un Père Aubin, homme de mérite et très habile chirurgien, « extrêmement zélé pour le service des pauvres, qui se servait avantageusement de l'autorité que son habileté et ses talents lui avaient acquis pour suppléer à la pauvreté de son établissement ».

Un siècle plus tard, en 1789, « le Supérieur était le Père Hubert Maudit, et le Père Hamonique remplissait les fonctions d'aumônier dans les deux hospices ».

Le deuxième hospice dont il est fait ici mention était le premier hôpital militaire fondé en 1723, et desservi lui aussi par les Frères de Saint-Jean de Dieu.



En 1701, M. de Morache, frère du défunt chevalier Hincelin, gouverneur de la Guadeloupe jusqu'en 1691,

donna, par testament, « tous les biens qu'il avait hérités de feu son frère, situés aux Isles, aux Communautés religieuses de la Guadeloupe, sans aucune charge ».

Les Frères de Saint-Jean de Dieu devaient avoir la moitié et le choix des lots quand le partage aurait été fait. Les héritiers mirent opposition à la cession de ces legs ; on recourut au Tribunal, et le différend fut arrangé à l'amiable.



Un document nous a appris que quatre Religieuses aidaient les Frères dans l'exercice de leur charité, mais nous ne pouvons dire à quel Ordre elles appartenaient.

En 1792, la Révolution obligea les Frères à prendre l'exil. Leur communauté fut séquestrée et, plus tard, classée dans le Domaine colonial.

*LE DÉVOUEMENT DES SŒURS DE SAINT-PAUL
... A L'HOPITAL MILITAIRE DE BASSE-TERRE ...*

Seul l'Hôpital militaire resta ouvert. Comme les premières constructions ne suffisaient plus aux nécessités nouvelles, le 31 mai 1819, on décida de le remplacer par un établissement plus vaste. Le 10 juillet 1822 fut fixé pour son inauguration et sa bénédiction. M. l'abbé Graffe, curé de Saint-François et vice-préfet apostolique, procéda à la cérémonie.

Dès 1818, les Sœurs de Saint-Paul de Chartres apparaissent à la Guadeloupe, et se mettent au service des hôpitaux civils et militaires. Le bel hôpital dont nous venons de parler, occupé actuellement par les bureaux du Gouvernement, était confié à leurs mains habiles et charitables.



« La simplicité et le travail font le caractère distinctif des Sœurs de Saint-Paul. Rien ne les désigne à l'attention.

« Leurs principales austérités sont leurs fatigues incessantes et leur dévouement. Pour répondre à l'esprit de leur Institut, on en a vu, atteintes de maladies, se dépenser au service du Seigneur jusqu'au dernier fil de leur vie ; d'autres, braver la mort dans les temps d'épidémie, et succomber à la place de ceux qu'elles étaient venu sauver ; d'autres enfin, s'offrir d'elles-mêmes et à l'envi pour voler, sous un climat meurtrier, au soulagement de toutes les misères humaines. »

Dès leur venue dans la Colonie, elles se sont dévouées au soin des lépreux de la Désirade : ces malades qu'on peut appeler des « morts anticipés ». L'Administration les a retirées en 1907. Elles étaient à la Prison, à l'Asile des Aliénés. Elles n'ont plus droit d'entrée, ou plutôt elles n'ont plus « d'ordre de service ».



Si nous voulions encore concrétiser le portrait de la Sœur de Saint-Paul, il nous suffirait de demander aux anciennes toujours en fonction à Thillac, à l'Evêché, à Marie-Galante de nous parler de la sœur Thérèse, surnommée « la Colonnelle ». Née bretonne, le 27 janvier 1835, elle affichera toujours, à bon escient, sa foi et sa volonté de granit. Elle est d'abord institutrice, missionnaire en Indochine, défenseur des écoles libres en France, et de nouveau missionnaire à la Guadeloupe. Elle a 60 ans quand la République, voulant laïciser la Charité, lui donna son congé de l'Hôpital militaire de Pointe-à-Pitre. Elle emporte avec elle une note du médecin-chef :

« Je, soussigné, certifie que la sœur Thérèse, âgée de 60 ans, après 10 ans passés en France dans l'Enseignement et 20 ans dans les hôpitaux militaires de la Cochinchine et du Tonkin, a servi 10 ans à l'Hôpital militaire de Pointe-

à-Pitre. Sa longue expérience lui a permis d'apporter dans ses fonctions de directrice, l'autorité et la douceur nécessaires. Ces qualités, jointes à une grande intelligence et à un dévouement sans bornes, lui ont attiré l'estime générale. (14 avril 1904.) »

Pendant 18 mois, elle reste à la Pointe-à-Pitre, se faisant garde-malade à domicile, puis, à la suppression de l'internat du Lycée de Pointe-à-Pitre, elle fonde une maison de famille, au Quai Gâtine, pour les externes du Lycée que les parents voulurent bien confier à ses soins éclairés.

Un petit bataillon remuant ne tarda pas à se ranger autour de « la Colonelle » : jeunes âmes auxquelles elle s'efforça d'inculquer les qualités de franchise et d'énergie qui étaient sa spécialité.

Cassée d'âge et de souffrances, elle se sépare de ses Pointus pour aller attendre le grand repos à l'Hospice de Thillac, au milieu de ses sœurs en religion. Elle y arrive le 14 mai 1914.

Là, elle égrena sans discontinuer son chapelet, d'une main solide, et c'est au murmure des *Ave Maria* que la Sœur de Saint-Paul s'endormit pour l'éternité le 24 juin 1915, à l'âge de 82 ans. (1)

... ET DANS QUELQUES ÉTABLISSEMENTS

En 1834, sur la paroisse des Abymes, à l'ancienne habitation Longval, on fonda l'Asile hospitalier de Sainte-Elisabeth, tenu dès lors par les mêmes Religieuses de Saint-Paul. En 1904, l'établissement fut supprimé, les bâtiments démolis, les matériaux mis en vente, les malades congédiés. Rien n'en subsiste à présent.

(1) *Echo des Antilles*, 1916.

En 1849, l'Asile des Aliénés, fondé d'abord à Basse-Terre, fut transféré en 1852 au plateau Sainte-Claire, paroisse de Saint-Claude. Les Sœurs n'y sont plus, et nous en connaissons la cause.

A Basse-Terre, la création de l'Hôtel-Dieu (hospice civil) fut décidée en 1847, et en 1849 l'établissement fut installé à la Rue du Bas du Bourg. Depuis, il a été transféré à Thillac, lorsque le Séminaire-Collège vint occuper, au-dessus de l'Evêché, les bâtiments de l'ancien Couvent des Capucins. En souvenir de la Jacinthe, où était le cimetière réservé aux prêtres, et où l'on trouve la tombe du vicaire général Léron, emporté le 16 décembre 1865 par le choléra, sa chapelle fut placée sous le vocable de saint Hyacinthe. Les Sœurs y continuent leur dévouement admirable. Une croix de la Légion d'Honneur a reconnu les 50 années de service de leur « doyenne » : sœur Théodulie. Ce nom est un programme : au service de Dieu !

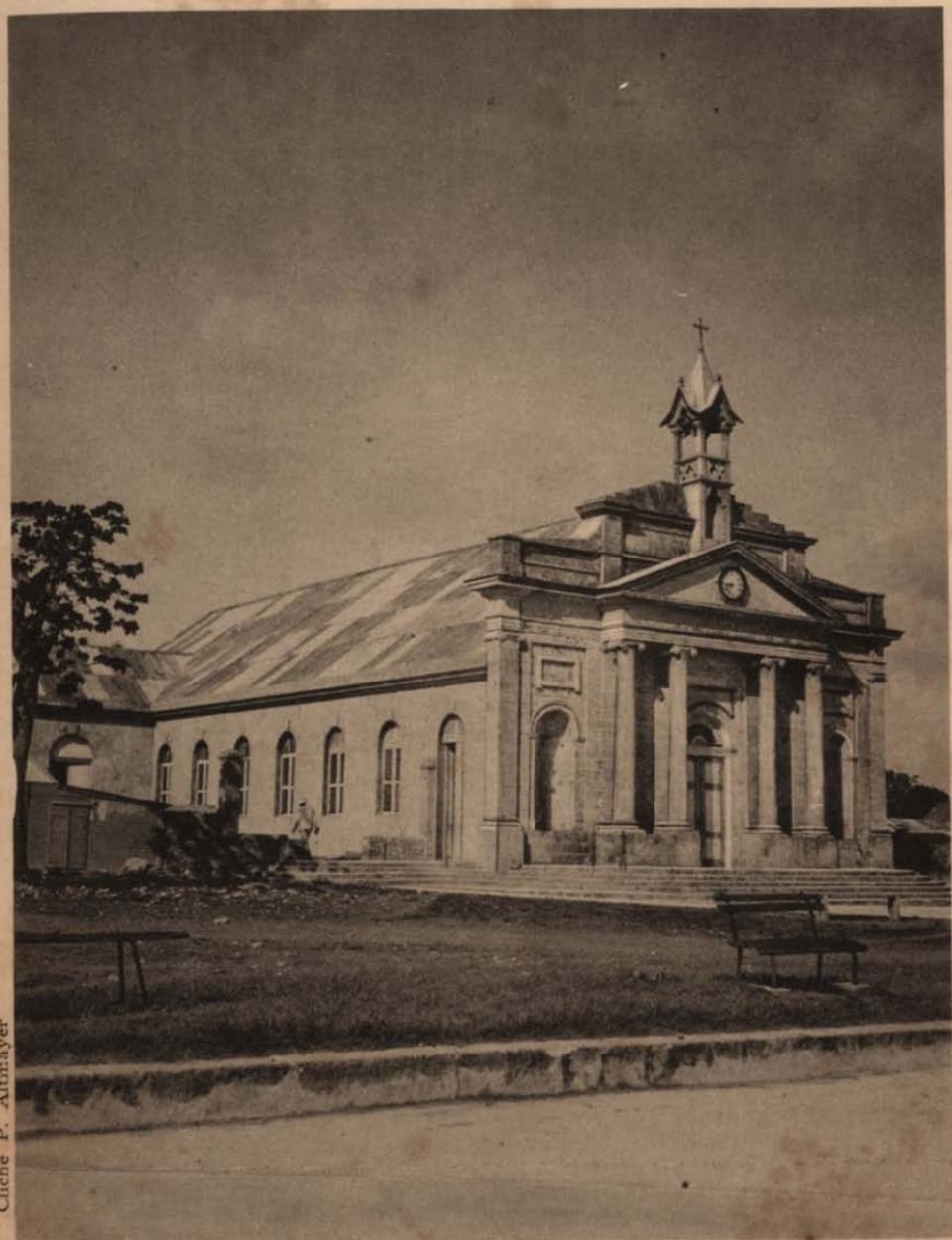
L'hôpital civil de Grand-Bourg s'honore toujours de la présence des Religieuses. Récemment, l'Hôpital autonome Saint-Paul, de Saint-Barthélemy, fondé par le cœur et la ténacité du Père de Bruyn, a fait appel aux filles de Saint-Paul de Chartres.

Notre hôtel-Dieu, l'Hospice Saint-Jules de la Pointe-à-Pitre, qui, à sa fondation (1847), les recevait avec tant d'empressement, ne connaît plus les bienfaits de leur délicate charité.

Il en est de même de l'imposant Hôpital militaire de Saint-Claude. Dans ses soixante ans d'âge, il n'a gardé les Sœurs que les trente premières années.

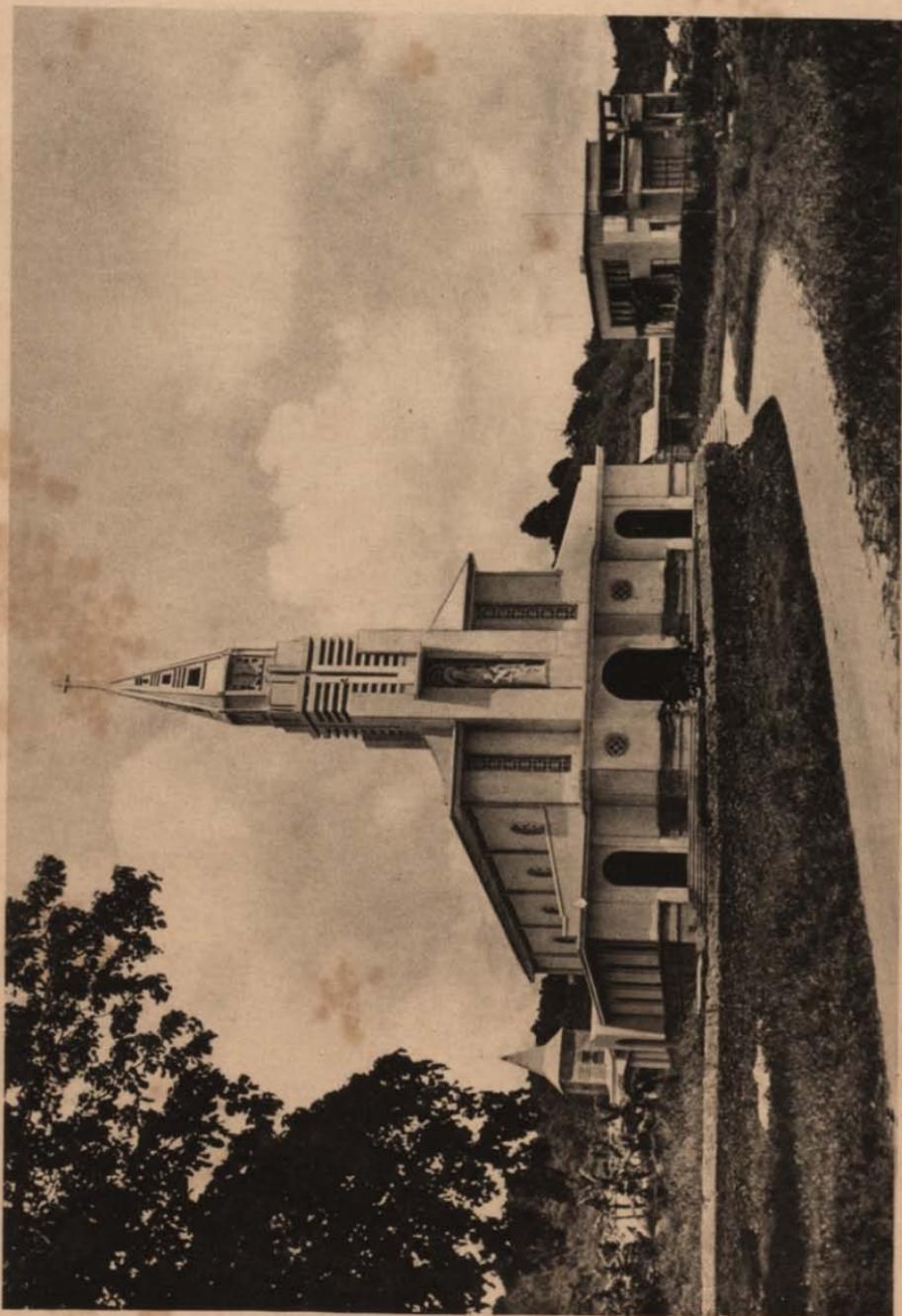


Laissons les malades nous dire s'ils approuvent ces lois draconiennes. Pour nous, nous terminons ici cet alinéa consacré à la Charité, et nous allons nous renseigner sur l'Enseignement.



Cliché P. Altmayer

Eglise du Moule (17.107 hab.)
Elle fut achevée et bénite le 3 février 1850



Cliché Catam, Basse-Terre (Guadeloupe)

Eglise de Sainte-Anne (15.249 hab.)

Elle a été commencée en décembre 1933, et achevée en avril 1935. Le clocher mesure 30 mètres de haut.
Une belle statue de sainte Anne orne la façade. A droite : le presbytère.

*P*REMIERS INSTITUTEURS, PREMIERS CATÉCHISTES

Aux premiers jours de la colonisation, le Père Raymond Breton avait traduit du français en langue caraïbe, et fait imprimer en France un petit manuel à l'usage des enfants, contenant les prières du matin et du soir avec le petit catéchisme : ce qui suppose des écoles. Nous ne les appellerons pas presbytérales, renseignés que nous sommes sur le dénuement des premiers Missionnaires. Nous ne dirons pas qu'elles étaient importantes, mais on avouera qu'à toute chose il faut un début.

Nous lisons dans l'une des relations du Père Breton (1) que « le soir, le monde étant assemblé, les Pères faisaient chanter les litanies de Notre-Dame, et dire ensuite le chapelet tout haut, et par ce moyen les Nègres et les Sauvages l'apprenaient aussi ». Outre cela, il les instruisait en particulier.

« Nous donnerons aussi cette louange à Mademoiselle — lisez Madame — de l'Olive qu'elle a eu un soin très particulier de ses Esclaves et spécialement des petits auxquels elle apprit leur catéchisme en perfection. Entre ceux-là, il y avait une petite sauvagesse de Sainte-Alousie qu'un flamand leur avait amenée. Elle la rendit capable du baptême, puis de la confession et enfin de la communion qu'elle reçut avec édification.

« En ce temps, Mademoiselle du Plessis — lisez toujours Madame — pria le Père Nicolas de se charger de son fils Charles pour l'instruire. Il l'envoya au Père Raymond, à la Guadeloupe, qui en eut grand soin. Mais, par malheur, le voulant faire divertir et l'envoyer au Quartier Saint-Joseph, il le mit dans un canot qui fut brisé, et le petit Charlot fut noyé le 21 novembre 1637. »



(1) RENNARD, p. 80.

« A mon dernier retour des Isles, écrit le Père du Tertre, cinq ans plus tard, je vis, chez M. le baillly de Poincy, à Saint-Christophe, plus de 160 petits nègres : garçons et filles, depuis quatre jusqu'à neuf et dix ans. Ils entendoient tous les matins la messe dans sa chapelle, après laquelle le François qui avoit soin d'eux les faisoit prier Dieu tout haut, et leur apprenoit le catéchisme ; ils estoient si bien instruits que je n'en trouvay pas un seul tant soit peu grandelet qui ne sçut ses prières et qui ne me répondit pertinemment des mystères de la foy qu'on leur avoit appris. J'en vis même quelques-uns qui commençoient à lire ». (1)

Il n'est pas besoin de commenter ce passage.

En 1697, c'est le Père Labat (2) qui écrit :

« Outre le catéchisme qui se fait en commun soir et matin dans les maisons bien réglées, comme sont presque toutes les habitations des Iles du Vent — ces mots sont à souligner — on destine ordinairement quelqu'un qui est bien instruit pour faire la doctrine en particulier aux nègres nouveaux, sans compter que ceux chez lesquels on les a logés ont un soin merveilleux de les instruire, quand ce ne serait que pour pouvoir dire au curé ou à leur maître que le nègre qu'on leur a confié est en état de recevoir le baptême. Ils lui servent, pour l'ordinaire, de parrain. »

SUCCÈS ET INSUCCÈS

On confond trop peut-être instruction et érudition.

« *Non omnia possumus omnes !* »

C'est peut-être cet adage qui fit échouer, en l'an 1700, la tentative de M. d'Amblimont, gouverneur général, d'éta-

(1) T. II, p. 150.

(2) *Idem*, chap. V, p. 47.

blir, à Saint-Pierre de la Martinique, un collège secondaire. Le Ministre lui répondit : « Le Roy ne le souffrira point. Pour faire de bons habitants, le latin n'est pas nécessaire, et on peut même dire qu'il y serait contraire, puisque ce serait donner du goût aux jeunes gens pour les sciences qui les détourneraient sûrement de leur culture et de leur commerce. »

Plus tard, le Père Charles de Coutances, de l'Ordre des Capucins, province de Normandie, reprit le plan de M. d'Amblimont, et, plus heureux que lui, créa à Saint-Pierre l'école de plein exercice qui fut le Collège Saint-Victor, sous le Gouvernement du comte Victor d'Ennery (1760). Les idées avaient changé.

Au premier siècle de la colonisation, pas d'écoles officiellement reconnues. M. de Massias, à la Capesterre, avait voulu tenter l'entreprise, et donner quelques leçons de lecture à de jeunes esclaves. Il est arrêté, jeté en prison et condamné à la déportation à la Dominique.

« Dès avant 1789, il existait dans nos paroisses des écoles organisées sur le modèle des écoles de France, placées sous la direction du Clergé.

« Lorsque, après 1833, l'instruction primaire eut été réglementée par la loi, on fit venir à la Guadeloupe des institutions congréganistes. Dans la Colonie, jamais la loi Guizot (1833) sur l'organisation des écoles primaires n'a été promulguée, quoiqu'on l'ait appliquée dans ses grandes lignes. (1)



A l'ombre des Couvents, sous la protection de l'Eglise que respectait une autorité aveuglément sévère, les Esclaves connurent toujours leurs destinées éternelles. En

(1) *Echo des Antilles*, 1916, p. 125.

est-il de même, sans exception, de tous les candidats au « prestigieux » et moderne certificat d'études ?

Vers 1834, un ancien curé de l'église Saint-François de la Basse-Terre, M. l'abbé Angelin, eut l'idée d'ouvrir, pour les jeunes gens qui se tournaient vers les professions libérales, une institution secondaire qui acquit rapidement un renom légitime.

L'Ecole Saint-François — c'était son nom — admettait gratuitement à ses leçons douze des enfants les moins fortunés de la ville. Elle était située à la Jacinthe, ancienne habitation Tandou.

Le Conseil colonial étudia, à ce moment, un projet de Collège royal, présenté par l'Administration de l'Intérieur. Il ne s'agissait pas moins de 300.000 francs à engager. Le Conseil recula, donnant pour excuses que l'école de l'abbé Angelin suffisait aux besoins de l'heure présente. (1)

LES FRÈRES DE PLOERMEL

Mais c'était l'heure où les cinq premiers Frères de Ploërmel, envoyés dans la Colonie par M. de Lamennais, leur fondateur, allaient débarquer à la Basse-Terre en février 1838, à la demande de l'amiral de Rosamel, ministre de la Marine, en réponse au vœu exprimé par le gouverneur Jubelin.

Ils s'installèrent d'abord au local affecté depuis à l'école publique des garçons, et construisirent, dans la suite, leur bel établissement de Bouillon-Monrepos.

En août de cette même année 1838, leur supérieur, le cher Frère Antonin, fut emporté par la fièvre jaune.

Dans leur marche en avant, les Frères fondèrent en 1858

(1) *Echo des Antilles*, p. 191.

leurs externats du Moule et de la Pointe-à-Pitre, et furent placés à la tête de toutes les écoles communales. Trois de nos bourgades, seulement — les moins peuplées — ne connurent pas leur séjour. On a compté que, de 1838 à 1847, ils avaient instruit et élevé 150.000 enfants pauvres.

Le Gouvernement honora souvent leurs personnes de récompenses publiques. Les décrets que l'on sait les frappèrent. En 1889, ils quittaient les écoles communales. Le 20 octobre de cette même année, ils créaient, à Pointe-à-Pitre, un nouvel « Externat », rue Schœlcher, qu'ils ont conservé jusqu'au moment où, en 1909, ils partirent définitivement de la Colonie. En ces temps-là, l'on enseignait, dans cette maison, à lire, à écrire, à aimer et à servir le Bon Dieu. C'est aujourd'hui l'Hôtel des Antilles.



Celui qui promène pieusement ses pas au cimetière de Pointe-à-Pitre peut saluer le monument funéraire élevé, par la Ville, aux bons et saints Frères Richard et Lambert. Ni ceux-là ni les autres, moins connus, ne sont jusqu'ici oubliés par leurs anciens élèves, formés par leurs leçons, leurs exemples et leurs conseils.

Partout dans la Colonie, on retrouve les tombes et le souvenir de ces bons Religieux. Leurs noms et leurs travaux sont présents à bien des mémoires : au Moule le Frère Caradec ; à la Désirade, Médéric et Blaise ; Frumence aux Trois-Rivières ; Timoléon à la Pointe-Noire ; Jean Climaque au Port-Louis ; Théodore au Morne-à-l'Eau ; Ludovic et Arthur à la Basse-Terre. Ce dernier fut vraiment un apôtre et un père pour les Esclaves et les Noirs de la Guadeloupe, comme pour ceux de la Martinique. D'un simple mot, que de fois n'arrêta-t-il pas des bandes d'insurgés en armes. A l'Emancipation, il sauva Fort-de-France. Sa seule présence suffit à rétablir l'ordre menacé. Aussi, l'Administration se fit-elle un devoir d'épuiser sur le Frère Arthur la série, pourtant assez bien fournie, des récompenses honorifiques dont elle dispose.

A la Basse-Terre encore, le Frère Hyacinthe, « notre Saint » comme l'appelait le peuple, par sa parole irrésistible, sa charité inépuisable, mérita, plus d'une fois, des ovations publiques.

Aussi bien, le gouverneur Jubelin, qui les avait appelés à la Guadeloupe, pouvait-il écrire au Ministère : « Il n'y a qu'une voix pour louer les bons Frères de Ploërmel. » (1)

A leur départ (juillet 1909), M. Duval, administrateur apostolique de la Guadeloupe, écrivit une lettre-circulaire qui résume tous les éloges. (2)

LE COLLÈGE DIOCÉSAIN DE BASSE-TERRE

« Si les enfants du peuple étaient l'objet de soins dévoués, ceux de la bourgeoisie n'étaient pas négligés non plus. Arrivé au printemps de 1851 dans son Diocèse où tout était à créer, Mgr Lacarrière annonçait, quatre mois après, qu'il ouvrirait, le 1^{er} janvier 1852, un établissement d'instruction secondaire à la Basse-Terre. Le Gouvernement de la Colonie offrit pour local l'ancien hôtel de l'Assemblée générale, et nomma supérieur du Collège un homme de mérite et de savoir, M. du Cosquer, grand vicaire. Plus de deux cents élèves accoururent. L'avenir s'annonçait brillant lorsque Mgr Lacarrière fut contraint, par sa santé, de rentrer en France et de démissionner.



« Son successeur, Mgr Forcade, d'active mémoire, eut l'heureuse idée d'appeler au Collège les Pères du Saint-Esprit, dont les aînés, comme séculiers, fournis par la

(1) Lettre du 6 juin 1847.

(2) *Echo de la Reine*, 1928, p. 348.

société de M. Poullart des Places, avaient servi par intermittence à la Guadeloupe, de 1763 à 1792. » (1)

Les premiers bâtiments étant devenus insuffisants, on loua, aux portes de la ville, l'habitation Thillac, anciennement appelée la Jacinthe, et devenu l'Hospice Saint-Hyacinthe.

Malgré le site, malgré les beaux ombrages de ce nid de verdure, on le trouva un peu éloigné du centre de la ville.

On logea le collège dans l'ancien couvent des Capucins. La construction, ou plutôt l'adaptation, dura un an et six mois, et le 27 décembre 1856, l'Evêque bénit le Collège où il s'installa dès lors, abandonnant sa résidence du Champ d'Arbaud.

La présence constante du Prélat au milieu des professeurs et des élèves amena un malentendu ; les Pères durent se retirer, et l'abbé Maston fut nommé supérieur de l'Etablissement. Il en garda six ans la direction. Mais il ne suffit pas d'avoir à la tête d'une œuvre un homme de talent ; il lui faut des collaborateurs préparés à la même tâche. Ils firent défaut, et le collège périclita.



L'un des derniers actes de l'administration de Mgr Bouttonnet (1862-1868) fut de rappeler les Pères du Saint-Esprit à la direction du Collège. Les partants furent : les PP. Pernot, supérieur, Vidal, Bonnet, Riaux, Rodier et Roy ; MM. Borot, Kerambrun et Montel, scolastiques ; les FF. Ismount et Oswald. Ils abordèrent le 2 février à la Basse-Terre. Ils allaient reprendre l'œuvre du premier supérieur, le P. Klein, et la continuer par eux-mêmes et leurs successeurs jusqu'à l'année fatidique 1905.

M. l'abbé Lacombe, vicaire général, administrateur, fit

(1) *Echo de la Reine*, avril 1927.

insérer, dans la *Gazette officielle*, un avis traçant un programme sommaire des matières d'enseignement, et fixant au 1^{er} mars la rentrée des élèves. Il était ainsi conçu :

« Nous avons la satisfaction d'informer les habitants de la Guadeloupe et en particulier les pères de famille que le Clergé de la Colonie a reçu, par les derniers paquebots, un notable renfort composé de membres de la Congrégation du Saint-Esprit à qui le Séminaire-Collège va être spécialement confié, sous la direction du R. P. Pernot.

« Désormais, la Guadeloupe n'aura plus rien à envier à la Martinique pour l'éducation de la jeunesse. La même direction nous garantit le même succès.

« Le programme des études sera en tout conforme à celui de l'Université. A la fin de leurs études, les élèves pourront subir leurs examens comme les élèves des collèges et des institutions de la Métropole.

« Il y aura des cours spéciaux pour l'étude des langues anglaise, espagnole et italienne. Les arts d'agrément, la commerciale, la classe préparatoire auront des professeurs particuliers.

« Nous pouvons promettre aux parents que rien ne sera négligé sous le rapport religieux, littéraire, scientifique et sanitaire pour répondre pleinement aux désirs des familles, au goût particulier des enfants et aux besoins de la Colonie. »

Le nombre des élèves se tint toujours entre 120 et 150. Les PP. Guillaux, Brunetti, Morin, Girard furent successivement supérieurs.



La distribution des prix de 1882 fut splendide.

« Le collège présentait 18 de ses élèves sortis vainqueurs des rudes épreuves du baccalauréat pendant l'année scolaire,

« Or, disait le Supérieur, nous le demandons, quel est l'établissement de 150 élèves qui fournisse, dans la Métropole et dans l'espace d'une année, un pareil nombre de bacheliers ? Et peut-on mieux prouver la force des études faites dans notre collège, et leur parfaite concordance avec le programme universitaire ?

« Nous en sommes certain, le Collège de la Basse-Terre, qui ne saurait être abandonné par la Colonie, luttera avec le Lycée de la Pointe-à-Pitre, au plus grand bénéfice des générations futures. Nos bons Pères doubleront de zèle, et ils donneront une nouvelle preuve de ce sentiment de sacrifice et d'abnégation qui est la loi de leur ordre.

« Et si le Lycée va bientôt être mis à l'hôpital, le Collège n'est pas près d'y aller. » (1)

Et pourtant, il en prenait le chemin...

Le cher Supérieur qui, de sa Communauté Saint-Pierre du Séminaire-Collège, écrivait ces lignes à sa Maison-Mère de Paris semblait oublier « que la loi du plus fort est toujours la meilleure. »



Sur ces entrefaites, en 1883, le Lycée Carnot de la Pointe-à-Pitre était établi dans les bâtiments de l'Hôpital militaire, et s'y trouvait bien. L'allocation de 36.000 francs que Mgr Blanger avait obtenu en 1878 du Conseil général pour son Collège diocésain était, chaque année, discutée et enfin ramenée de moitié.

Le R. P. Girard dirigea, pendant 18 ans, contre vents et marées, son cher Séminaire-Collège. La subvention lui fut supprimée à partir du 1^{er} janvier 1904. C'était, par le fait même, la suppression de l'œuvre.

(1) *Bulletin de la Congrégation du Saint-Esprit*, avril 1882-1884.

Le R. P. Malleret, qui devait devenir évêque de la Martinique, fut chargé de cette pénible opération, et, à l'heure actuelle, du collège, il ne reste pas même les ruines.

L'ŒUVRE DES RELIGIEUSES DE SAINT-JOSEPH

Les lignes qui précèdent ont parlé de l'éducation donnée aux jeunes gens. Faire le résumé de l'instruction donnée aux jeunes filles, c'est parler d'un centenaire : celui des Religieuses de Saint-Joseph de Cluny à la Guadeloupe :

En 1822 (1), sur les démarches actives et les pressantes sollicitations de M. le Dentu, alors président du Conseil municipal de Basse-Terre, M. le gouverneur comte de Lardenoy provoqua l'envoi, à la Guadeloupe, des Sœurs de Saint-Joseph, pour « la direction de l'éducation des jeunes filles » dans cette colonie.

Six Sœurs partirent : c'étaient, avec Sœur Julie Jacotot, supérieure, les Sœurs Charlise, Anastasie, Agathe, Elisabeth, Emilienne. Le 14 avril 1822, elles débarquaient à la Pointe-à-Pitre, et le 19 mai de la même année, le Pensionnat de Basse-Terre était ouvert. L'Etablissement était situé rue du Sable (aujourd'hui rue de Clieu). Il était administré pour le compte de la Colonie ; les Sœurs, au nombre de six, étaient nourries, logées, entretenues par le Gouvernement ; et, malgré le petit nombre des élèves, grâce à l'économie qui présidait à la gestion de l'Etablissement, les recettes versées au Trésor excédaient les dépenses.



Les choses marchaient ainsi depuis trois ans, lorsque, le 26 juillet 1825, un ouragan fondit sur la Basse-Terre et fit de la maison qu'occupait le Pensionnat un monceau de

(1) *Echo de la Reine*, p. 233.

décombres. Une seule religieuse fut victime du terrible fléau : c'était la supérieure, Sœur Julie. Elle n'avait songé à pourvoir à sa sûreté personnelle qu'après avoir fait fuir devant elle les Religieuses et les enfants confiées à ses soins.

Durant six mois, les classes furent suspendues, faute d'un local.

Les Sœurs de Saint-Joseph, marchant sur les traces de leur Mère générale, montrèrent alors tout ce qu'il y avait en elles de dévouement pour le pays. L'année 1826, les vit de nouveau à l'œuvre.



En 1827, le Gouvernement proposa à M^{me} Marie-Thérèse Javouhey, sœur de la Fondatrice, arrivée récemment dans la Colonie, comme supérieure principale aux Antilles, de remettre le Pensionnat à la Communauté, qui en prendrait la charge. M^{me} Marie-Thérèse en reféra à sa sœur, M^{me} la Supérieure générale, et, après quelques débats sur les conditions entre la Communauté et l'Administration, le Pensionnat fut remis aux Sœurs. L'Administration leur fit don d'un mobilier de 6.258 francs ; elle leur conserva un traitement annuel de 600 francs pour chaque Religieuse, et de 800 francs pour la Supérieure, et leur alloua un loyer de 5.000 francs.

En 1828, et cinq ans plus tard, en 1833, les Sœurs de la Basse-Terre reçurent la visite de la Supérieure générale. Tous ceux qui l'approchèrent admirèrent en M^{me} Javouhey la femme de génie et l'humble fille de Jésus-Christ.

Louis-Philippe avait déjà dit d'elle : « La Mère Javouhey, c'est un grand homme ! »

LE PETIT-VERSAILLES

De la Rue du Sable, le Pensionnat fut transféré à l'habitation Petit-Versailles. On loua d'abord, et, en 1832, les

Sœurs firent l'acquisition de cette maison, parfaitement bien située aux portes de la ville.

Les meilleures institutions ont besoin du temps pour prendre racine. Le Petit-Versailles eut alors, pour le diriger, le construire, lui ouvrir la route de la destinée, une supérieure remarquable : « M^{me} Léonce » ; elle fit de sa maison la « Maison royale d'éducation des jeunes demoiselles de la Colonie ».

En 1848, le Pensionnat comptait 120 élèves. Le Conseil colonial avait supprimé les allocations et les bourses gratuites. Le Bon Dieu se fit le banquier des Religieuses, qui regardèrent l'avenir d'un œil plus serein ; elles purent même, par souscription, élever une chapelle, depuis longtemps indispensable, que vint bénir, le 22 octobre 1849, M. Drouelle, le dernier préfet apostolique.

LES RAMEAUX S'ÉTENDENT...

Les Ruche-Mère essaima rapidement, et toutes les écoles communales de la Colonie furent successivement confiées aux Sœurs de Saint-Joseph. Les premières maisons furent : celle de la Pointe-à-Pitre, fondée en 1840, puis celles de Basse-Terre, de Marie-Galante et du Moule en 1841 ; viennent ensuite celles de Saint-Martin, de Capesterre, de Sainte-Anne, du Port-Louis, des Trois-Rivières, du Petit-Bourg. Une seconde maison fut établie à Basse-Terre en 1847. L'année 1852 verra se former les Maisons de Saint-François, de la Baie-Mahault et de l'Anse-Bertrand.

... MAIS SONT PRESQUE TOUS BRISÉS

Le bien opéré dans ces écoles fut immense. Mais les années s'écoulent. Voici l'heure du sacrifice : de 1900 à 1905, toutes les écoles étaient laïcisées ; et il ne reste plus

aujourd'hui, de ces œuvres, que le Pensionnat de Versailles, avec les Externats libres de Pointe-à-Pitre, de Saint-Claude et du Moule. Celui de Grand-Bourg a été supprimé l'année dernière.



Pour voir les « bonnes Sœurs », il faut aller désormais à la ville. Nos enfants ne contemplent plus leur costume ni la dignité de leur vie. Leur seule présence était un enseignement.

Nous qui dirigeons les paroisses sans l'aide de ces auxiliaires admirablement préparés qu'étaient les Frères et les Sœurs, nous pouvons dire combien ils nous manquent. Il semble que nous saurions mieux profiter de leur concours que ne le firent nos heureux devanciers.



Avant de mettre un point final à ce chapitre, il nous plaît d'entendre la leçon de catéchisme que font, dans leurs classes, les enfants privilégiés de Saint-Barthélemy à qui, le Père de Bruyn a donné les écoles religieuses de Sainte-Marie et de Saint-Joseph. C'est un rappel de l'Enseignement catholique que connut notre Guadeloupe pendant un siècle.



Le Concordat, la Séparation

Le Concordat. — Les derniers Préfets apostoliques. — La création des Evêchés coloniaux. — Les Evêques coloniaux. — La Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — La Propagande et la Congrégation du Saint-Esprit.

LE CONCORDAT LES DERNIERS PRÉFETS APOSTOLIQUES


 Au moment où la tourmente révolutionnaire éclata, nous avons trouvé le R. P. Archange Verdery de Beziers comme préfet apostolique de la Mission des Capucins et curé de l'église de Saint-François de la Basse-Terre.

En 1792, il émigra à la Dominique. Il est probable que, de 1793 à 1810 : période de son exil, il s'occupa, de près, des intérêts de sa Mission. Le Père Antoine, capucin, ne semble pas avoir été inquiété à la cure du Moule ; son titre de vice-préfet lui permit de continuer la direction des affaires religieuses.

En 1805, le R. P. Archange délégua ses pouvoirs à l'abbé Foulquier, déjà connu à Bouillante, à Basse-Terre, à Sainte-Anne.

Cet abbé Foulquier joua un certain rôle dans les assemblées politiques. Il avait accepté le titre de vénérable

de la Loge de Sainte-Anne. Il serait curieux de connaître l'homme de plus près, et cela nous renseignerait sur la tactique qu'il suivit en un temps où la guillotine de Victor Hugues ne restait pas inactive.

A la fin de l'année 1802, à l'occasion des obsèques du général Richepanse, il apparaît, triomphant, pour procéder à la réconciliation de l'église Saint-François qu'on avait affectée, comme on sait, au rôle d'hôtel de ville.

En 1816, le T. R. P. Archange meurt, en cours de visite, à la Désirade. Sa tombe est sous les fonts baptismaux de la nouvelle église, élevée et bénite en 1904. Avec lui, disparaissent les préfets des différents Ordres qui travaillaient à la Guadeloupe.

Les Dominicains, les Carmes, les Capucins dépossédés ne furent pas rappelés, après l'occupation anglaise (1809-1815), au service religieux de la Colonie.



Le Concordat signé (1802), les défenseurs de la foi, qui étaient restés, reprennent publiquement leurs chères fonctions : tels le petit Père Girolani à Pointe-Noire ; le Père François à Saint-François. D'autres reviennent : tel le Père Vianney au Carmel. Enfin, de nouvelles recrues, qui venaient du bagne, s'offrent à réparer les brèches : tel l'abbé de la Haye au Lamentin. Mais le Clergé des Colonies avait subi une trop rude épreuve pour s'en relever sans tâtonnements ni incertitudes.

« Sous la Restauration, les centres religieux ont diminué : un seul prêtre étant chargé à la fois de plusieurs paroisses. En voici le tableau :

« M. B. Graffe, préfet apostolique, en résidence à Basse-Terre, avec M. Chabert, curé de Pointe-à-Pitre et des Abymes pour vice-préfet.

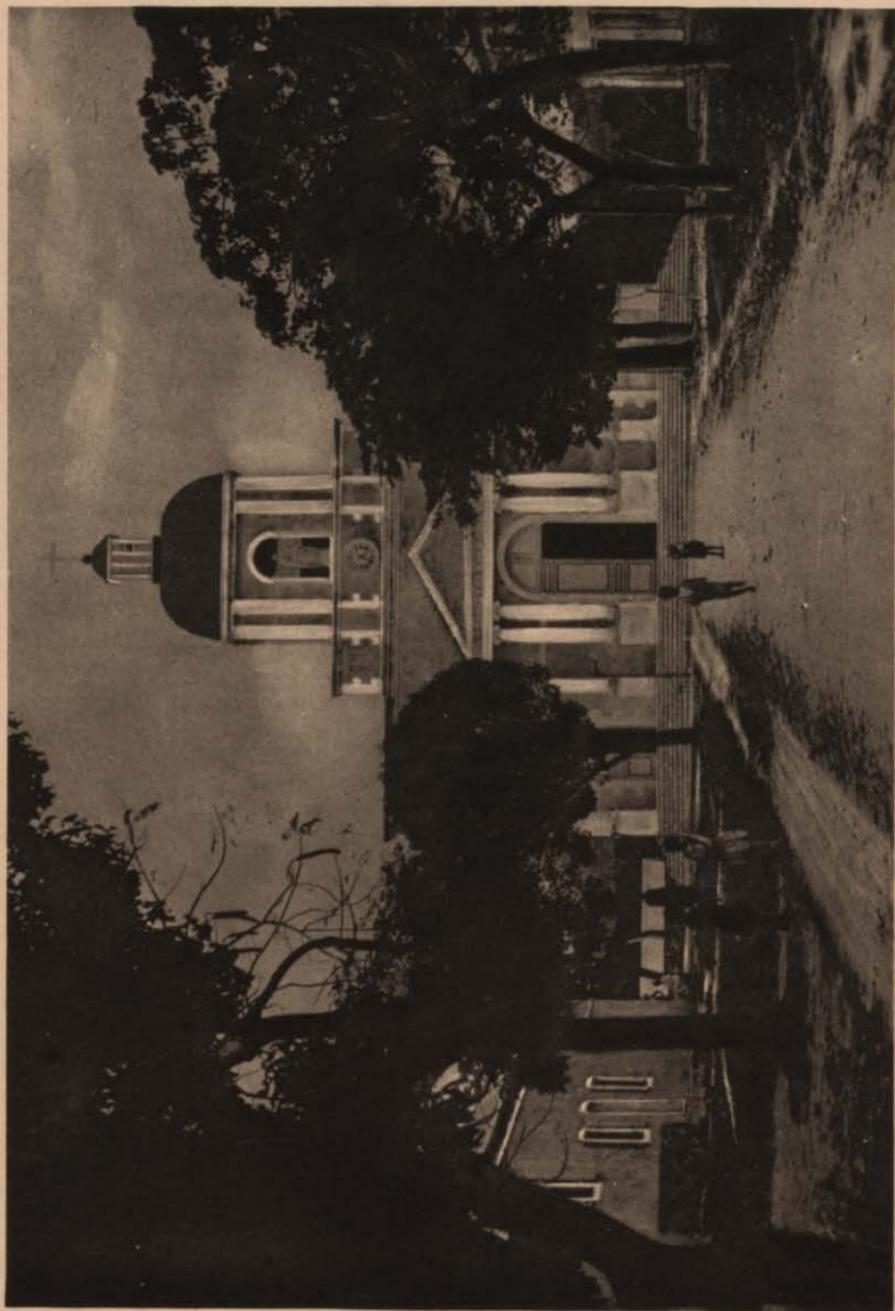
« A Basse-Terre, le curé de Saint-François desservait, en outre, le Baillif et les Vieux-Habitants.



Les Mangles (8.691 hab.) — Eglise du Christ-Roi
élevée par S. E. Mgr Genoud. — Vue extérieure.



Les Mangles. — Eglise du Christ-Roi
Vue intérieure. Au fond, derrière l'autel, la statue du Christ-Roi.



Cliché P. Altmayer

Eglise de Grand-Bourg (Marie-Galante) (10.518 hab.)

Elle fut commencée en 1844, et ouverte au culte en 1847.

« Le curé de N.-D. du Mont-Carmel, aumônier de l'Hôpital militaire de Saint-Louis, était encore curé du Vieux-Fort et des Saintes.

« Le curé de Capesterre s'occupait des Trois-Rivières.

« Le curé de Baie-Mahault avait la Goyave et le Petit-Bourg.

« Le curé de Sainte-Rose administrait le Lamentin.

« Le curé de Pointe-Noire-Deshaies était chargé de Bouillante.

« Le curé du Petit-Canal, l'était en même temps du Morne-à-l'Eau « Vieux-Bourg ».

« Le curé du Moule (*sic*) se contentait de sa paroisse.

« Le curé de Saint-François rayonnait sur Sainte-Anne et le Gosier.

« Un seul curé pour Marie-Galante entière.

« Pas de desservant à Saint-Martin ni à la Désirade.

« Notons que le curé de Baie-Mahault, pendant un temps, assura, par mer, le service du Petit-Canal, tandis que le curé du Port-Louis administrait aussi l'Anse-Bertrand. »



A qui allait-on confier le ministère aux Iles terriblement désarçonnées ? La Restauration comprit que l'Autorité religieuse devait être une. C'est pourquoi, en 1821, aux termes d'une ordonnance royale du 31 octobre, le culte catholique à la Guadeloupe fut placé sous l'autorité canonique d'un seul Préfet apostolique, agréé par le Gouvernement, et institué par le Saint-Siège.

Le même roi Louis XVIII, en 1816, avait chargé la Congrégation du Saint-Esprit du soin de recruter des sujets. Alors, le Séminaire colonial, qui déjà avait envoyé de bons ouvriers aux Antilles, écrivit son histoire de dévouement. Le 3 avril 1838, le Conseil colonial de la Guadeloupe lui accordait une subvention de 17.500 francs.

Le premier titulaire de ces fonctions délicates de préfet apostolique fut précisément ce même abbé Graffe, curé de Saint-François (Basse-Terre), que nous avons vu, en qualité de vice-préfet apostolique, bénir l'Hôpital Saint-Louis (1822), en présence du comte de Lardenoy, pour Sa Majesté Louis XVIII.

Installé dans l'église Saint-François, comme préfet apostolique, le jour de la Pentecôte (26 mai 1822), M. Graffe, résilia ses fonctions de curé qu'avec raison il trouvait incompatibles avec son nouveau titre.

Il fit, ce jour-là, du haut de la chaire, ses adieux à ses paroissiens, au milieu des larmes de l'assistance. Proposé plus tard pour la Légion d'Honneur, il n'eut pas le temps de recevoir la croix, car il fut au nombre des 300 victimes de l'ouragan de 1825. Il mourut écrasé sous les ruines du presbytère qui ne paraît pas, du reste, avoir été d'une solidité à toute épreuve. La demeure des Préfets apostoliques était l'immeuble connu sous le nom de Maison Gourgaud : maison qui, plus tard, devait abriter la première école laïque de la Basse-Terre.



M. Lacombe succéda à M. Graffe. Il remplit ses fonctions avec zèle, mais, comme tous les peuples heureux, il n'a pas d'histoire. A propos du Collège, nous avons vu un document signé de son nom. Après la mort de Mgr Lacarrière dont il était le premier vicaire général, il assurait l'intérim de l'Administration.

Mais n'anticipons pas. M. Lacombe fut vraiment préfet apostolique de 1825 à 1847. Pendant l'un de ses congés en août-septembre 1827, nous trouvons le nom de l'abbé Brisard, accompagné de la mention : préfet apostolique par intérim.

En 1847, M. Guyard signe de même.

M. Lacombe est de nouveau en congé ; il ne passa pas à la Guadeloupe la mémorable année 1848. C'est M. Dugoujon

qui occupe l'intérim, et, après lui, M. Drouelle, de 1849 à 1851.



C'est ici qu'il faut signaler une ordonnance royale de 1833 qui prévoyait attachés à la personne du Gouverneur trois chefs d'Administration : un Ordonnateur (ministre des Finances), un Directeur général de l'Intérieur, un Procureur général.

Le Directeur général de l'Intérieur était, somme toute, le Ministre du Culte. De concert avec le Préfet apostolique, et plus tard avec l'Ordinaire, il sanctionnait les nominations ecclésiastiques. Ces Messieurs Prêtres étaient fonctionnaires, et, après 25 ans de service à la Colonie, avaient droit à la retraite.

Sur la terre, il n'y a pas d'anges : c'était sans doute objet de consolation, pour les Curés et les Vicaires, d'aller « toucher » leurs mandats ; mais outre qu'ils furent toujours un peu maigres (non pas les Curés, mais les mandats), cette consolation se changeait trop souvent en amertume quand une dépêche du Directeur, subie par l'Autorité religieuse, enjoignait un mystérieux déplacement à un brave prêtre bien tranquille.

C'est vers la même époque que furent constitués les Conseils de Fabrique, qui limitaient, dans bien des cas, l'initiative des Curés.



Aujourd'hui, nous commençons à avoir, du Gouvernement, ses bonnes grâces, mais nous ne bénéficions plus de ses largesses. Ce n'est pas juste : tout le monde en convient. Cependant, du mal sort le bien : dans la Colonie, quelle est l'Autorité comparable à la nôtre ?

LA CRÉATION DES EVÊCHÉS COLONIAUX

Le 24 janvier 1849, le gouverneur Fiéron embarqua brutalement, presque *manu militari* et d'un seul coup, le Procureur général, chef de l'administration Judiciaire, plusieurs autres fonctionnaires et l'abbé Dugoujon, le préfet apostolique. Cet acte inconsidéré hâta la création du Diocèse.

« En quittant la Guadeloupe, M. Dugoujon se nomme un remplaçant en la personne de l'abbé Victor Drouelle, qui appartenait, comme lui, à la Congrégation de la Sainte-Croix. Il avait trente-sept ans et venait de l'Amérique du Nord. C'était un homme d'une réelle valeur, plein de jugement et de bon sens. En très peu de temps, il répara toutes les maladroites de M. Dugoujon. Il devait rester en charge, comme vice-préfet jusqu'à l'arrivée du premier et nouvel Evêque. Il quitta la Guadeloupe en juin 1851. » (1)



Les deux années qui suivirent le décret de l'émancipation des Esclaves furent bien parmi les plus tristes de toute l'Histoire Religieuse de cette première moitié du XIX^e siècle. « Jamais l'Autorité n'avait été aussi déconsidérée. Les prêtres, comme les fidèles, avaient perdu tout respect pour elle. Et cela moins par la faute des hommes, qui ne furent pas toujours sans valeur, que comme conséquence directe du système en vigueur. Il apparut clair comme le jour, aux yeux de tous, qu'un changement s'imposait. Et cela contribua grandement à faciliter la tâche de ceux qui s'attelèrent à cette besogne ingrate de restaurer l'Autorité religieuse dans les Colonies.

(1) R. P. Joseph JANIN, S. Sp., *Le Clergé Colonial, de 1815 à 1850*, pp. 392 et 393.

Et parmi plusieurs moyens possibles, ils choisirent le plus efficace : l'établissement de la hiérarchie : ce qui est le gouvernement ecclésiastique normal en pays chrétien. On proposa la transformation des Préfectures en Evêchés, et le remplacement des Préfets par des Evêques. » (1)



Le Père Libermann, qui venait d'unir sa petite Société du Saint-Cœur de Marie à l'Institut du Saint-Esprit, entra en scène, et, depuis lors, il n'eut point de cesse qu'il n'eût mené la chose à bonne fin. « Il avait compris, dans son grand esprit de foi, que le bien des âmes l'exigeait, et il n'hésita plus. Il y mit une ténacité tranquille, une volonté inébranlable, se multipliant littéralement pour réussir, n'épargnant ni les lettres, ni les rapports, ni les entrevues, ni les visites. Il y mit aussi un désintéressement absolu, écartant résolument sa propre Congrégation à qui il réservait les Missions proprement dites. » (2)

« Le Gouvernement était favorable. M. Libermann s'employa à ne pas laisser refroidir ses bonnes dispositions.

« Il aplanit également les difficultés avec le Saint-Siège.

« Le cardinal Antonelli fit un certain nombre d'objections, et le Ministre des Cultes, M. de Parieu, chargea le P. Libermann d'y répondre : ce qu'il fit dans un rapport très documenté :

« Il n'y a pas d'évêque sans chapitre... On peut nommer
« des chanoines dispensés du chœur, comme c'est le cas
« en Irlande, en Algérie, en Amérique... Un seul vicaire
« général ne serait pas suffisant... Ce serait pleinement
« suffisant dans des pays si petits... Tout diocèse exige un
« séminaire... Le Séminaire Colonial restera le séminaire

(1) R. P. JANIN, *op. cit.*, p. 395.

(2) *Idem*, p. 400.

« propre de chaque diocèse ; il sera commun à plusieurs
« diocèses : ce qui est le cas dans d'autres régions. »

La partie fut gagnée à Rome.



« Il ne suffisait pas d'avoir convaincu le Saint-Siège et le Gouvernement ; il y avait aussi à tenir compte des hauts fonctionnaires intéressés. Du haut en bas de l'échelle, ils avaient leur mot à dire, sinon dans l'érection même des Evêchés, du moins dans les réglementations rendues nécessaires par ce fait. De là, de longues tractations où le P. Libermann eut besoin de toute sa patience et aussi de toute sa diplomatie. Il fallait à la fois ménager la susceptibilité de l'Administration, et soustraire l'Evêque à son autorité : ce n'était pas facile.

« Il fit d'abord régler que les Evêques coloniaux correspondraient directement avec le Ministère des Cultes, comme les Evêques de France. Mais le Département de la Marine exigea que la correspondance passât par lui, au titre des Colonies. C'était revenir à l'ancien système, parce que toute la correspondance officielle arrivait par les Gouverneurs, et les Evêques n'auraient rien pû traiter sans leur assentiment. Or, il fallait à tout prix soustraire les Evêques à l'action des Gouverneurs. Après de longs pourparlers, il eut gain de cause.

« Il fallait aussi régler la question des préséances. Le Gouverneur devait avoir le premier rang comme chef de la Colonie, mais il fallait cependant marquer l'indépendance de l'Evêque. Il fallut toute une série de règlements minutieux pour mettre les choses au point, sans blesser personne. Il y avait un double danger : ou bien créer dans la Haute Administration une opposition qui pouvait devenir efficace, ou bien laisser remettre les Evêques dans la servitude qui avait écrasé les Préfets apostoliques. Le

Père Libermann fut assez heureux pour éviter les deux écueils.



« Enfin, tous les obstacles ayant été écartés, l'institution put avoir lieu. La bulle d'érection par le pape Pie IX est du 27 septembre 1850. Elle fut déclarée « reçue en France » par un décret du 18 décembre 1850, signé du Président de la République, le prince Louis-Napoléon Bonaparte. Trois Evêchés étaient érigées dans les Colonies : un à la Réunion, avec pour siège Saint-Denis ; un à la Guadeloupe, avec pour siège Basse-Terre ; un à la Martinique, avec pour siège Fort-de-France. » (1)

LES EVÊQUES ET ADMINISTRATEURS APOSTOLIQUES
DE LA GUADELOUPE

Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes étudia les mesures à prendre pour l'installation des nouveaux Evêques. Ils étaient logés aux frais de l'Etat jusqu'en 1857 où on les abandonna à leurs propres ressources. On se contentait de leur fournir le mobilier.

L'Evêque de la Guadeloupe avait son siège résidentiel à Basse-Terre. Désormais l'Evêque, véritable Ordinaire et non pas Vicaire apostolique, signait de son nom et de son titre : *N... Episcopus Imæ-Telluris.*

MGR LACARRIÈRE (1851-1853)

Le premier évêque de la Basse-Terre fut Mgr Lacarrière qui y débarqua le 27 avril 1851. Il fixa sa résidence au Champ d'Arbaud, dans l'hôtel qui, jusqu'en 1905, a servi de logement au Trésorier-Payeur général de la Colonie.

(2) R. P. JANIN, *op. cit.*, pp. 400-403.

Mgr Lacarrière, qui devait compter 40 ans d'épiscopat, ne réussit pas à passer 3 ans dans son nouveau Diocèse.

Le premier janvier 1852, il ouvrait le Collège diocésain, confié d'abord, nous l'avons vu, à la direction de son grand vicaire, M. du Cosquer, et, un an plus tard, à la Congrégation du Saint-Esprit, avec le R. P. Jean Martin Klein pour supérieur.

Cette même année 1853, Mgr Lacarrière démissionnait et avait pour successeur Mgr Forcade, ancien vicaire apostolique du Japon, en 1847.

MGR FORCADE (1853-1859)

Mgr Forcade arriva dans la Colonie le 13 janvier 1854. Il ne tarda pas à quitter sa résidence du Champ d'Arbaud pour prendre possession du nouveau palais épiscopal, situé entre la cathédrale et la Rivière aux Herbes.

Voici les lignes que le chanoine Ballivet consacre à la demeure qui, désormais, sera celle de nos Evêques :

« Sans être luxueux, l'évêché présente, vu d'ensemble, une assez bonne apparence. Un logis principal avec deux ailes en retour, terminées chacune par un pavillon carré à étage, tout en pierre et en maçonnerie. L'aile de gauche renferme la chapelle particulière de l'Evêque ; celle de droite comprend le salon de réception et les bureaux du secrétariat. Elles ne comptent toutes deux qu'un rez-de-chaussée. Entre les deux ailes, un étroit jardin carré, orné naguère d'un jet d'eau, et jadis ombragé de grands manguiers. Le corps de logis du fond, plus élevé que le reste, comprend, au rez-de-chaussée, le vestibule, un petit salon, le grand escalier et la salle à manger. Au premier étage, qui est en bois, l'appartement privé de l'Evêque et le logement d'un grand vicaire, composé d'un salon et d'une chambre avec deux cabinets. Aucun objet d'art, aucun meuble ancien,

sauf une crose d'argent, de style renaissance italienne, offerte par l'empereur Napoléon III à Mgr Forcade. »



Mgr Forcade n'avait qu'un escalier à gravir pour monter à son Collège diocésain auquel, par la voix de la *Gazette officielle* du 25 octobre 1854, il décernait « un juste et unanime hommage pour l'excellente direction donnée par les Prêtres de la Congrégation du Saint-Esprit ».

Mais, contre toute prévision, les choses changèrent brusquement, et, en 1855, il confiait de nouveau cette œuvre à des prêtres séculiers qui la gardèrent pendant 13 ans.



C'est sous l'épiscopat de Mgr Forcade qu'une bulle pontificale de Pie IX, de la fin d'octobre 1855, institua les « chanoines expectants ».

Mgr Forcade réunit, en 1858, le Synode diocésain, et fit rédiger les statuts qui, croyons-nous, ne sont pas entièrement périmés. Nous pouvons relire le cérémonial pour la réception de Mgr l'Evêque, le cérémonial pour la réception d'un Vicaire général, le cérémonial pour l'installation des Archiprêtres, le règlement des conférences ecclésiastiques, etc., etc.

Notre deuxième Evêque, avec le consentement des Autorités coloniales et métropolitaines, avait décidé de transférer le siège cathédral et l'Evêché à la Pointe-à-Pitre. Sa nomination au siège de Nevers, en France, fit avorter ce projet.

MGR BOUTONNET (1862-1868)

Le siège de la Basse-Terre, devenu vacant, un décret impérial du 10 mars 1862 nomma, pour l'occuper, M. l'abbé

Antoine Boutonnet, prêtre de l'Aveyron, né le 5 germinal an X (25 mars 1802), chanoine de Rodez, curé-archiprêtre de Saint-Affrique où il se distingua particulièrement pendant le choléra de 1854 qui s'abattit sur cette ville.

Pour sa belle conduite, il avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur, et, refoulant ses hésitations, à l'âge de 60 ans, il accepte l'épiscopat. Il entre dans son diocèse en octobre 1862.

Lui qui, curé-archiprêtre de Saint-Affrique, s'était dévoué auprès des victimes du choléra, allait, comme évêque de la Basse-Terre, assister à semblable fléau. L'épidémie cholérique de 1865 est restée présente à toutes les mémoires. Le 19 novembre, en vingt-quatre heures, pour la seule Basse-Terre, on n'enregistra pas moins de 130 décès. Un mois plus tard, on comptait encore de 18 à 20 victimes par jour.

Le vicaire général Léron fut emporté.

Le Curé et le Vicaire de la Cathédrale se dévouèrent si noblement qu'on leur épingla la Légion d'Honneur.

Le 5 février 1866, l'Evêque ordonna, à la cathédrale, un service solennel pour le repos de l'âme des victimes, et prononça, au cours de cette cérémonie funéraire, un discours d'une pathétique éloquence.



Mgr Boutonnet fut le véritable instigateur de toutes les œuvres diocésaines durant six années fécondes et remplies. Cependant, il eut à souffrir de la marche décadante de son Collège ; le nombre des élèves allait diminuant de plus en plus, tandis que celui de la Martinique, dirigé par les Pères du Saint-Esprit, était en pleine voie de prospérité.

Le Conseil général de la Colonie, qui soutenait l'Etablissement par ses allocations, mit en demeure l'Evêque d'avoir à en confier la direction à un Institut religieux. Ce

vœu, appuyé par les journaux de la Colonie, le détermina à s'adresser à la Congrégation du Saint-Esprit qui accepta de nouveau. La *Gazette officielle* en porta elle-même la nouvelle aux familles, dans son numéro du 12 février 1869.

Nous avons vu le document ; il était signé : Lacombe, vicaire général, administrateur.

Mgr Boutonnet venait de mourir le 12 novembre 1868.

Sa pierre tombale voisine, au chœur de la cathédrale, celle de son successeur immédiat : Mgr Reyne.

MGR REYNE (1870-1873)

Mgr Reyne était né le 2 janvier 1824, à Valensole (Basses-Alpes).

Après avoir fait ses études à Manosque et à Forcalquier, il entra, à 17 ans, au Grand Séminaire de Digne, et fut ensuite appliqué au professorat, en attendant l'âge canonique pour le sacerdoce. Il exerça le saint ministère d'abord à Valensole, son pays natal, puis à Reillaume où il resta 3 ans en qualité de vicaire.

Vers 1853, recommandé par Mgr Sibour, archevêque de Paris, il sollicita et obtint une place dans l'aumônerie de la Flotte. Les 18 années qu'il y passa lui permirent de s'élever à un rang distingué dans le Clergé de la Marine, et de conquérir toutes les sympathies des officiers supérieurs avec lesquels il fut en relation.

En 1869, il fut, par décret du 29 décembre, nommé au siège de la Guadeloupe, et préconisé le 21 mars 1870 ; il recevait à Rome, le 18 avril suivant, pendant le Concile, l'onction sacrée de l'épiscopat. Il arriva dans la Colonie le 22 février 1871, sur le bâtiment *Le Castor*, à 10 heures du matin. Mais il ne débarqua que dans l'après-midi, vers 4 heures, pour éviter la grande chaleur du jour. Sa réception fut solennelle : les Autorités, la Municipalité,

quarante Prêtres, les Notables vinrent le complimenter sous l'arc triomphal élevé près de l'appontement. La musique du Collège, dont le supérieur était alors, par intérim, le R. P. Emonet, prêta son habile concours à cette fête.



1871 ! Quels souvenirs douloureux !... La guerre, l'invasion, les deux sièges de Paris, la Commune !...

Quelques mois auparavant, le 23 septembre 1870, on avait appris ici la proclamation de la République. Le lendemain 24, à 7 h. 30 du matin, au Champ d'Arbaud, eut lieu, en présence de toutes les Autorités civiles et militaires de la Colonie, la proclamation officielle.

La batterie Caroline tira une salve de 101 coups de canon. Le 25, grand'messe à la Cathédrale. Malgré la présence de tous les Fonctionnaires, des Officiers, des Magistrats, cette manifestation de patriotisme et de foi fut, de l'aveu de tous, triste et morne.



En juin 1871, eut lieu le service funèbre pour les victimes de la Commune de Paris ; et voici qu'un mois plus tard, le 18 juillet, un incendie formidable brûla toute la Pointe-à-Pitre, à l'exception de 3 ou 4 bâtiments isolés.

Mgr Reyne se porte sur les lieux, et se trouve dans l'impuissance de soulager les misères. Il part pour la France, y quête pendant 7 mois, et rapporte à ses Diocésains la somme péniblement acquise de 130.000 francs.

Il se proposait de dépenser ses forces à la résurrection de Pointe-à-Pitre. Il n'avait que 48 ans quand, le 14 novembre 1872, à 6 h. 30 du soir, il était emporté par un accès févreux violent et inattendu.

Le P. Guillaux, supérieur du Collège, eut à peine le temps de lui donner, *in nigris*, l'extrême-onction.

C'est sous son épiscopat que nous trouvons les deux premiers spiritains nommés chanoines : les RR. PP. Emonet et Guillaux.

Les obsèques de Mgr Reyne furent présidées par Mgr Fava, l'évêque voisin de la Martinique, qui, dans son oraison funèbre, prit pour thème : « *Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum qui datus est nobis.* »

MGR BLANGER (1873-1883)

Et voici Mgr Blanger, le moins oublié de nos anciens évêques séculiers.

En 1856, il était petit curé de Sailly-le-Sec en Ponthieu, dans le département de la Somme, quand Mgr Porchez, nommé, en 1859, évêque de la Martinique, l'amène avec lui en cette colonie, en qualité de vicaire général.

En 1861, il est placé à la tête de la paroisse de Fort-de-France, la plus importante de l'île dont elle est le chef-lieu.

Deux fois, durant la longue vacance du siège allant de la mort de Mgr Porchez (1860) à la préconisation de Mgr Fava (1871), M. l'abbé Blanger a rempli les fonctions d'administrateur intérimaire.

Il fut nommé évêque de la Guadeloupe par décret présidentiel du 21 mars 1873, et préconisé dans le Consistoire du 25 juillet, fête de l'apôtre saint Jacques. Le lundi 29 septembre, il est sacré en l'église Saint-Sulpice, et arrive à Basse-Terre le 23 décembre.



Mgr Blanger voulut donner à son Diocèse la physionomie d'un diocèse de France. Déjà, la Guadeloupe avait son collège, ses institutions libres et ses écoles communales

tenus par des Religieux. Le nombre des Prêtres, jusqu'en 1883, ne descendra pas au-dessous de 80. Les cadres de l'action catholique étaient heureux en tous points. C'est alors que l'Evêque divisa son fief en doyennés et paroisses, modifia le costume de chœur des chanoines, en y adoptant, même pour notre région tropicale, des fourrures d'hermine; obtint, en 1877, de S. S. Pie IX, pour lui et ses successeurs, le privilège de se faire précéder de la croix archiepiscopale, et songea à rajeunir la vénérable église Saint-François des Capucins, à la récompenser de ses services deux fois séculaires. Il la consacra, la dédia à Notre-Dame de Guadeloupe, et lui remit, au nom du Souverain Pontife, le titre de basilique mineure.

Il existe à Abbeville, paroisse natale de Mgr Blanger, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Guadeloupe du Mexique. Mgr Blanger apporta à Basse-Terre la dévotion d'Abbeville, sans oublier de placer, à la chapelle absidiale de sa cathédrale, une réplique du Saint-Sépulcre de l'église de son baptême. Or, jusqu'en 1877, dans notre Diocèse, la dévotion à N.-D. de Guadeloupe a été celle de N.-D. d'Estramadure d'Espagne. Mgr Blanger, en consacrant le culte qu'il avait connu et aimé dans son enfance et aux premières années de sa prêtrise, commit une erreur historique que devait réparer, le 4 novembre 1917, son successeur actuel, Mgr Genoud.



La cathédrale de Mgr Blanger — celle que nous connaissons — a gardé sa façade de 1736, aux lignes heureuses quoiqu'un peu lourdes; aucune sculpture ne les orne, selon la règle des Franciscains. Au-dessus du grand portail, une haute fenêtre murée en niche, où Notre-Dame, qui est loin d'être celle de Guadeloupe, tend, depuis 1877, les mains vers ses fidèles: « *Palmas suas extendit ad pauperem.* »

Entrons. L'intérieur, proprement décoré, mais un peu encombré, paraît sombre. Une suite de blasons épiscopaux se déroule le long des murs supérieurs. L'arcature du bas est harmonieuse, mais manque d'élévation. Derrière le maître-autel, le plus beau des autels de nos églises, un rétable d'une pauvreté effarante, qui sert de piédestal à une statue de N.-D. de Guadeloupe dont une peinture reproduit, un peu plus haut, les traits délicats, dans la voûte de l'abside.

En sortant par la sacristie, on se butte à une rampe : passage de pavés irrégulièrement nivelés, dominée par un clocher très modeste qui, à la façon des campaniles d'Italie, est détaché de l'église.

Mgr Blanger dépensa 150.000 francs à la restauration de sa cathédrale.



Au jour anniversaire de la dédicace de l'église-mère, le 12 décembre 1778, il se rendait à la chapelle de N.-D. de Guadeloupe des Abymes pour la consacrer. La première pierre en avait été posée, le 3 mai 1858, en grande pompe, par Mgr Forcade, assisté de l'archevêque de Port d'Espagne de la Trinidad, Mgr Scappapietra, et de Mgr Vesque, évêque de Roseau. Cette chapelle, qui s'inspire de l'architecture ogivale, était enfin terminée.

« A la cathédrale, disait en cette fête Mgr Blanger, nous avons élevé un trône à la Reine ; ici, nous consacrons un autel à la Mère, symbolisant ainsi tour à tour l'autorité et l'amour maternel : les deux grandes forces sociales. »

Et ce fut l'œuvre dernière de Mgr Blanger dans son premier Diocèse. En 1883, il était transféré au siège de Limoges.

MGR LAURENCIN (1883-1892)

La Guadeloupe devait rester privée d'Evêque résidentiel ou, si l'on veut, de titulaire à l'Evêché de Basse-Terre

jusqu'à la nomination de Mgr Avon, en 1899. On aurait peine à en deviner la raison. La voici. A la suite de la suppression, par la Chambre, du traitement de l'Evêque de la Basse-Terre, il avait été convenu, entre la Nonciature et le Ministre des Affaires étrangères, M. Flourens, que le Saint-Siège conférerait à l'Administrateur du diocèse de la Guadeloupe, le titre d'évêque titulaire *in partibus*.

La question du choix de l'Administrateur arrêta, quelque temps, cette nomination. Enfin, l'on s'arrêta à Mgr Laurencin, prélat de Sa Sainteté, ancien vicaire général du Diocèse, qui fut préconisé archevêque d'Anazarbe dans le Consistoire du 1^{er} juin 1888.



Le sacre de Mgr Laurencin eut lieu à Grenoble, le 1^{er} mai 1889. C'est Mgr Fava qui conféra l'onction pontificale au nouveau Prélat. Le 10 octobre, il s'embarquait, amenant avec lui, comme secrétaire, celui qui, deux ans après, devait commencer à la Cathédrale un pastorat de 30 ans : nous avons nommé Mgr Amieux.

L'administration de Mgr Laurencin dura huit années. Elle fut attristée par la laïcisation de la plupart de nos écoles des paroisses.

MGR SOULÉ (1893-1899)

Pour lui succéder en 1893, Rome choisit l'ancien évêque de Saint-Denis de la Réunion : Mgr Soulé, élevé au titre d'archevêque de Léontopolis, et venant à la Guadeloupe, lui aussi, comme administrateur apostolique. Il débarque à la Basse-Terre le 8 juin 1892, prend un congé en France en 1895, revient prêcher le carême de 1896 à la Cathédrale, et repart au mois d'août de la même année.

MGR AVON (1899-1901)

Entre temps, le Conseil général de la Colonie avait enfin compris qu'il pouvait suppléer à la déficience de l'Etat français. Un crédit fut destiné au traitement de l'Evêque diocésain, qui fut choisi en la personne de M. l'abbé Pierre Marie Avon, vicaire général de Saint-Denis (Réunion) et précédemment curé du diocèse de Nîmes.

Comme on le voit, nos Evêques étaient élus, le plus souvent, parmi les Vicaires généraux qui servaient aux trois vieilles Colonies. Mgr Avon fut nommé par décret du 4 février 1899, et préconisé le 22 juin. Il vint dans la Colonie le jour de la fête de Notre-Dame de Guadeloupe, le 12 décembre de la même année. Il avait fait inscrire, au cadre du Clergé colonial, un prêtre éminent qui a souvent guidé notre plume au cours de cette esquisse religieuse : M. l'abbé Ballivet, le docte auteur de « Nos Paroisses ».

Mgr Avon devait passer 11 mois dans son Diocèse, juste le temps de se faire regretter, car sa qualité première était la bonté. Il rentre en France le 11 novembre 1900, et meurt le 23 février de l'année suivante.

MGR CANAPPE (1901-1907)

Le siège de Basse-Terre ne fut pas longtemps vacant. C'est du 6 avril 1901 que date la nomination de Mgr Canappe qui fut préconisé au Consistoire du 18 avril.

Le nouveau Prélat n'était pas un inconnu pour la Guadeloupe. Il y avait déjà passé 12 ans, d'abord comme secrétaire de Mgr Blanger, qui l'avait amené avec lui, en souvenir de son oncle, Mgr Porchez, mort évêque de la Martinique ; puis comme vicaire général. Il avait même, à ce dernier titre, administré quelque temps le Diocèse de la Basse-Terre, au départ de Mgr Blanger. Après la nomina-

tion de ce dernier à l'Evêché de Limoges, il le suivit en cette ville, puis, à sa mort, en 1888, il passa à Rouen où il était resté comme 1^{er} aumônier du Monastère de la Visitation.

A la fin de 1901, il revenait au Diocèse comme premier Pasteur.



En France, les relations entre l'Eglise et l'Etat étaient rompues par notre Gouvernement. Les répercussions de cette lutte, qui mettait la division entre Français, s'étendirent à notre Guadeloupe, déjà si déchirée par les luttes politiques. C'était le temps où le député Légitimus forçait l'archiprêtre de la Pointe-à-Pitre, M. Quillery, à précipiter la date d'un congé qu'il ne désirait pas prendre.

L'exode de nos Frères et de nos Sœurs était quasi chose faite. En juillet 1906, les Sœurs de Saint-Joseph voyaient laïciser leurs dernières écoles primaires. Elles ne gardaient, comme le firent de leur côté les Frères de Ploërmel, que leurs externats libres.



Cependant, l'Evêque, brisé par la maladie, passait en France la dernière moitié de 1904 et tout 1905.

Son premier vicaire général, M. Duval, envoyait des circulaires d'adieu. A titre d'exemple, celle adressée aux Pères, le 24 septembre 1905, à la fermeture de leur Collège.

Des critiques personnelles, assez étranges, enlevaient pas mal de charme à sa charité compatissante. Mgr Canappe, las d'une lutte dont l'issue devait être fatalement une glorieuse défaite, épuisé par ailleurs dans ses forces physiques, après un bref et dernier séjour dans la Colonie, regagne la France, en 1907, pour y mourir au mois de septembre.

LA SÉPARATION

M. Duval administre à nouveau le Diocèse. Un rescrit du Saint-Siège, du 2 octobre 1907, le confirme dans sa charge, avec le titre plus étendu et plus ferme d'administrateur apostolique.

Il voit venir l'orage, et essaye même de le retarder. Sur une pétition adressée au Ministre des Colonies par la presque unanimité (28 sur 32) des Municipalités de la Guadeloupe, le Diocèse obtient un sursis à l'application immédiate de la loi de 1905 qui eut été, pour la Colonie, un désastre budgétaire plus encore qu'une atteinte à la Religion.

Alors, successivement, furent créés et organisés, les Conseils de Paroisse, substitués aux Conseils de Fabrique concordataires ; le Comité de défense religieuse, l'œuvre du Denier du Culte, qui entre peu à peu dans les mœurs de notre population catholique.

Pendant ce temps, les bourses gratuites, qui permettaient aux élèves du Grand Séminaire des Colonies de parfaire leurs études, en vue de leur ministère dans la France d'outre-mer, étaient totalement supprimées. C'était l'arrêt de la vie religieuse dans sa source : les vocations sacerdotales.



Depuis 1906, le Gouvernement français avait cessé d'inscrire aucun prêtre nouveau au cadre colonial. En juillet 1909, les Frères de Ploërmel quittaient définitivement la Colonie. Dans une lettre-circulaire, M. l'Administrateur apostolique voulut les magnifier. Il le fit d'un style noble où ne perçait, cette fois, aucune réticence.

Les diocèses coloniaux se trouvèrent dans une grande pénurie d'ouvriers apostoliques ; mais nul, parmi les trois, ne fut plus en souffrance que celui de la Guadeloupe où déjà une dizaine de paroisses étaient abandonnées.

C'est alors que M. Duval engagea des conversations avec les Dominicains de la Province de Hollande, missionnaires dans leur possession de Curaçao. Déjà, ces Religieux étaient à Saint-Martin, dont la moitié de l'île, comme l'on sait, est hollandaise. Il leur était peut-être possible d'étendre leurs services à la partie française, et même d'occuper Saint-Barthélemy.

Ce fut accepté, et cet état de choses, qui devait être confirmé par l'autorité de Mgr Genoud, demeure toujours, agissant pour le bien de ces paroisses pauvres et lointaines.

M. l'Administrateur obtint, de la Congrégation du Saint-Esprit, qu'elle se chargeât de la « Mission de Marie-Galante ». Les premiers Pères Spiritains y arrivèrent en février 1912.

LA PROPAGANDE, LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT

Le 6 mars de la même année, le Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, Mgr Alexandre Le Roy, recevait de Rome la lettre suivante, qui fait date dans l'Histoire Religieuse de la Guadeloupe, et explique d'un coup le régime actuel :

« Rome, 4 mars 1912.

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

« Comme le sait déjà Votre Révérence, le Saint-Père a ordonné que les diocèses de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion seront dorénavant soumis à la juridiction de la Sacrée Congrégation de la Propagande, à qui se trouvaient déjà confiées les Préfectures apostoliques de Saint-Pierre et Miquelon et de la Guyane française.

« Les conditions nouvelles que va créer à ces colonies françaises, au point de vue ecclésiastique, l'application de la loi de Séparation, ont obligé cette Congrégation à prendre les mesures nécessaires, afin d'y assurer aux

fidèles les secours spirituels, et d'empêcher que le ministère apostolique ne vienne à s'y trouver anéanti.

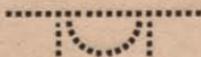
« A cet effet, Nous avons estimé opportun que l'Institut du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie qui, déjà dans le passé, s'est occupé de ces Missions avec tant de zèle et de succès, consente à en être de nouveau spécialement chargé, soit en ce qui concerne le Gouvernement spirituel, soit pour lui fournir des ouvriers évangéliques, et, moyennant une sage formation ecclésiastique, leur préparer des clercs destinés à y exercer le saint ministère.

« Cette décision de la Sacrée Congrégation de la Propagande a été approuvée par Notre Saint-Père qui a grandement à cœur les intérêts spirituels de ces Colonies françaises. Et, dès maintenant, Sa Sainteté bénit l'œuvre active et féconde que s'empresseront d'entreprendre, en ces pays, les Supérieurs et les Membres de la si méritante Congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie.

« De mon côté, je suis heureux de le dire : j'ai la plus ferme confiance que le vénérable Institut religieux, dont vous êtes le digne supérieur, voudra ajouter ce nouveau service à tant d'autres dont les Missions catholiques lui sont déjà redevables.

« Sur ce, je prie le Seigneur de vous combler de ses biens !

« Fr. G. M. GOTTI, *préfet.* »



ÉPILOGUE

Rapport de S. E. Mgr Genoud

Rapport de S. E. Mgr Genoud à S. S. le Pape Benoît XV,
sur l'état du Diocèse de la Guadeloupe en 1919.

RÈS SAINT-PÈRE,

T « Encouragé par la bienveillance si paternelle que Votre Sainteté a daigné me témoigner, et selon le désir qu'Elle a bien voulu m'en exprimer, je vais exposer ici, dans un rapide aperçu, la situation de la Guadeloupe au point de vue spirituel, en notant les résultats obtenus depuis 1912, époque de mon arrivée dans le pays.

SITUATION RELIGIEUSE

« La population de la Guadeloupe se compose de Noirs, de Mulâtres et de Blancs : ces derniers en moins grand nombre.

« A la Guadeloupe, comme dans toutes les Antilles, la Religion catholique est aimée, le Prêtre est respecté, les cérémonies religieuses sont fréquentées avec empressement. Tout cela, cependant, revêt un caractère de manifestation un peu trop extérieure : d'où la nécessité d'une piété plus éclairée et plus profonde.

PRINCIPAL OBSTACLE

« La principale plaie, génératrice de toutes les autres dans les Colonies, est le concubinage, au sujet duquel, toutefois, on remarque qu'assez habituellement il existe une fidélité sérieuse et réciproque des deux parties.

« En 1912, lors de mon arrivée à la Guadeloupe, la proportion moyenne des naissances illégitimes s'élevait à 70 ou 80 % ; les mariages chrétiens étaient au nombre d'environ 10 et 15 par an, dans les paroisses de 5 et 10.000 âmes.

« Du fait de ce profond désordre moral, la véritable famille chrétienne disparaissait, la pratique de la vie religieuse devenait rare, existant plutôt pour les enfants et les vieillards ; encore faut-il dire qu'un bon nombre de ces derniers restaient dans une situation irrégulière jusqu'à la fin de leur vie.

« De cette façon, pour beaucoup, la pratique religieuse se réduisait, en fait, au sacrement de baptême, à la première communion... et aux funérailles religieuses. Tous, en effet, tenaient absolument à ces dernières cérémonies qu'ils regardaient en somme comme un huitième sacrement dont l'effet, pensaient-ils, devait être de les « réhabiliter » devant Dieu et devant les hommes. De là résultaient autant de négligences, de peu d'empressement et de manque de bon vouloir pour se réconcilier avec Dieu avant la mort, que de désirs ardents et de soins empressés, soit de la part des intéressés, soit de la part de leurs parents, pour obtenir les honneurs des funérailles religieuses.

BUT A ATTEINDRE

« En présence de cette situation, mon but précis fut d'arriver, avec l'aide de Dieu, à la conversion et à la sanctification progressive des âmes, pour la restauration du

véritable esprit chrétien et la remise en honneur d'une pratique intégrale de la véritable vie religieuse.

MOYENS PRATIQUES : 1^o ORDONNANCES

« Il fallait donc tout d'abord rétablir, à la base, la famille, telle qu'elle est voulue par Notre-Seigneur, et, pour cela, songer aux moyens efficaces de faire disparaître le grand obstacle signalé plus haut.

« Dans une réunion plénière des Prêtres du Diocèse, à l'occasion de l'une des retraites sacerdotales que je prends le soin de prêcher moi-même, ces moyens furent envisagés, les difficultés qui pourraient surgir furent discutées, puis, une fois examinées toutes les mesures de prudence nécessaires, des décisions très nettes furent prises, des ordonnances précises furent promulguées, comportant d'ailleurs l'application pure et simple, mais très ferme, des lois canoniques, selon l'esprit de l'Eglise. Ces ordonnances se rapportaient au refus formel, et sans aucune exception, des funérailles religieuses vis-à-vis de tous ceux qui ne réaliseraient pas les conditions requises par l'Eglise. De même, elles réglaient que l'on n'accorderait d'aucune façon la faveur, regardée comme un suprême honneur, d'être parrain et marraine à ceux qui se trouveraient dans une situation irrégulière ou désapprouvée par la sainte Eglise.

« Ces ordonnances, qui semblaient devoir évidemment s'imposer d'elles-mêmes, se heurtaient à des coutumes contraires immémoriales et devenues, hélas ! générales. Leur promulgation souleva une vive émotion dans tout le Pays. Toutefois, on osait espérer qu'elles ne pourraient pas être appliquées, et qu'elles ne le seraient pas.

« Cependant, tous les Prêtres du Diocèse, forts du devoir de leur conscience, forts de l'entière assurance qu'ils avaient d'être soutenus et défendus par leur Evêque, agirent sans ostentation, mais avec fermeté, et chaque fois

que l'occasion s'en présenta, les ordonnances furent purement et simplement appliquées. Cela n'alla pas sans récriminations, sans attaques parfois violentes, même de la part de catholiques, et dirigées spécialement contre l'Evêque qui portait la responsabilité de la situation nouvelle ainsi créée.

« Cependant, attaques et récriminations, que l'on sentait inefficaces pour briser la constance de l'Evêque et de son Clergé, cessèrent peu à peu. Les plus acharnés dans leur opposition finirent par reconnaître le bien-fondé et la haute sagesse des décisions prises. Et la Religion catholique en reçut un honneur plus grand et une estime plus profonde. Il est juste d'ajouter que les Pouvoirs publics eux-mêmes, se plaçant au point de vue de l'assainissement moral du pays, surent, à l'occasion, témoigner leur pleine satisfaction.

RÉSULTATS

« Les résultats pratiques obtenus en ces dernières années sont saisissants. Les jeunes gens se marient religieusement ; les gens avancés en âge régularisent leur situation. Le nombre des mariages religieux s'est déjà élevé dans la proportion de 10 à 60 ou 70, et le chiffre des naissances légitimes a augmenté en conséquence.

« Toute cette situation nouvelle reçut une solennelle confirmation, lorsque la mise en vigueur du nouveau *Codex Juris canonici* me fournit l'occasion de renouveler la promulgation des ordonnances, et d'en montrer la pleine conformité avec la législation de l'Eglise.

« Il y a lieu de remarquer tout particulièrement que, durant cette période, l'attention fut attirée dans toutes les Antilles. On était curieux de voir qu'elles seraient les conséquences d'une attitude que l'on pensait vouée à un échec. Mais lorsque les résultats furent constatés, les bulletins religieux des divers pays n'hésitèrent pas à se poser

la question : pourquoi n'agirait-on pas de même dans toutes les Antilles, afin d'en faire disparaître la plaie génératrice de toutes les autres ?

2° LA COMMUNION DES ENFANTS

« Mais il ne suffisait pas de combattre ainsi ce grand obstacle et d'assurer, par là-même, la famille chrétienne.

« Pour arriver au véritable esprit de l'Évangile et à la sanctification progressive des âmes, mes efforts se portèrent successivement sur la fréquentation du sacrement de l'Eucharistie, spécialement par les petits enfants ; sur le culte rendu à la Très Sainte Vierge et au Sacré-Cœur.

« Tout d'abord, je pris soin d'établir sans retard, dans sa teneur et selon son esprit, l'application intégrale du décret *Quam singulari*, attirant tout particulièrement l'attention de mes Prêtres sur l'importance pratique et la nécessité, pour les enfants, de la communion pascale.

« Les résultats les plus consolants, au point de vue de la piété et de la vertu, furent obtenus par ces communions d'enfants, aboutissant, pour un bon nombre et surtout dans les grands centres, à des communions fréquentes.

« Quant à la première communion, dite « solennelle », qui était, dans le pays, l'occasion de véritables désordres par le luxe que l'on étalait, par les dépenses que l'on prodiguait et par les orgies — le mot n'est pas exagéré — auxquelles les familles se livraient alors, elle fut supprimée complètement et remplacée par une fête purement religieuse : « la fête des Catéchismes » : fête qui devint vite très appréciée et aimée des enfants et des parents.

MARIE IMMACULÉE, REINE DE LA GUADELOUPE

« Ayant à rappeler, lors du centenaire de la découverte de l'île, le souvenir de N.-D. de Guadeloupe d'Espagne,

à laquelle Christophe Colomb avait consacré ce pays, ce me fut une occasion toute propice de raviver le culte de la Très Sainte Vierge. Le 4 novembre 1917, anniversaire du jour de la découverte, un tableau représentant N.-D. de Guadeloupe était placé solennellement dans toutes les églises paroissiales du Diocèse, au milieu d'une affluence considérable, et Notre-Dame était proclamée et reconnue « Reine de la Guadeloupe ». C'est ainsi qu'on la nomme désormais, et le bulletin religieux du Diocèse porte pour titre : *L'Echo de la Reine de Guadeloupe*.

CONSÉCRATION AU SACRÉ-CŒUR

« Notre-Dame est inséparable de son divin Fils. J'eus à cœur de promouvoir la consécration des familles, puis de consacrer le Diocèse lui-même tout entier au Sacré-Cœur. Enfin, dernièrement, j'avais la grande consolation d'inaugurer et de bénir une statue monumentale du Sacré-Cœur, dominant tout le pays, en présence des Autorités et d'un immense concours de peuple.

« Je puis dire que tous sont heureux et fiers, et tiennent à très grand honneur d'avoir le Sacré-Cœur comme souverain, et la Vierge Immaculée comme reine.



« Telle est, Très Saint-Père, simplement exposée, l'œuvre de ces premières années d'épiscopat et la situation actuelle. Ce n'est sans doute qu'un début, mais il renferme l'espoir des résultats les plus féconds et les plus durables pour l'avenir. Les encouragements paternels de Votre Sainteté seront pour tous : Evêque, Clergé et Fidèles, un précieux réconfort et un puissant stimulant.

« Daignez, Très Saint-Père, bénir nos humbles efforts, et agréer l'hommage des sentiments de celui qui se dit,

Très Saint-Père, de Votre Sainteté, le fils très aimant et très obéissant.

« † PIERRE,
« Evêque de la Guadeloupe. »

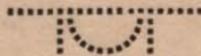


Que pourrions-nous ajouter à ces lignes substantielles ?
Elles sont datées de la fin de l'année 1919.

Nous croyons penser qu'à la mention du culte du Sacré-Cœur, on doit adjoindre le culte rendu au Christ-Roi.

C'est précisément sous l'égide du Christ-Roi que nous plaçons les humbles chapitres de notre ouvrage, si heureusement couronnés par le rapport de Monseigneur notre Evêque. Puissent-ils aider à faire connaître et aimer davantage notre Guadeloupe, qui ne peut-être elle-même qu'en restant la Guadeloupe religieuse !

Abbé GUILBAUD,
Curé du Morne-à-l'Eau.



APPENDICE

Division administrative du Diocèse

Le Diocèse de la Guadeloupe est divisé en 3 archiprêtres, 10 doyennés et 36 paroisses.

Dans l'archiprêtré de Basse-Terre :

Le doyenné de Basse-Terre comprend les paroisses de :

Cathédrale (Basse-Terre),
Mont-Carmel (Basse-Terre),
Baillif,
Gourbeyre,
Saint-Claude,
Vieux-Fort,
Vieux-Habitants.

Celui de Capesterre :

Capesterre (Gpe),
Goyave,
Terre-de-Bas (Saintes),
Terre-de-Haut (Saintes),
Trois-Rivières.

Celui de Pointe-Noire :

Pointe-Noire,
Bouillante,
Deshaies.

Celui de Saint-Martin :

Marigot (Saint-Martin),
Gustavia (Saint-Barthélemy),
L'Orient (Saint-Barthélemy).



Dans l'archiprêtré de Pointe-à-Pitre :

Le doyenné de Pointe-à-Pitre comprend les paroisses
de :

Pointe-à-Pitre,
Abymes,
Morne-à-l'Eau,
Gosier.

Celui du Lamentin :

Lamentin,
Baie-Mahault,
Petit-Bourg,
Sainte-Rose.

Celui du Port-Louis :

Port-Louis,
Anse-Bertrand,
Petit-Canal.

Celui du Moule :

Moule,
Sainte-Anne.

Celui de Saint-François :

Saint-François,
Désirade.



Dans l'archiprêtré de Grand-Bourg (Marie-Galante) :

Le doyenné de Grand-Bourg comprend les paroisses de :

Grand-Bourg,
Capesterre (M.-G.),
Saint-Louis.



Communes, paroisses et chapelles du Diocèse

COMMUNES	POPULATION (1)	PAROISSES et chapelles (2)	FÊTE patronale
Abymes	12 416	Immaculée Conception <i>N.-D. de Guadeloupe</i>	8 décembre
Anse-Bertrand ...	7 590		Saint-Denis
Baie-Mahault	7 540	Saint-Jean Baptiste	9 octobre
Baillif	3 528	Saint-Dominique	24 juin
Basse-Terre.....	13 638	<i>N.-D. de Guadeloupe</i>	4 août
		<i>N.-D. du Mont-Carmel</i>	12 décembre
		<i>Pension^t de Versailles</i>	16 juillet
		<i>Hospice St-Hyacinthe</i>	19 mars
Bouillante	9 346	Saint-Louis	17 août
		<i>Pigeon</i>	25 août
Capesterre (Gpe)	11 537	Saint-Hyacinthe	»
		<i>Bananier</i>	17 août
Capesterre (M-G).	8 531	Sainte-Anne	26 juillet
Deshaies.....	4 331	S ^t -Pierre et S ^t -Paul	29 juin
Désirade	1 710	Assomption	15 août
		<i>Léproserie</i>	»
Gosier	9 524	Saint-Louis	25 août
Gourbeyre... ..	4 254	Saint-Charles	4 novembre
Goyave.	1 952	Sainte-Anne	26 juillet
Grand-Bourg	12 827	Immaculée Conception	8 décembre
Lamentin	8 592	Trinité	Dim. Trinité
Morne-à-l'Eau... .	12 572	Saint-André	30 novembre
Moule	17 159	Saint-Jean-Baptiste	24 juin
Petit-Bourg	6 709	Assomption	15 août
Petit-Canal.	9 293	Christ-Roi	Dern. dim. oct.
Pointe-à-Pitre ...	43 657	S ^t -Pierre et S ^t -Paul	29 juin
		Saint-Jules	12 avril
Pointe-Noire.....	10 286	Assomption	15 août
Port-Louis	7 177	Visitation	2 juillet
Sainte-Anne	15 261	Sainte-Anne	26 juillet
		Assomption (Gustavia)	15 août
Saint-Barthélemy.	2 479	<i>Colombier</i>	»
		Assomption (L'Orient)	15 août
Saint-Claude.....	10 370	Saint-Augustin	28 août
Sainte-Rose.....	9 804	Sainte-Rose	30 août
Saint-François ...	6 589	S ^t -François d'Assise	4 octobre
Saint-Louis	8 331	Saint-Joseph	19 mars
		Saint-Martin (Marigot)	11 novembre
Saint-Martin	6 450	<i>Grand'Case</i>	»
		Saint-Nicolas de Myre	6 décembre
Terre-de-Bas	1 172	Assomption	15 août
Terre-de-Haut ...	872	Assomption	15 août
Trois-Rivières ...	10 462	Saint-Albert	7 août
Vieux-Fort	1 608	Saint-Joseph	19 mars
Vieux-Habitants .	6 462		
	304.034		

(1) Immatriculée en 1936. — (2) Le nom des chapelles est en italique.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE.....	V
AVANT-PROPOS.....	XI
CHAPITRE I^{er}. — La découverte ; les débuts de la colonisation.	
L'aube de la Croix.....	3
L'effusion du sang chrétien.....	4
Les trois Compagnies.....	6
Saint Christophe commande.....	6
La plantation de la Croix.....	7
La vie aventureuse des premiers Colons.....	9
Premières assises de vie chrétienne.....	11
CHAPITRE II. — Les Caraïbes.	
D'où venaient les Caraïbes ?.....	17
Comment vivaient-ils ?.....	18
Leurs mœurs et leurs croyances.....	23
CHAPITRE III. — Les Préfets apostoliques.	
La Mission des Isles.....	29
Dominicains, Capucins, Jésuites et Carmes.....	30
Les Préfets apostoliques.....	32
L'œuvre des Missionnaires.....	37
Les privilèges des Préfets.....	38
Tentatives infructueuses de création d'Evêchés.....	41
Les raisons de ces échecs.....	42

CHAPITRE IV. — Tableau des Paroisses en 1763. Les Paroisses de la Guadeloupe jusqu'à la Révolution.

Les Paroisses en 1763.....	45
Le Clergé en 1784.....	49
Les Paroisses de la Guadeloupe.....	50
Basse-Terre.....	50
Le Baillif.....	54
Les Vieux-Habitants.....	55
L'Îlet-à-Goyave ou Bouillante.....	56
Pointe-Noire.....	58
Deshaies.....	59
Sainte-Rose.....	60
Le Lamentin.....	62
Baie-Mahault.....	64
Petit-Bourg.....	65
La Goyave.....	67
La Capesterre.....	68
Les Trois-Rivières.....	73
Gourbcyre.....	77
Vieux-Fort.....	79
Le Parc-Matouba-Saint-Claude.....	81

CHAPITRE V. — Les Paroisses de la Grande-Terre.

Les Abymes.....	85
Pointe-à-Pitre.....	87
Le Gosier.....	90
Sainte-Anne.....	93
Saint-François.....	95
Le Moule.....	95
L'Anse-Bertrand.....	99
Port-Louis.....	101
Le Petit-Canal.....	105
Morne-à-l'Eau.....	108

CHAPITRE VI. — Les Paroisses des Dépendances.

Grand-Bourg, Capesterre et Saint-Louis de Marie-Galante.....	113
Terre-de-Haut et Terre-de-Bas des Saintes.....	118

La Désirade.....	120
Marigot de Saint-Martin.....	122
Gustavia et L'Orient de Saint-Barthélemy.....	126

CHAPITRE VII. — **La vie paroissiale avant 1789.**

La vie spirituelle	131
La discipline de l'Eglise ; les édits royaux.....	132
Eloge des Religieux.....	136
Délimitation et autonomie des paroisses.....	137
La tenue des livres.....	138
Les premiers tarifs.....	139
Le budget des Cultes.....	142
Quelques mesures de police.....	143
Mobilier d'église.. ..	144
Les Paroissiens.....	145
Les Blancs	147
Les Engagés.....	149
Les Esclaves noirs.....	150
La sollicitude de l'Eglise	153

CHAPITRE VIII. — **L'Epoque Révolutionnaire.**

Les Préfets apostoliques sont supprimés.....	155
« Point de quartier aux Modérés ! ».....	156
Victor Hugues	156
Guillotine et fusillades	159
Les difficultés du ministère religieux.....	160
Confiscation des biens ecclésiastiques.....	162
Réduction des 27 cantons en 14 quartiers.....	163
Réjouissances laïques.....	163
Les obsèques de Richepanse.....	164
La réorganisation du Culte.....	165

CHAPITRE IX. — **La Charité, l'Enseignement.**

L'Hôpital de la Charité.....	167
Les Frères de Saint-Jean de Dieu.....	168
Une plaisante anecdote.....	168
Le dévouement des Sœurs de Saint-Paul à l'Hôpital militaire de Basse-Terre.....	171
... et dans quelques Etablissements.....	173

Premiers instituteurs, premiers catéchistes	175
Succès et insuccès	176
Les Frères de Ploërmel	178
Le Collège diocésain de Basse-Terre.....	180
L'œuvre des Religieuses de Saint-Joseph.....	184
Le Petit-Versailles.....	185
Les rameaux s'étendent.....	186
... mais sont presque tous brisés.....	186

CHAPITRE X. — Le Concordat, la Séparation.

Le Concordat. Les derniers Préfets apostoliques	189
La création des Evêchés coloniaux.....	194
Les Evêques et administrateurs apostoliques de la Guadeloupe.....	197
Mgr Lacarrière (1851-1853).	197
Mgr Forcade (1853-1859).....	198
Mgr Boutonnet (1862-1868).....	199
Mgr Reyne (1870-1873).....	201
Mgr Blanger (1873-1883).....	203
Mgr Laurencin (1883-1892).....	205
Mgr Soulé (1893-1899).....	206
Mgr Avon (1899-1901).....	207
Mgr Canappe (1901-1907).....	207
La Séparation.....	209
La Propagande, la Congrégation du Saint-Esprit.....	210

EPILOGUE. — Rapport de S. E. Mgr Genoud.

Situation religieuse	213
Principal obstacle	214
But à atteindre	214
Moyens pratiques : 1 ^o Ordonnances.....	215
Résultats	216
2 ^o La Communion des Enfants.....	217
Marie Immaculée, Reine de la Guadeloupe.....	217
Consécration au Sacré-Cœur	218

APPENDICE :

Division administrative du Diocèse	221
Communes, paroisses et chapelles du Diocèse.....	224

